



REPUBLIQUE DU BURUNDI
MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA
PROGRAMME NATIONAL DE SANTE DE LA REPRODUCTION

SUPPORT DE FORMATION

POUR LES ANIMATEURS SCOLAIRES SUR LA PREVENTION ET PRISE EN CHARGE COMMUNAUTAIRE DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE

Bujumbura, Novembre 2022



PREFACE

La problématique des violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG) est une réalité dans le monde, en Afrique – et notre pays n’est pas épargné – ce qui ne peut laisser personne dans une indifférence. Les résultats de l’Enquête démographique et de santé (EDS) III (2016-2017) montrent que dans la tranche d’âge de 15 à 49 ans, 36% des femmes et 31% des hommes ont eu une violence physique ; 23% des femmes et 6% des hommes ont subi une violence sexuelle et 10% des femmes ont subi une violence physique pendant une grossesse.

Les différents textes législatifs et réglementaires du Burundi répriment les violences sexuelles et basées sur le genre. Ces dernières font partie des problèmes de santé publique. Cependant la communauté, y compris les milieux scolaires, n’est pas suffisamment informée sur les violences sexuelles et basées sur le genre, leurs causes profondes et leurs conséquences.

Le présent document « **Support pour les animateurs scolaires sur la prévention et prise en charge communautaire des violences sexuelles et basées sur le genre** » est un outil pédagogique, éducatif, qui a pour but d’accroître les compétences des formateurs chargés d’assurer le renforcement des capacités des acteurs scolaires et les impliquer dans la lutte contre les grossesses non désirées, et sur la prévention et la prise en charge communautaire des violences sexuelles et basées sur le genre dans leur entourage.

Ce support, élaboré avec l’appui de la Coopération technique allemande, constitue en même temps une source de documentation pour quiconque veut préparer des séances de sensibilisation ou de mobilisation des communautés contre les violences sexuelles et basées sur le genre. Les pairs éducateurs peuvent aussi s’y référer pour faciliter les sessions de l’auto-éducation et le renforcement du caractère des uns et des autres dans le cadre de la prévention des violences sexuelles et basées sur le genre et la prise en charge des survivantes et survivants.

Nous vous exhortons d’en faire bon usage pour éradiquer ce fléau.

Fait à Bujumbura le. 25-04-2023
La Ministre de la Santé Publique
et de la Lutte contre le Sida
Dr Sylvie NZEYIMANA



Table des matières

PREFACE.....	3
INTRODUCTION GENERALE.....	8
OBJECTIFS DE CETTE FORMATION.....	9
MODULE 1 : INTRODUCTION ET VUE D'ENSEMBLE DE L'ATELIER.....	10
A. Ouverture.....	10
B. Présentations.....	10
C. Attentes des participant(e)s et objectifs de l'atelier.....	11
D. Vue générale de l'agenda de l'atelier et règles de bonne conduite.....	11
E. Mise en place des comités.....	12
F. Présentation du cadre politique et légal autour des VSBG au Burundi.....	13
MODULE 2 : CONCEPTS-CLES AFFERENTS AU GENRE.....	14
Session A. Postulats et jugements.....	14
Session B. Genre et proverbes.....	16
Session C. Caractéristiques hommes-femmes.....	17
Session D. Distinction entre genre et sexe.....	20
Session E. Notion de triple rôle.....	22
Session F. Accès – contrôle.....	24
Session G. Participation – pouvoir.....	26
Session H. Besoins pratiques-intérêts stratégiques et condition – position.....	35
Session I. Egalité – équité.....	39
Session J. Genre et exclusion sociale.....	41
MODULE 3 : INTEGRATION DES FEMMES DANS LE DEVELOPPEMENT VS GENRE ET DEVELOPPEMENT.....	46
Etudes de cas: Femmes et développement.....	48
MODULE 4. GENRE ET SANTE SEXUELLE ET REPRODUCTIVE.....	53
Session A. Facteurs culturels, sociaux, économiques et politiques liés à la santé sexuelle et reproductive.....	53
Session B. Pourquoi la santé sexuelle et reproductive est affectée par la question de genre:.....	54
Etude de cas « Belyse ».....	57
MODULE 5 : LA VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE (VBG) ET LA VIOLENCE SEXUELLE BASEE SUR LE GENRE (VSBG).....	58
Session A. Définition de la violence basée sur le genre (VBG) et la violence sexuelle basée sur le genre (VSBG).....	58
Session B : Pouvoir, usage de la force et consentement.....	59
Session C : Violence basée sur le genre et VSBG : identification des causes et conséquences	62
Exemple d'arbre à problèmes : VSBG.....	67
Scénarii liés au pouvoir, à l'usage de la force et au consentement.....	68

MODULE 6 : LA VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE ET LE SOUTIEN COMMUNAUTAIRE.....	72
Session A : Elaboration des mécanismes de prévention des violences (en communauté et en milieu scolaire) en identifiant les victimes et les auteurs.....	72
Session B : Principes de la réponse aux VSBG.....	73
Session C : Composantes du paquet minimum de services communautaires pour la prise en charge des VBG/VSBG.....	75
Session D : Mise en place d'un système de référence efficace et principes d'une bonne documentation des VBG.....	79
Session E : Mécanismes de sécurisation des survivant(e)s et des acteurs communautaires.....	81

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Références bibliographiques.....	88
Annexe 2 : Questionnaire d'auto-évaluation	89
Annexe 3 : Loi N° 1/13 du 22 septembre 2016 portant prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre	95
Annexe 4 : Programme de la formation des animateurs scolaires en genre, prévention et prise en charge des VSBG au niveau communautaire	110
Annexe 5 : Liste des participants aux sessions de pré-test du document	116

LISTE DES ACRONYMES

AC	Animateur communautaire
CDSAJ	Centre de santé ami des jeunes
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes
CSLP II	Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté
DUDH	Déclaration universelle des droits de l'homme
ECO	Economique
EDSB	Enquête démographique et de santé au Burundi
EQHO	Equation hommes /femmes
GED	Genre et développement
IDG	Index de développement genre
IDH	Index de développement humain
IFD	Intégration des femmes dans le développement
IIG	Index d'inégalité de genre
MAG	Matrice de l'analyse des genres
ODD	Objectifs du développement durable
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PHY	Physique
PSY	Psychologique
PVVIH	Personne vivant avec le VIH
SSRAJ	Santé sexuelle et reproductive des adolescents et des jeunes
UN	United Nations
UNFPA	United Nations Fund for Population Activities
VBG	Violences basées sur le genre
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
VSBG	Violences sexuelles et basées sur le genre

INTRODUCTION GENERALE

La violence à l'égard des femmes s'entend comme « tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou la vie privée »¹.

C'est l'une des formes de violation les plus systématiques et les plus répandues des droits humains ; **elle touche toutes les femmes**, indépendamment de leur âge, statut économique, ou niveau d'éducation. Au Burundi, le profil des victimes, d'après la Stratégie nationale de Lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre, se présente comme suit : 97% de femmes et filles contre 3% de garçons et d'hommes. La majorité de ces victimes sont des mineures ; un quart des victimes a moins de 15 ans, tandis qu'un tiers de celles-ci a moins de 12 ans².

Les résultats de l'EDSB III (2016-2017) montrent que 36% des femmes et 32 % des hommes âgés de 15 à 49 ans ont subi des violences physiques depuis l'âge de 15 ans. Pour près de six femmes sur dix (57 %), l'auteur de ces actes était le mari/partenaire actuel. Chez les hommes, dans 16 % des cas, l'auteur des violences physiques était un autre membre de la famille. Près d'un quart des femmes (23 %) et 6 % des hommes âgés de 15 à 49 ans ont subi des violences sexuelles. Dix pour cent des femmes âgées de 15 à 49 ans ont subi des actes de violence physique au cours d'une grossesse. Pour toutes les violences subies, seulement 35% des femmes ont cherché de l'aide pour mettre fin à la violence.

Une recherche menée par *Impunity Watch* en 2014 sur la prise en compte des VSBG au Burundi a mis en exergue le manque de moyens financiers, matériels et humains pour une considération des spécificités des VSBG dans le système judiciaire, mais également des obstacles d'ordre culturel tenant à la perception qu'ont la société et les acteurs de la prise en compte des VSBG, sur ces violences³. Parmi les recommandations à l'intention des organisations de la société civile, il était suggéré de :

- ▶ Renforcer l'accueil et l'accompagnement des victimes
- ▶ Renforcer les capacités du personnel d'accueil et d'accompagnement des victimes
- ▶ Renforcer et amplifier les campagnes de sensibilisation sur les VSBG
- ▶ Mettre en place un cadre de concertation avec les autres acteurs pour échanger et alerter les services compétents sur les VSBG
- ▶ Effectuer un suivi des victimes après le règlement ou non de leurs cas.

Le Plan stratégique national de la Santé de la reproduction, maternelle, néonatale, infantile et des adolescents (PSN-SRMNIA) prévoit également le renforcement des capacités des réseaux socio-communautaires autour des Centres de santé amis des jeunes (CDSAJ) sur la Santé sexuelle et reproductive des adolescents et des jeunes (SSRAJ) et la communication des adultes avec les adolescents sur la prévention des VSBG : enseignants, parents, pairs éducateurs, les leaders religieux, les responsables administratifs (*Objectif spécifique 4, Résultat attendu 4.1, Intervention 4.1, Activité 4.1.4*)⁴.

¹ Déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes, Résolution 48/104 de l'AG ONU.

² Ministère de la solidarité nationale, des droits de la personne humaine et du genre, Rapport de l'étude sur l'opérationnalisation des réseaux communautaires de lutte contre les VBG, février 2013, p. 6.

³ Edem Comlan (2014), La prise en compte des violences basées sur le genre au Burundi : Analyse des perceptions et obstacles, Rapport Final, Impunity Watch.

⁴ PSN-SRMNIA 2019-2023.

La prise en compte des VSBG passe tout d'abord par **la prise en compte du genre** à tous les niveaux de la société et bute parfois au fait que les personnes ne sont pas suffisamment informées sur le genre ou disposent d'informations théoriques mais sont dépourvues en termes d'outils et de techniques pour pouvoir comprendre et appliquer concrètement le concept du genre de façon pratique et professionnelle.

Le présent document est un outil pédagogique, éducatif, qui a pour but de guider les facilitateurs et facilitatrices lors de la formation des animateurs et animatrices scolaires impliqués dans le réseautage sociocommunautaire et servira aussi de support ultérieur aux animateurs pour restituer cette formation s'ils le souhaitent. Il s'agit d'un outil conçu pour être utilisé par un facilitateur ou formateur déjà formé. Il constitue également une ressource pour les « pères » et « tantes » (animateurs et animatrices) au sein des écoles.

OBJECTIFS DE CETTE FORMATION

- ▶ Amener les participants et participantes à une compréhension commune des concepts du genre et du développement inclusif.
- ▶ Développer les compétences des participant(e)s en vue de prendre en compte le genre et le développement inclusif dans leurs pratiques professionnelles.
- ▶ Développer une compréhension de la complexité des VSBG et reconnaître la VSBG comme étant un problème de santé publique.
- ▶ Développer les compétences des animateurs et animatrices pour une bonne prévention et une prise en charge initiale des VSBG au niveau communautaire et en milieu scolaire.

MODULE 1 : INTRODUCTION ET VUE D'ENSEMBLE DE L'ATELIER

L'atelier s'articulera autour des modules qui traiteront des concepts du genre, de genre et développement (GED), de genre et de santé sexuelle et reproductive, de l'analyse selon le genre, de la prévention et la prise en charge communautaire des VSBG, et des techniques d'apprentissage des adultes.

Objectifs du module. A la fin de cette séance, les participant(e)s seront capables de :

1. Expliquer les objectifs de cette formation
2. Enoncer des attentes par rapport à l'atelier
3. Comprendre le programme de la formation.

Ce module 1 s'articule autour des points suivants (colonne « Thèmes » de l'agenda) :

- A Ouverture
- B Présentations
- C Attentes des participant(e)s et objectifs de l'atelier
- D Vue générale de l'agenda de l'atelier et règles de bonne conduite
- E Mise en place des comités présentation du cadre politique et légal autour des VSBG au Burundi.

A. Ouverture

Temps : 10 minutes

Etape 1 : Souhaiter la bienvenue aux participant(e)s à l'atelier et présenter les formateurs. Dire aux participant(e)s que l'atelier sera participatif et que leur participation contribuera à sa réussite.

Etape 2 : L'atelier commence par un discours d'ouverture prononcée par le responsable du PNSR ou toute autre personne déléguée.

B. Présentations

Temps : 30 minutes

Etape 1 : Expliquer aux participant(e)s que l'atelier se fonde sur le principe de la participation et qu'ils devront s'informer mutuellement et partager leurs expériences ; ils doivent donc se connaître. Demander à chacun des participant(e)s de prendre leur bloc-notes et de fournir des informations en répondant aux rubriques suivantes (2 minutes maximum) :

- Nom
- Organisation / institution :
- Fonction :
- Domaines d'intérêt/loisirs :
- Aspects motivants de votre travail ?
- Aspects non-motivants de votre travail ?
- Questions de genre les plus importantes de votre organisation / institution / projet / communauté :
- Formations/activités liées au Genre et aux VSBG auxquels vous avez déjà participé.

Etape 2 : Demander à chaque participant(e) de remettre la feuille où il ou elle a inscrit ses informations à son voisin, qu'il/elle devra présenter en 30 secondes maximum.

C. Attentes des participant(e)s et objectifs de l'atelier

Temps : 30 minutes

Etape 1 : Demander aux participant(e)s de définir leurs attentes par rapport à l'atelier :

- Remettre à chaque participant(e) deux cartes et un marqueur.
- Leur demander de noter une attente par carte et de mettre les cartes sur le mur, de façon que tout le monde puisse les voir.
- Inviter un(e) participant(e) à faire la lecture de plusieurs cartes et, si possible, grouper les attentes par rubrique.
- Recommencer l'exercice jusqu'à ce que toutes les cartes aient été lues et regroupées.

Etape 2 : Présenter les objectifs de l'atelier :

- Comparer les attentes et les objectifs.
- Si les attentes ne semblent pas prises en compte par le programme de l'atelier, il faut voir comment elles pourraient y être incorporées.
- Il peut s'avérer nécessaire d'ajouter certains objectifs, d'en supprimer ou d'en modifier d'autres.

Notez : Si un(e) participant(e) a une attente à laquelle il n'est pas possible de répondre durant l'atelier, il faut voir comment on pourrait le faire à l'occasion d'un futur atelier de recyclage. Si l'attente ne tombe pas dans le cadre des activités du programme, en parler ouvertement.

D. Vue générale de l'agenda de l'atelier et règles de bonne conduite

Temps : 10 minutes

Etape 1 : Distribuez aux participant(e)s le programme de formation (Annexe 4) et parcourez ensemble le programme avec les participant(e)s en précisant brièvement les interrelations entre les thèmes et le but visé en traitant tel ou tel thème.

Etape 2 : Soumettre le programme pour approbation ou amendement et s'assurer que l'horaire convient aux participant(e)s.

Etape 3 : Invitez les participant(e)s à proposer à haute voix les principales règles à respecter pendant la formation et les inscrire au fur et à mesure sur le flip-chart.

Etape 4 : S'assurer que tout le monde est d'accord avec ces règles de jeu, et les afficher dans un endroit de la salle visible pour tout le monde.

E. Mise en place des comités

Temps : 10 minutes

Etape 1 : Affichez un flip-chart sur lequel sont marqués les différents comités, à savoir :

- Le comité de pilotage
- Le comité de rapportage
- Le comité d'animation
- Le comité chargé du timing.

Etape 2 : Expliquez le rôle des membres de chaque comité et invitez les volontaires à s'inscrire dans le comité de leur choix.

Etape 3 : Affichez un flip-chart sur lequel sont marqués les différents comités, à savoir :

Voici un exemple du tableau à préparer par le facilitateur :

Jours	Comité de rapportage	Comité de pilotage	Comité de timing	Comité d'animation
1				
2				
3				
4				
5				
6				

F. Présentation du cadre politique et légal autour des VSBG au Burundi

Temps : 30 minutes

Support : Présentation PowerPoint

Note au facilitateur/ à la facilitatrice :

Importance de montrer quelques chiffres sur l'Index de développement genre (IDG) et l'Index d'inégalité de genre (IIG). Souligner les aspects pour lesquels le Burundi se démarque positivement et illustrer avec des exemples (voir présentation). Rappeler l'existence des textes et lois et inciter les gens à en prendre connaissance.

Documents de référence :

- Constitution Burundaise
- Vision Burundi 2025
- Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté 2010-2015 (CSLP II) remplacé par les Objectifs du développement durable (ODD) adaptés au Burundi
- Politique nationale genre de 2012-2025
- Résolution 1325 et son plan d'action 2017-2021
- Code des personnes et de la famille et Code pénal révisé de 2009
- Loi 1/13 du 22.09.2016 portant prévention, protection des victimes et répression des violences sexuelles et des violences basées sur le genre
- Stratégie nationale de lutte contre les VBG, 2009.

MODULE 2 : CONCEPTS-CLES AFFERENTS AU GENRE

Ce chapitre a pour objectif de faciliter que les participant(e)s aient une compréhension claire du genre et de ses concepts-clés, à savoir :

- Identifier les phénomènes qui leur permettent de comprendre leur existence d'homme ou de femme.
- S'intéresser aux questions homme-femme.
- Reconnaître les variables qui influencent l'équilibre de l'équation homme/femme (EQHOF).
- Définir l'équation homme/femme et les concepts qui s'y rattachent.

Session A. Postulats et jugements

Objectif :

Introduire les questions de genre dans une ambiance détendue et montrer que c'est une question qui intéresse tout le monde.

Matériel :

- Flip-charts sur lesquels sont dessinés les trois visages (souriant, triste ou neutre) : les afficher dans 3 coins différents de la salle.
- Liste des jugements à prononcer (voir liste en fin de ce sous-chapitre)
- Texte de synthèse.

Temps : 30 mn

Méthodologie (voir note au facilitateur à la fin de ce sous-chapitre) :

Etape 1 : Le facilitateur/la facilitatrice appelle les participant(e)s à se mettre au milieu de la salle et à écouter attentivement le postulat ou le jugement que le/la facilitateur/trice va lire, et ensuite prendre une position en conséquence suivant qu'ils/elles sont pour ou contre le jugement énoncé ou alors sont neutres. Ils/elles se placent alors près de l'un des trois visages (souriant, triste ou neutre) qui auront été dessinés au préalable et affichés à trois coins différents de la salle. Les participant(e)s peuvent aussi se placer du côté gauche de la salle s'ils /elles sont contre et ceux /celles qui sont pour se placent du côté droit tandis que ceux /celles qui sont neutres restent au milieu de la salle.

Etape 2 : Les participant(e)s de mêmes opinions se concertent et donnent trois principales raisons qui ont motivé leur choix.

Etape 3 : Les 3 équipes retournent alors au milieu du cercle et les rapporteurs de chaque groupe exposent à tour de rôle leurs arguments.

Etape 4 : Le/la facilitateur/trice invite alors ceux qui après avoir écouté les arguments donnés par l'autre groupe veulent changer de camp, de le faire.

Etape 5 : Le/la facilitateur/trice répète le même exercice avec un ou deux autres jugements.

Etape 6 : Le/la facilitateur/trice invite tout le monde à regagner leur place et à tirer les principales conclusions par rapport à cet exercice.

Etape 7 : Le/la facilitateur/trice projette la synthèse suivante :

- Toute question relative à l'EQHOF suscite appréhension, crainte et résistance.
- Le genre ne nous est pas étranger.
- C'est un concept avec lequel nous vivons tous les jours.
- Nous avons des opinions différentes et des comportements différents sur les questions du genre.
- Nos opinions et nos comportements sur les questions du genre sont changeables.

Note au facilitateur/à la facilitatrice :

- Le/la facilitateur/trice doit s'informer au préalable sur les thèmes en rapport avec le genre qui sont d'actualité pendant cette période et essayer de choisir des jugements ou postulats en rapport avec ces thèmes.
- Les gens ont tendance à se laisser emporter par des discussions et à défendre sérieusement leur position. Le facilitateur a le rôle de mettre en parallèle les différences d'argumentation, de favoriser la polémique sans pour autant provoquer l'antagonisme.
- Souvent les participant(e)s attendent du facilitateur de trancher à la fin pour désigner le groupe qui avait tort ou qui avait raison. D'où il est important d'expliquer clairement que le but de l'exercice n'était pas de trancher mais plutôt d'arriver aux conclusions ci-dessus (voir Etape 7).

Voici une liste de jugements qui peuvent être lus à haute voix à l'Etape 1 :

- Les garçons doivent tout connaître sur les rapports sexuels tout comme les filles.
- Le garçon se doit de toujours respecter, protéger et soutenir la fille.
- La fille fait partie du sexe faible.
- Promouvoir l'éducation de la femme constitue la stratégie la plus importante pour toute la communauté.
- La violence faite aux filles et aux femmes est une question importante qui doit être traitée par la communauté, l'Etat ainsi que les agences de développement.
- Le plus grand rôle de la femme est d'être mère.

Session B. Genre et proverbes

Objectif :

Montrer que la question du genre n'est pas une notion importée ou une exigence des bailleurs de fonds mais qu'elle existe dans toutes les cultures

Matériel :

- Flip chart et crayons marqueurs.
- Polycopies de proverbes en rapport avec le genre.

Temps : 45 mn

Méthodologie : travaux de groupe

Etape 1 (max 10 minutes) : Le/la facilitateur/trice répartit les participant(e)s en trois groupes et demande à un groupe de participant(e)s d'identifier des proverbes de leur propre culture qui expliquent les rapports négatifs et un autre groupe ceux qui traduisent les rapports positifs hommes-femmes. Un troisième groupe peut identifier des proverbes qui relatent d'autres formes de rapports sociaux comme par exemple les rapports riches-pauvres, jeunes-vieux...

Etape 2 (max 15 minutes) : A l'issue des travaux, les rapporteurs des groupes exposent en plénière les proverbes identifiés.

Etape 3 (5 minutes) : Le/la facilitateur/trice complète ces proverbes par une série d'autres proverbes préalablement préparés et tirés de différentes cultures dans la mesure du possible.

Certains proverbes en kirundi :

Exemples de proverbes et postulats burundais :

- « *Inkokokazi ntibika insake iriho* » (la poule ne peut pas chanter quand le coq est là).
- « *Abagore ntabanga* » (les femmes n'ont pas de secret).
- « *Abakobwa ni akarago k'abaraye.* »

Exemples d'autres proverbes africains :

- « Le petit pagne de la femme dicte ce que la barbe dit le jour. »
- « Le crapaud avec tout le contenu de son ventre appartient au serpent. »
- « La poule connaît l'heure du lever du soleil mais elle attend que le coq chante. »
- « La femme, c'est la maison. »

Etape 4 (10 minutes) : A partir de ces proverbes les participant(e)s avec l'appui du facilitateur / de la facilitatrice tirent les conclusions suivantes :

- Le genre n'est pas un concept nouveau et importé, il est présent dans notre culture.
- Il est traduit dans nos proverbes. Il existe des proverbes qui traduisent les rapports positifs et des proverbes qui traduisent les rapports négatifs entre hommes et femmes.
- Le genre fait partie de nos réalités sociales. Il est nécessaire d'en tenir compte dans nos actions de développement.

Etape 5 (5 minutes) : Le/la facilitateur/trice fait référence à d'autres éléments culturels qui en plus des proverbes illustrent les rapports du genre dans la culture : certains contes, les chansons, les livres, les récits religieux....

Session C. Caractéristiques hommes-femmes

Objectif

Faire la distinction entre les différences liées au sexe et les différenciations sociales.

Matériel

- Flip-chart et crayons marqueurs
- Cartons de deux couleurs différentes.

Temps : 30 mn

Méthodologie : Travaux de groupe (voir note au facilitateur à la fin de ce sous-chapitre)

Etape 1 : Le/la facilitateur/trice donne aux hommes des cartons de couleur verte et aux femmes des cartons de couleur rouge.

Etape 2 : Les participant(e)s sont répartis en groupes par sexe.

Les hommes donnent chacun une caractéristique propre aux femmes et ces dernières donnent chacune une caractéristique propre aux hommes. Les deux groupes inscrivent chaque caractéristique sur un carton. Les caractéristiques dites « féminines » sont affichées dans une colonne à part et celles dites « masculines » dans une autre colonne.

Remarque : Les caractéristiques souvent identifiées sont surtout liées aux préjugés et rares sont ceux qui pensent aux caractéristiques biologiques.

Lire au groupe l'histoire suivante :

L'histoire de deux crapauds

Deux crapauds dormaient au lit. Soudain, un bruit fort venant du voisinage les réveilla. L'un des crapauds se cacha sous le lit, tandis que l'autre se saisit d'un bâton et courut vers la porte.

- Divisez les participant(e)s en deux petits groupes.
- Demander aux participant(e)s d'identifier lequel des deux crapauds est mâle et lequel est femelle. Demandez aux participant(e)s de justifier leur choix avec des exemples concrets des qualités associatives attribuées au mâle et à la femelle et comment cette situation a influencé leur décision.
- Faites deux listes séparées des qualités du mâle et de la femelle exprimées par les participant(e)s tout en identifiant le sexe des crapauds sur une feuille du flip-chart.
- Encouragez les participant(e)s pour obtenir toutes les qualités qu'ils/elles associent aux hommes et aux femmes.

Voici un exemple de caractéristiques pouvant être relevées :

Perceptions des hommes sur les caractéristiques des femmes	Perceptions des femmes sur les caractéristiques des hommes
• Douceur • Vie • Mère • Faiblesse • Compagne • Auto-exclusion • Faire plaisir à l'homme (sexualité)	• Brutalité • Autoritarisme • Fort • Cruel • Exigeant • Courageux • Protecteur

Etape 3 : Le/la facilitateur/trice invite un(e) des participant(e)s à faire un jeu de déplacement des cartons: selon que telle ou telle caractéristique peut s'appliquer aux 2 sexes, on se rend compte que **les caractéristiques énoncées sont interchangeables** sauf celles biologiques et qu'il n'existe finalement pas de caractéristiques propres aux femmes ou aux hommes sauf celles liées au sexe. Le/la facilitateur/trice avec les participant(e)s arrive aux conclusions suivantes :

- Hormis les caractéristiques biologiques, les caractéristiques dites « masculines » ou « féminines » sont interchangeables, elles relèvent des préjugés, des stéréotypes, des constructions sociales.
- Les caractéristiques changeables sont attribuées au genre et celles immuables au sexe.

Ainsi :

- Les différences de sexes sont d'ordre biologique, innée, immuable. Elles relèvent des réalités inaltérables, universelles, scientifiquement vérifiables. (Ex : femme qui donne naissance aux enfants relève du biologique).
- Tandis que l'EQHOF intègre d'autres variables d'ordre social qui sont acquises respectivement par l'homme et par la femme (après la naissance).

Message clé

1. Rien de ce que fait l'homme n'est en soi irréalisable par la femme et vice versa, hormis les fonctions de reproduction, qui sont propres à la femme.
2. Le genre se fonde sur des bases non pas naturelles mais artificielles, c'est à dire des notions non pas « innées » mais « acquises ».

Les différences homme-femme peuvent être classées en trois catégories :

1. Les différences sexuelles
2. Les différences acquises via la culture
3. Les stéréotypes c'est-à-dire les croyances généralement répandues et pouvant s'assimiler à des préjugés

Note au facilitateur :

- Souvent ce thème entraîne beaucoup de débat et il est conseillé de lui accorder suffisamment de temps pour s'assurer que tous les participant(e)s ont compris que finalement la différence entre homme-femme n'est que d'ordre biologique, les autres différences étant le fruit de constructions sociales.
- Beaucoup de questions sont souvent relevées notamment celles en rapport avec l'influence du biologique sur le comportemental, la question avec les instincts maternels et les sensibilités en rapport. Freud et d'autres savants ont beaucoup traité de cette question de différences psychologiques, mais on peut dire qu'il s'agit tout au plus de tendances générales qui ne se basent sur aucune preuve scientifique. Dans le cas où quelqu'un poserait la question d'hermaphrodisme, ce phénomène n'existe presque pas chez l'être humain.
- Pour montrer l'importance de la socialisation dans le renforcement des différenciations sociales, le facilitateur peut demander aux femmes de donner les qualités d'un homme idéal dans leur société tandis que les hommes donnent les qualités d'une femme idéale dans leur société.
- Quand on parle par exemple de garçon manqué ou de fille manquée, on ne fait pas référence aux aspects biologiques mais plutôt aux aspects comportementaux que l'on compare aux normes voulues par la société.

- Le/la facilitateur/trice insiste alors sur le fait que tout au long du processus de socialisation, on essaie de répondre aux exigences et aux normes de la société pour avoir à la fin un homme ou une femme correspondant le plus aux exigences de la société. C'est comme si à la naissance une fille était placée dans un moule devant la façonner en future femme idéale tandis que le garçon était placé dans un moule destiné à le façonner en futur homme idéal. Tout le monde (homme et femme) y contribue.
- La société peut façonner des hommes courageux et des femmes peureuses par exemple, des femmes soumises et des hommes cherchant toujours la supériorité.
- A part que la société travaille sur les aspects psychologiques et le comportement, on trouve que dans certaines sociétés on essaie aussi de changer l'aspect physiologique. Par exemple dans certaines sociétés, on engraisse les jeunes filles pour avoir à la fin de grosses femmes parce que ce sont elles qui sont appréciées ou encore on essaie d'éclaircir (parfois avec des méthodes scientifiquement déconseillées) la peau des filles parce que la société exige des femmes de teint clair.

Session D. Distinction entre genre et sexe

Objectif

Comprendre le sens des notions de genre, de sexe.

Matériel

Flip-chart, PowerPoint sur la différence genre et sexe (voir texte de fixation)

Temps : 30 mn

Méthodologie : Travaux de groupe (voir note au facilitateur à la fin de ce sous-chapitre)

Questions-réponses et exposé.

Après avoir tiré les conclusions sur les caractéristiques hommes-femmes, le facilitateur aborde immédiatement la différence entre genre et sexe sous forme d'exposé-débat en projetant le **texte de fixation** suivant :

Sexe

Conditions physiques, liées aux chromosomes, aux organes génitaux

Il est naturel, inné

Biologique

Universel, scientifiquement vérifiable

Immuable

Genre

Construction sociale et psychologique acquis après la naissance

Varie dans le temps, l'espace, est changeable

Se perpétue par la socialisation, l'éducation, les familles, l'école, les institutions de l'État, les politiques

Est défini par les attentes des communautés, les normes

Détermine les rôles, responsabilités, les comportements, valeurs, normes attribués aux hommes, aux femmes, aux jeunes, aux vieux,

Varie selon la culture, l'âge, la religion...

Note au facilitateur :

Cette partie insiste sur la **différentiation entre le genre et le sexe** et beaucoup de gens ont tendance à confondre les deux concepts. Il est important de se rassurer que tout le monde ait compris cette différenciation qui constitue un élément de base dans la compréhension des autres concepts. Le facilitateur devra donner beaucoup d'exemples d'illustration sur l'influence de la socialisation. Une option est de préparer une liste de dix phrases et de les lire à haute voix aux participant(e)s pour qu'ils/elles se prononcent sur celles qui ont trait au genre ou au sexe⁵. Voici quelques exemples de phrases qu'on peut lire aux participant(e)s :

- Les hommes sont chargés d'assurer la sécurité de la maison.
- Les femmes mettent au monde.
- Les hommes portent la barbe.
- Les hommes portent des pantalons et non des jupes.
- Ce sont les femmes qui s'occupent des soins des enfants.
- Les femmes allaitent les enfants.
- Ce sont les femmes qui portent les enfants sur le dos.
- Ce sont les hommes qui prononcent les discours lors des fêtes.
- Les filles sont douces, les garçons sont durs.
- C'est l'homme qui est le chef du ménage.
- En général, les hommes sont plus rémunérés que les femmes, et ils occupent des postes à plus grande responsabilité.
- Les femmes sont moins susceptibles d'exprimer leur opinion sur le désir sexuel.
- Généralement, les hommes ont une structure osseuse plus lourde que celles des femmes.
- Les parents préfèrent parfois les enfants de sexe masculin.
- Les hommes produisent du sperme, les femmes produisent des ovules.
- L'éducation des jeunes garçons a souvent tendance à être plus importante que celle des jeunes filles.

⁵ Par exemple en se positionnant dans la salle: Ceux qui pensent que la phrase a trait au genre à droite, au sexe à gauche, et « ne savent pas » au milieu. Une autre option est le vote à main levée.

Session E. Notion de triple rôle

Objectif

Mener une réflexion sur la répartition des rôles entre les hommes et les femmes ainsi que les perceptions liées à chaque type d'activités.

Matériel

Flip-chart ou PowerPoints avec les textes de fixation

Temps : 40 mn

Méthodologie : (voir note au facilitateur à la fin de cette session) :

Exposé + travaux de groupes

Etape 1 : Le/la facilitateur/trice fait un bref exposé sur la répartition des rôles et explique que ces rôles peuvent être classés en trois catégories à savoir : le rôle reproductif, le rôle productif et le rôle communautaire à l'aide du **texte de fixation** ci-après :

Le rôle reproductif

C'est celui qui permet aux adultes d'assurer la perpétuation du groupe social (faire des enfants, les nourrir, les soigner, les élever, les instruire, les former, etc.) produire la force de travail des adultes ce qui suppose entre autres activités l'entretien du foyer, la préparation des repas, la lessive et la vaisselle, produire divers biens artisanaux pour la consommation familiale, etc. On distingue **la reproduction biologique et la reproduction sociale**.

Le rôle productif ou économique

Ce rôle concerne la production de biens et services aux fins d'une consommation directe ou pour la commercialisation (travaux agricoles, extraction de matières premières, artisanat, commerce, industrie, service). Toutes ces activités sont traditionnellement associées aux rôles des hommes et sont rémunérées.

La gestion de la communauté

Ce rôle est également associé au rôle social, publique ou communautaire. En effet, pour que la vie soit possible au sein de la communauté, plusieurs activités de régulation, d'entraide, d'organisation doivent être assurées par certains de ses membres (Exemples : organisations des fêtes ou autres événements, trancher les palabres, les actions politiques, participation dans les associations et groupements).

Etape 2 : Le/la facilitateur/trice explique la terminologie utilisée et sollicite des exemples de la part des participant(e)s pour chaque rubrique.

Etape 3 : Les participant(e)s se retrouvent alors en groupes et inventorient les activités menées en milieu rural en les classant suivant les trois catégories que le facilitateur vient de donner. Ensuite ils utilisent une croix pour montrer si c'est plus fait par l'homme ou par la femme et devant chaque activité, ils marquent V pour dire que l'activité est valorisée par la communauté et D pour les activités non valorisées par la communauté.

Voici le type de tableau à compléter et que le facilitateur aura préparé préalablement sur un flip-chart :

Rôles	Faits par les hommes	Faits par les femmes	Valeur accordée par la société
Reproductif • • •			
Productif • • • •			
Communautaire • •			

Etape 4 : A partir des résultats des travaux de groupe, le facilitateur et les participant(e)s arrivent aux conclusions suivantes :

- Les rôles sont l'une des variables clés de l'EQHOF.
- La répartition des tâches (division du travail) définit la nature et la portée des responsabilités qu'on attend respectivement de l'homme et de la femme, et les structures sociales contribuent à les renforcer.
- Ces phénomènes varient selon le milieu dans lequel on se trouve et avec le temps (ex : le conflit modifie la division du travail).
- Le rôle de reproduction a malheureusement tendance à être dévalorisé ou mésestimé aussi bien par les hommes que par les femmes (demander ce qu'une femme au ménage fait, elle vous dira qu'elle ne fait rien...).
- Pourtant les activités de reproduction prennent beaucoup de temps et sont fatigantes. Ces activités ne sont pas rémunérées et sont presque toujours sous la responsabilité des femmes et des jeunes filles. Le travail de reproduction est crucial pour la survie humaine.

Note au facilitateur :

- La compréhension de ces trois catégories de rôle est souvent facile pour les groupes dynamiques mais il faut étayer les explications par beaucoup d'exemples.
- Il faut aussi préciser que le classement des activités dans les trois catégories de rôles se base surtout sur l'objectif visé en menant telle ou telle autre activité. Par exemple faire la cuisine est une activité de reproduction pour une mère de famille qui le fait dans le but de nourrir les membres de sa famille tandis que la même activité devient une activité de production pour un cuisinier d'un restaurant qui fait la cuisine pour gagner de l'argent.
- Les intervenants doivent savoir que la charge de travail que les femmes doivent assumer peut jouer sur leur participation dans les travaux de développement. Le temps supplémentaire qu'elles passent aux activités d'exploitation agricole, de production, de formation ou aux réunions réduit le temps qu'elles peuvent passer à d'autres tâches telles que l'encadrement des enfants ou la préparation de la nourriture.
- **L'inégalité au niveau de la répartition des rôles** est l'un des principaux facteurs à l'origine des inégalités homme-femme et même entre d'autres catégories sociales car la catégorie qui fait un travail plus rémunéré ou plus valorisé socialement bénéficie d'un statut plus élevé et a des facilités d'accéder à beaucoup d'autres ressources et bénéfices qui contribuent à creuser davantage les écarts.

Session F. Accès et contrôle

Objectif

- Faire une différenciation entre les notions d'accès et de contrôle.
- Montrer comment la différenciation dans le niveau d'accès et contrôle des ressources et bénéfices influence les relations de genre.

Matériel

- Cartons de deux couleurs + crayons marqueurs
- Texte de fixation des deux définitions préalablement préparées.

Temps : 30 mn

Note au facilitateur :

Il est important que les participant(e)s sachent discerner qu'il y a une différence entre avoir accès à et avoir le contrôle de quelque chose. Souvent les femmes ont peu de contrôle sur les ressources et les bénéfices même si elles y ont accès.

Méthodologie : Brainstorming + Jeux de rôles

Etape 1 : Le/la facilitateur/trice répartit la salle en deux groupes et le premier groupe définit brièvement le concept d'accès sur des cartons d'une couleur donnée, tandis que le deuxième groupe définit le concept de contrôle sur les cartons d'une autre couleur. Les cartons sont ensuite ramassés et affichés en essayant de grouper les réponses jugées semblables.

Etape 2 : A partir des définitions données par les participant(e)s, le/la facilitateur/trice fait alors la synthèse suivante en expliquant les notions d'accès et de contrôle qu'ils projettent :

ACCES/CONTROLE

- **Accès :** Droit/possibilité/autorisation d'utiliser les ressources ou un bénéfice, sans pouvoir décider de son usage. (Par ex : La femme a accès à la terre, mais ne peut pas la vendre.)
- **Contrôle :** Droit de décider de l'usage d'une ressource ou d'un bénéfice.

Etape 3 : Le/la facilitateur/trice donne ensuite des exemples pour éclaircir davantage la différence entre ces deux notions :

Accès :

- Un ouvrier n'étant pas propriétaire terrien peut cultiver la terre d'une autre personne et recevoir une partie de la production.
- Un locataire d'une maison peut loger sa famille dans une maison qu'il paie en location mais sans en avoir le contrôle.
- Les femmes peuvent avoir des revenus de leurs activités sans pour autant avoir le contrôle de leur affectation.

Contrôle :

- Un propriétaire terrien, un chef d'entreprise, un détenteur de machines ont le plein contrôle de leurs ressources.

Session G. Participation et pouvoir

Temps total (Participation + Pouvoir) : 1h30

Participation (1er thème):

Objectif

Analyser les différents niveaux de participation et les effets que les différentes approches adoptées peuvent produire sur les capacités des hommes et des femmes à participer aux diverses activités d'un programme.

Note au facilitateur : en fonction du groupe cible à former et du temps imparti pour la formation au total, il peut être envisagé par le formateur de **sauter l'Etape 1 et de passer à l'Etape 2 directement.**

Matériel

- Flip-chart + crayons marqueurs pour les travaux de groupe
- PowerPoints des 4 textes de fixation (définition, schémas des différents niveaux de participation, explications, besoins préalables)

Note au facilitateur :

Il est important que les participant(e)s sachent discerner qu'il y a une différence entre avoir **accès à** et avoir le **contrôle de** quelque chose. Souvent les femmes ont peu de contrôle sur les ressources et les bénéfices même si elles y ont accès.

Temps : 60mn

Remarque pour le facilitateur : Bien lire la note au facilitateur à la fin de ce sous-chapitre.

Méthodologie : Travaux de groupes

Etape 1 : Le/la facilitateur/trice introduit le thème qui va être vu, à savoir le thème de **participation** et donne les instructions pour l'exercice de réflexion sur ce thème qui va être fait dans les groupes.

Pour commencer, les participant(e)s se retrouvent en groupes pour échanger sur l'exercice suivant :

- Analysons les cas de participation sur la base des exemples concrets (au niveau familial, politique, professionnel, social ...) en indiquant le niveau de participation des hommes et des femmes et des autres groupes sociaux.
- Dégageons les contraintes qui peuvent constituer un frein à une réelle participation.
- Quels sont les besoins préalables à une réelle participation ? Donnez un ou deux mots équivalents au terme de participation en français ou dans la langue locale.
- Les rapporteurs des groupes présentent ensuite les résultats issus de leurs discussions en plénière.

Le/la facilitateur/trice fait la synthèse en expliquant le concept de participation, les différents niveaux de participation et les besoins préalables à une participation réelle sur le plan politique, professionnel, social...

1. Expliquer aux participant(e)s que dans l'exercice qui suit, ils/elles seront capables d'expérimenter le déséquilibre du pouvoir.
2. Demander 2 hommes et 2 femmes volontaires. Le reste des participant(e)s joueront les membres de la communauté.
3. Mettre les deux groupes dans leurs positions :
 - a. Demander aux 2 hommes de s'aligner devant leurs chaises au milieu de la salle. Demander aux 2 femmes de venir et de se tenir debout devant les hommes, de façon qu'ils soient en deux rangées : une femme en face de chaque homme.
 - b. Demander aux hommes de monter sur leurs chaises en face de leurs partenaires. Demander aux femmes de mettre leurs mains derrière leurs dos. Expliquer qu'elles doivent rester dans cette position.
 - c. Demander aux membres de la communauté de se mettre en cercle autour du groupe.
4. Mettre des feuilles de papier et des marqueurs entre les paires homme/femme sur le sol devant les chaises.
5. Demander :
 - a. Aux participants qui sont sur les chaises : « Comment vous sentez-vous dans cette position, debout sur les chaises ? »
 - b. Aux participantes qui sont devant les chaises : « Comment vous sentez-vous debout face à ces personnes qui sont sur les chaises ? »
6. Explication de l'exercice :
 - a. « Pour cet exercice, les participants qui sont debout sur les chaises ont plus de pouvoir que les participantes qui sont debout devant eux par terre. »
 - b. « Les participantes qui sont debout par terre ont leurs mains derrière leur dos et doivent rester ainsi jusqu'à ce qu'on dise autre chose. »
 - c. « Il y a un seul moyen pour les paires de devenir égales. C'est en dessinant un cercle et un signe d'égalité dans le milieu du cercle. Néanmoins chaque femme et chaque homme doit faire ceci avec les 2 partenaires tenant le marqueur ensemble et pas un seulement. »
 - d. « Les personnes sur les chaises doivent rester debout et ne peuvent pas s'accroupir. Les participantes qui sont par terre doivent garder leurs mains derrière leur dos. »
 - e. « Les participant(e)s formant le cercle autour d'eux sont des membres de la communauté. Vous devez rester silencieux jusqu'à ce que je vous montre un flip-chart avec une certaine affirmation. A ce stade vous allez lire l'affirmation à voix haute pour les paires au milieu du cercle. »

Assurez-vous qu'il n'y a pas de questions et continuez.

7. Après 3 minutes, demander aux participant(e)s : « Est-ce que cela marche ? Est-ce qu'il y a un cercle parfait ? »
8. Annoncez : « Changeons de rôle. Changez avec vos partenaires. Les femmes vont se mettre debout sur les chaises et les hommes par terre avec les mains derrière le dos. Maintenant essayez de faire le même exercice. »
9. Après 3 minutes, demander aux participant(e)s : « Est-ce que cela marche ? Est-ce qu'il y a un cercle parfait ? »
10. Demander aux paires de changer. Quand les hommes sont de retour sur les chaises, dites: « Les hommes ont un pouvoir sur les femmes et ceci n'est pas juste. Membres de la communauté, lisez votre affirmation : '**Dans notre société tous les êtres humains sont égaux ; personne n'a le droit d'utiliser la violence contre une autre personne.'** » Maintenez le flip-chart avec l'affirmation en haut pour que chacun puisse le voir.
11. Après que les membres de la communauté aient lu l'affirmation, dites : « Le silence de la communauté a été brisé. Les femmes par terre, vos mains sont libres. Maintenant essayer de faire le même exercice. »
12. Assurez-vous que personne ne s'accroupit sur la chaise.
13. Après 3 minutes, dites : « Les choses se sont améliorées mais ce n'est pas encore parfait. Les hommes, partagez votre pouvoir avec les femmes en descendant de vos chaises. Est-ce que les cercles peuvent être parfaits maintenant ? »
14. Laissez les participant(e)s chercher comment bien tracer les cercles et le signe d'égalité. Laissez-les montrer leurs efforts aux membres de la communauté et que ceux-ci les applaudissent.
15. Faire un débriefing en posant les questions suivantes :
 - a. Comment vous êtes-vous senti(e) avec cet exercice ?
 - Ceux /celles qui étaient sur les chaises ?
 - Ceux / celles qui étaient par terre les mains derrière le dos ?
 - Ceux / celles qui étaient les membres de la communauté ?
 - b. Comment vous êtes-vous senti(e) quand vous avez changé de place et eu le pouvoir sur l'autre personne ?
 - c. Est-ce que ceci vous a aidé à accomplir votre but ?
 - d. Est-ce que les hommes ont souvent peur que partager leur pouvoir signifierait la perte de leur pouvoir ? Ce sentiment arrive-t-il souvent ? Est-ce que si les gens ont le pouvoir, cela signifierait que les autres ont moins de pouvoir ?
 - e. Comment est-ce qu'on se sent quand il y a de l'équité ?
 - f. Est-ce que vous pensez que la communauté a un fort pouvoir qui influence la façon dont nous nous comportons ?
 - g. Qu'est que nous pouvons apprendre de cet exercice ?

Résumé :

- Le déséquilibre de pouvoir entre hommes et femmes n'est sain pour personne. Il crée des tensions, des luttes et des ressentiments.
- Equilibrer le pouvoir ne veut pas dire perdre le pouvoir parce que le pouvoir n'est pas une ressource limitée. Ce n'est pas quantifiable, c'est un sentiment.
- Quand quelqu'un use de son pouvoir sur une autre personne, les deux ne sont pas en mesure de bien travailler ensemble pour atteindre leur but.
- Les hommes et les femmes peuvent créer un équilibre de pouvoir dans leurs relations et avoir des relations sans violences.
- Seulement si la communauté parle haut et fort et rejette le déséquilibre de pouvoir entre hommes et femmes, la violence à l'endroit de la femme va finir.
- Le pouvoir des hommes sur les femmes et le silence de la communauté sur ce pouvoir sont les causes des violences à l'endroit des femmes.

Etape 2 : Les participant(e)s se retrouvent en groupes pour échanger sur l'exercice suivant :

- Analysons les cas de participation sur base d'**exemples concrets** (au niveau familial, politique, professionnel, social ...) en indiquant le niveau de participation des hommes et des femmes et des autres groupes sociaux.
- Dégageons les contraintes qui peuvent constituer un **frein** à une réelle participation.
- Quelles sont les **besoins préalables** à une réelle participation ?
- Donnez un ou deux mots équivalents au terme de « participation » en français ou dans la langue locale.

Etape 3 : Les rapporteurs des groupes présentent ensuite en plénière les résultats issus de leurs discussions.

Etape 4 : Le/la facilitateur/trice fait la synthèse à partir de cette réflexion pour expliquer le concept de participation, les différents niveaux de participation et les besoins préalables à une participation réelle sur le plan politique, professionnel, social... Il/elle donne alors le résumé suivant sur la définition du concept de participation :

Concept de participation :

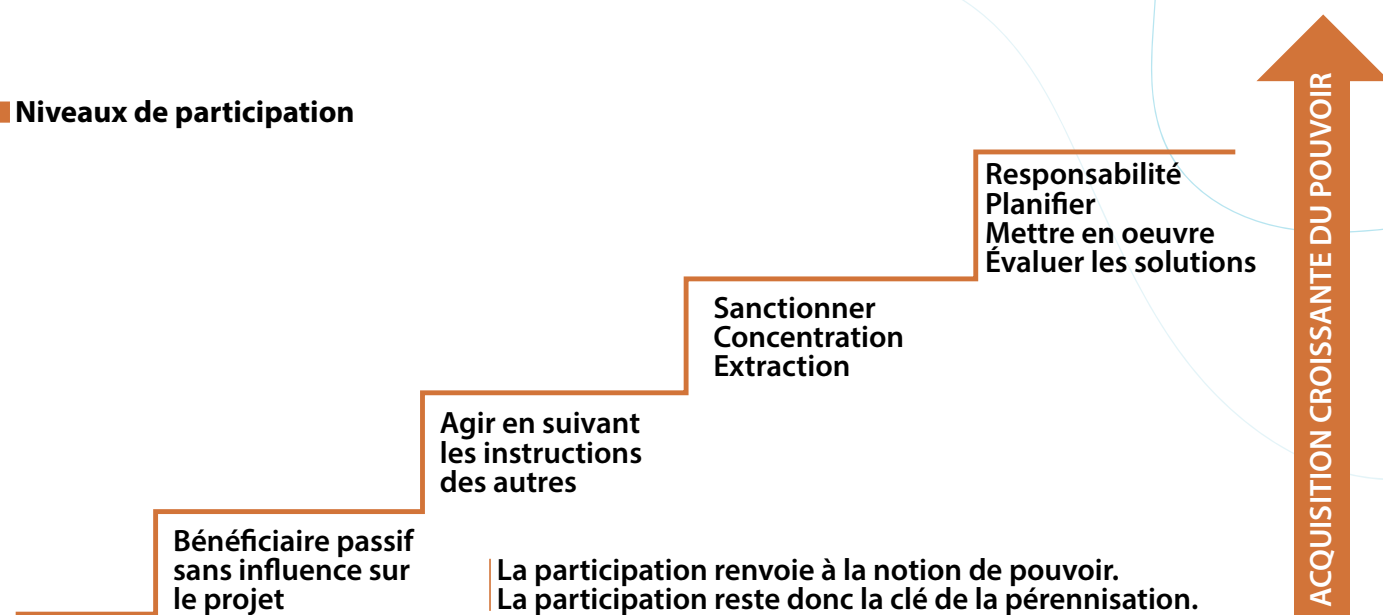
La participation se définit comme la volonté des hommes et des femmes d'accroître leurs pouvoirs et leurs moyens de contrôle par rapport aux ressources, aux structures et aux organisations.

On a souvent tendance à classer sous le label « participation » toute adhésion à un système quelconque qui peut aller d'une simple présence en tant que bénéficiaire passif ou travailleur silencieux jusqu'à une position engagée en tant que décideur.

Etape 5 : Le/la facilitateur/trice explique qu'il existe donc plusieurs niveaux de participation. Les participant(e)s auront tendance à donner comme équivalent du concept de participation les termes comme : présence, implication, prendre part, contribution... Le/la facilitateur/trice projette le schéma suivant qui représente les différents niveaux de participation :

Les niveaux de la participation :

■ Niveaux de participation



La participation est vue à plusieurs niveaux :

- **Être un passif récipiendaire** : de l'assistance matérielle ou services sans aucune implication dans leur prévision, et sans aucun contrôle de leur contribution (ex : déplacés et urgence).
- **Prendre part ou être impliqué** dans des actions conçues par d'autres comme l'apport de la main d'œuvre (la force de travail).
- **Être consulté** sur les problèmes et les besoins, mais pas nécessairement sur le contexte, l'analyse et l'option en termes de réponses. Ceci aboutit à une liste de souhaits sans une réelle responsabilité communautaire ou appropriation.
- **Habilitation (empowerment)** des personnes à s'organiser elles-mêmes pour faire face à leurs besoins, à planifier leurs solutions, et à prendre la responsabilité du développement de leurs actions.

En Genre et développement, **les hommes et les femmes** bénéficient à court terme des réponses au niveau des besoins pratiques, donc matériels. Mais les bénéfices à long terme sont meilleurs si les communautés accroissent le pouvoir de décision et leur statut.

Le but recherché est de promouvoir les femmes et les hommes comme **agents de changement, agents de transformation**, leaders, organisateurs, conseillers, membres des comités ou des conseils et éducateurs à des niveaux différents, managers au niveau communautaire, national, international dans leur vie professionnelle et privée comme planificateurs et gestionnaires...

Etape 6 : Le/la facilitateur/trice invite les participant(e)s à donner des exemples illustrant chaque niveau de participation sur la base de leurs expériences professionnelles ou de leur entourage et le/la facilitateur/trice donne aussi certains exemples.

Etape 7 : Le/la facilitateur/trice revient ensuite sur les conditions préalables à la participation donnée par les participant(e)s et les complète en projetant les autres préalables suivants :

Conditions préalables à une réelle participation

- Les membres sentent qu'ils ont un intérêt commun.
- Représentation démocratique de toutes les parties intéressées, des groupes sociaux, hommes et femmes.
- Coopération en termes d'égalité et responsabilité partagée.
- Opportunités égales pour tous ceux chargés des planifications, exécutions, contrôles et évaluations.
- Toutes les parties intéressées sont associées dans la prise de décision pour ce qui est des investissements dans le projet et des bénéfices.
- Toutes les parties intéressées disposent des capacités suffisantes pour participer : temps, moyens, qualifications, expériences, pouvoir de prise de décision.
- Toutes les parties contribuent selon leurs possibilités et besoins (idées, matériels, moyens financiers...).
- Communication facile et libre échange d'informations entre tous les acteurs/actrices.
- Responsabilité partagée par tous les acteurs /actrices.
- Flexibilité dans la planification et l'exécution du plan.
- Le pouvoir et la volonté de réaliser des changements.

Note au facilitateur :

- La participation est une notion complexe qu'on a tendance à mal interpréter ou mal présenter. Dans le secteur du développement, **la participation fait inévitablement référence à la notion de pouvoir** car elle permet d'améliorer la position des plus défavorisés. L'expérience montre que c'est en adoptant une approche axée sur la participation que l'on réussit le mieux à faire avancer des projets de développement.
- L'un des indicateurs permettant de mesurer l'efficacité du processus de participation se lit au travers du maintien potentiel des infrastructures organisationnelles, une fois terminées les activités d'un projet donné.
- Les participant(e)s ont tendance à croire que la participation se limite à la présence, sans parler du niveau d'engagement. C'est pourquoi il faut différencier la participation quantitative et la participation qualitative.
- Il faut remarquer qu'on distingue la participation qualitative, qui fait référence au niveau d'influence dans la prise de décision, de la participation quantitative, qui ne fait référence qu'aux aspects numériques sans tenir compte de leur niveau de participation. Par exemple dans une organisation quelconque, l'analyse de la participation au niveau quantitatif se limitera à analyser le nombre d'hommes et de femmes membres de l'organisation, tandis que l'analyse de la participation au niveau qualitatif cherchera à analyser les positions occupées par les unes et les autres, la qualité de leurs interventions, leur niveau de formation ainsi que leur niveau d'influence (si tel ou tel groupe ne joue pas un rôle mineur ou de simple figurant).

- La participation des femmes mérite réflexion. Les agents responsables de la planification des projets doivent se demander si, pour promouvoir la participation des femmes, ils doivent réunir les hommes et les femmes dans un seul et même groupe ou bien s'il est préférable de travailler dans des groupes exclusivement féminins ou masculins.

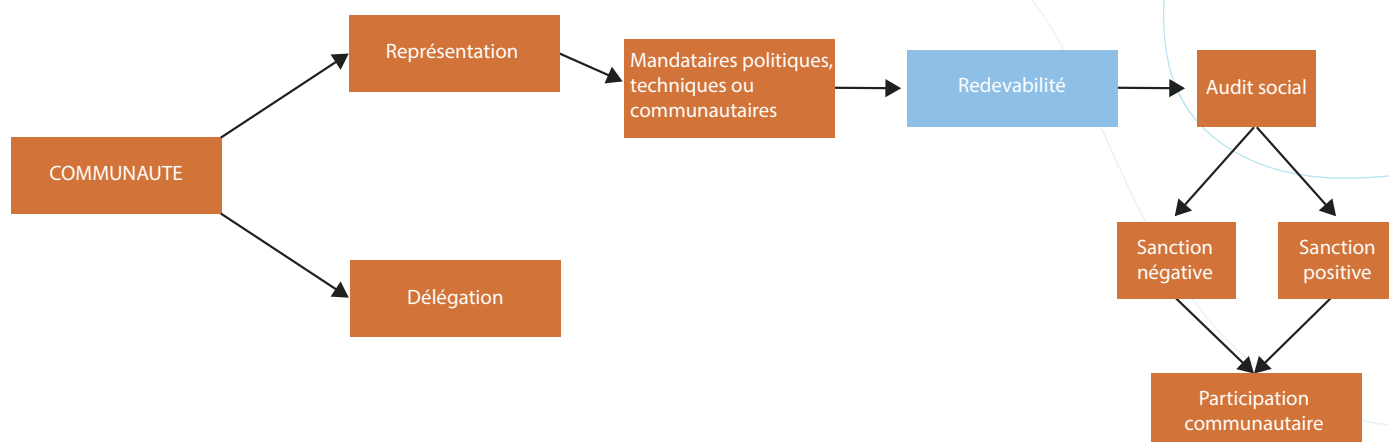
Voici quelques propositions :

- Dans les groupes mixtes, il faut s'assurer que les femmes représentent au moins 20% de l'auditoire.
- Proposer des actions d'appui spécifiques (formations, dynamique de groupe, sensibilisation des hommes et des femmes à la participation féminine...).
- Former les groupes de femmes à l'organisation des questions administratives et aux techniques de résolution des problèmes.
- Engager un processus de négociation et de conciliation des argumentations et priorités des femmes avec celles des hommes.
- Mener un plaidoyer de façon proactive pour la représentativité des femmes au moment d'inviter les gens à des rencontres ou quand il faut élire des représentant(e)s.

Il faut également noter qu'une femme qui participe individuellement à un projet ne représente pas forcément son propre sexe, sa propre classe ou les intérêts de son propre groupe (c'est également vrai pour les hommes). Il faut examiner la nature des interventions ainsi que les caractéristiques des participant(e)s.

- Il existe plusieurs facteurs empêchant les femmes de participer aussi activement que les hommes aux activités mises en œuvre. Il faut prendre conscience de l'existence de ces contraintes et s'efforcer de les surmonter afin de promouvoir la participation des femmes au même titre que les hommes.
- Souvent le concept de participation soulève des débats, surtout du fait que dans beaucoup de contextes, il n'est pas utilisé. La question pouvant être posée est que tout le monde ne peut pas participer de la même manière à la prise de décision que ce soit au niveau familial, professionnel ou communautaire. Dans ce cas, le meilleur moyen est d'utiliser la représentativité et pour que celle-ci soit effective, il faut des **mécanismes de redevabilité** des mandataires vis-à-vis de ceux qui les ont mandatés. Ils auront le mandat et les prérogatives de sanctionner négativement ou positivement ceux qu'ils ont mandatés. Les mandataires à leur tour auront le devoir de bien s'acquitter de leurs tâches et de veiller à tout moment à présenter et défendre les intérêts des personnes qu'ils / elles représentent.

Le schéma illustrant ce mécanisme est le suivant :



POUVOIR (2ème thème) :

Objectif

Analyser les différentes formes de pouvoir souvent exercées et comprendre le processus qui peut permettre aux gens, surtout les catégories défavorisées, d'acquérir du pouvoir.

Temps : 30mn

Matériel : Présentation PowerPoint

Méthodologie (voir note au facilitateur à la fin de ce sous-chapitre) :

Etape 1 : Le/la facilitateur/trice invite les participant(e)s à venir au milieu de la salle et de se prononcer individuellement **pour ou contre** le postulat suivant :
« L'acquisition du pouvoir par la femme, diminue le pouvoir de l'homme. »

Etape 2 : Il/elle invite alors chacun à donner les raisons qui ont motivé sa position en commençant par le groupe qui est pour le postulat.

Etape 3 : Il/elle invite les participant(e)s à regagner leur place et engage un débat sur la compréhension du pouvoir par les participant(e)s.

Etape 4 : Il/elle projette ensuite sur PowerPoint les différentes sortes de pouvoir et les explique :

Pouvoir 4 sortes

Pouvoir qui s'exerce sur :

Rapport de domination/subordination
Création de dualité, violence, intimidation, conflit, frustration, exclusion

Pouvoir qui s'exerce sur :

Confiance en soi, respect mutuel
Cas de personnes qui s'organisent ensemble pour s'attaquer à un problème commun

Pouvoir de :

Pouvoir créateur, qui se réfère à la capacité, rend apte à faire les choses

Pouvoir intérieur :

Il est d'ordre spirituel, développe l'esprit d'acceptation de soi et d'autrui

EN GED : Il faut bannir le pouvoir qui s'exerce **sur**, et développer plutôt le pouvoir qui s'exerce **avec**, le pouvoir **intérieur**, et le pouvoir **de**

Etape 5 : L'exposé est suivi par les échanges et les réactions des participant(e)s. Le/la facilitateur/trice conclut en précisant que ceux qui étaient pour le postulat avaient surtout pensé au pouvoir sur et à la domination ou alors conçoivent le pouvoir comme une unité indivisible et donc difficile voire impossible à partager.

Note pour le formateur :

- Il faut préciser que le processus d'acquisition du pouvoir sera abordé plus loin dans une autre séance spécifique mais que l'objectif est de montrer les inconvénients du « pouvoir sur » même si c'est lui qui est couramment utilisé dans beaucoup de sociétés. Souvent le recours à cette forme de pouvoir est lié au manque des trois autres formes de pouvoir et au manque de confiance en soi. L'individu qui l'utilise croit qu'il est fort et puissant alors qu'en réalité, il a des lacunes.
- Les participant(e)s donnent souvent des exemples extrêmes où il faut recourir au « pouvoir sur » pour débloquer la situation (cas de grève, indiscipline du personnel, dans l'armée...). Mais il faut savoir que souvent pour arriver à cette situation dite extrême, la situation antérieure a été mal gérée (en usant du pouvoir sur).
- D'autres pensent que l'utilisation du « pouvoir avec » peut être interprétée comme un manque de personnalité dans certains cas, mais c'est plutôt le contraire, et pour l'exercer il faut que cela entre dans la culture de l'organisation. D'autres défendent que le « pouvoir sur » permet de maintenir l'ordre, la hiérarchie et le respect de l'autorité.
- Comme c'est le « pouvoir sur » qui est le plus fréquent, les gens s'y sont habitués et ne pensent pas que les choses peuvent être organisées autrement. Souvent même, il y en a qui craignent que l'acquisition du pouvoir par la femme à travers

tous les éléments qui confèrent du pouvoir (l'aspect économique, les connaissances, la loi, la place sociale, le statut, l'expérience professionnelle...) ne pousse pas les femmes à renverser la tendance pour dominer les hommes. **Le pouvoir peut être utilisé positivement ou négativement.** Que ce soit pour les hommes ou pour les femmes, il faut éviter le « pouvoir sur ». Il faut appuyer les femmes et les autres catégories défavorisées pour l'acquisition des trois autres formes de pouvoir.

- C'est toujours préférable de laisser les participant(e)s donner leurs points de vue par rapport à toutes ces questions avant d'intervenir en tant que facilitateur/trice.

Session H. Besoins pratiques vs. intérêts stratégiques et condition vs. position

Objectif :

Faire la distinction entre les besoins pratiques et les intérêts stratégiques et mettre en évidence leur corrélation avec la condition et la position des gens.

Temps : 1h 30mn

Matériel :

- Flip-chart avec crayons marqueurs
- PowerPoints des 4 notes de fixation

Méthodologie (voir note au facilitateur à la fin de ce sous-chapitre) : Travaux de groupes

Etape 1 : Le/la facilitateur/trice répartit les participant(e)s en groupes et leur donne l'exercice suivant :

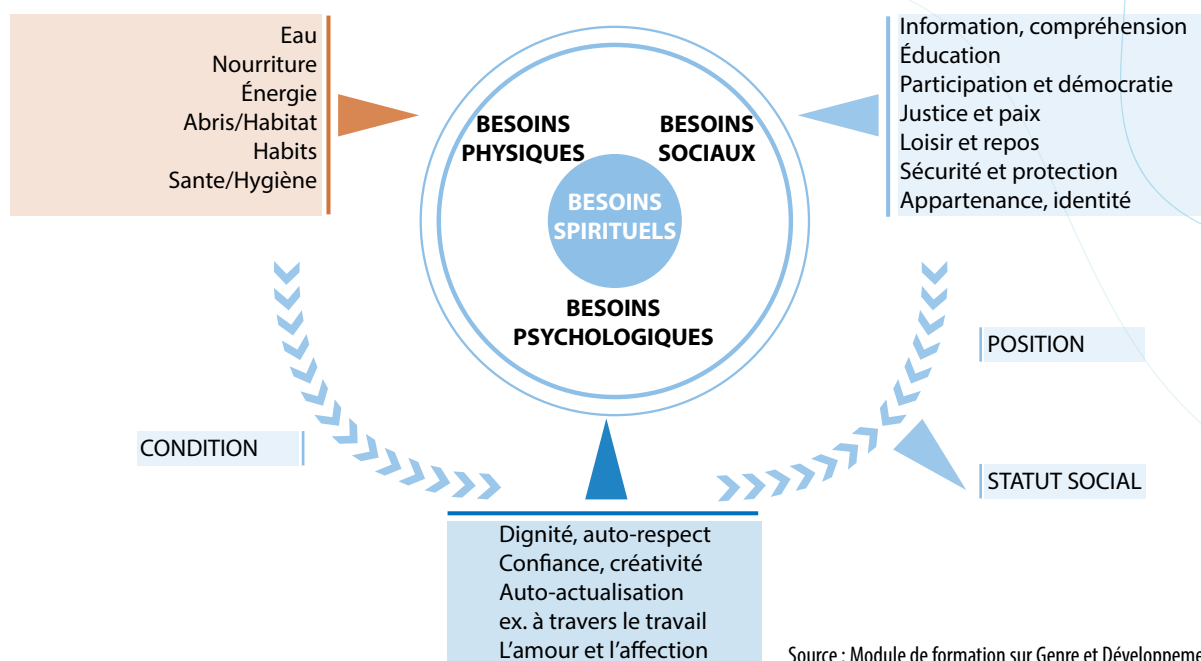
« Un groupe de gens vient de rentrer de l'exil totalement démunis et vous constituez l'équipe chargée de leur accueil. Identifiez une liste de 10 besoins de ces rapatriés sur la base desquels vous allez élaborer des projets pour leur totale réinsertion. Vous disposez d'un budget pour la mise en œuvre de ces projets ou il y a des bailleurs disposés à financer ces projets. »

Etape 2 : Le/la facilitateur/trice passe ensuite dans les groupes et dès qu'il y en a qui ont terminé d'identifier les dix besoins, il/elle leur demande ensuite de mentionner devant chaque besoin s'il est à satisfaire à court terme, à moyen terme ou à long terme par les abréviations (CT, MT, LT).

Etape 3 : Les participant(e)s font la restitution des résultats des travaux de groupes. En général, les gens pensent directement aux besoins matériels et immédiats.

Etape 4 : Après la restitution, le/la facilitateur/trice projette ensuite sur PowerPoint la roue des besoins humains fondamentaux suivante et l'explique sous forme d'exposé-débat.

ROUE DES BESOINS FONDAMENTAUX



Etape 5 : Le/la facilitateur/trice invite l'un(e) des participant(e)s à classer les besoins antérieurement identifiés en besoins pratiques et en intérêts stratégiques.

Etape 6 : Le/la facilitateur/trice fait la synthèse et projette les conclusions suivantes :

BESOINS PRATIQUES ET INTERETS STRATEGIQUES

BESOINS PRATIQUES

- Sont liés aux besoins primaires : nourriture, logements, revenus, santé, habits, énergie
- Sont particuliers à certaines femmes ou certains hommes
- Tendance à être immédiats, à court terme
Facilement identifiables par les hommes et les femmes car ils sont matériels
- Peuvent être satisfaits par la fourniture d'intrants spécifiques ou de biens matériels : vivres, pompes, cliniques, revenus

Leur satisfaction :

- A tendance à rendre les communautés bénéficiaires et peu participatives
- Peut améliorer les conditions de vie des femmes et des hommes
- N'altère pas en général les rôles et les rapports traditionnels dans la communauté. Elle maintient le statu quo.

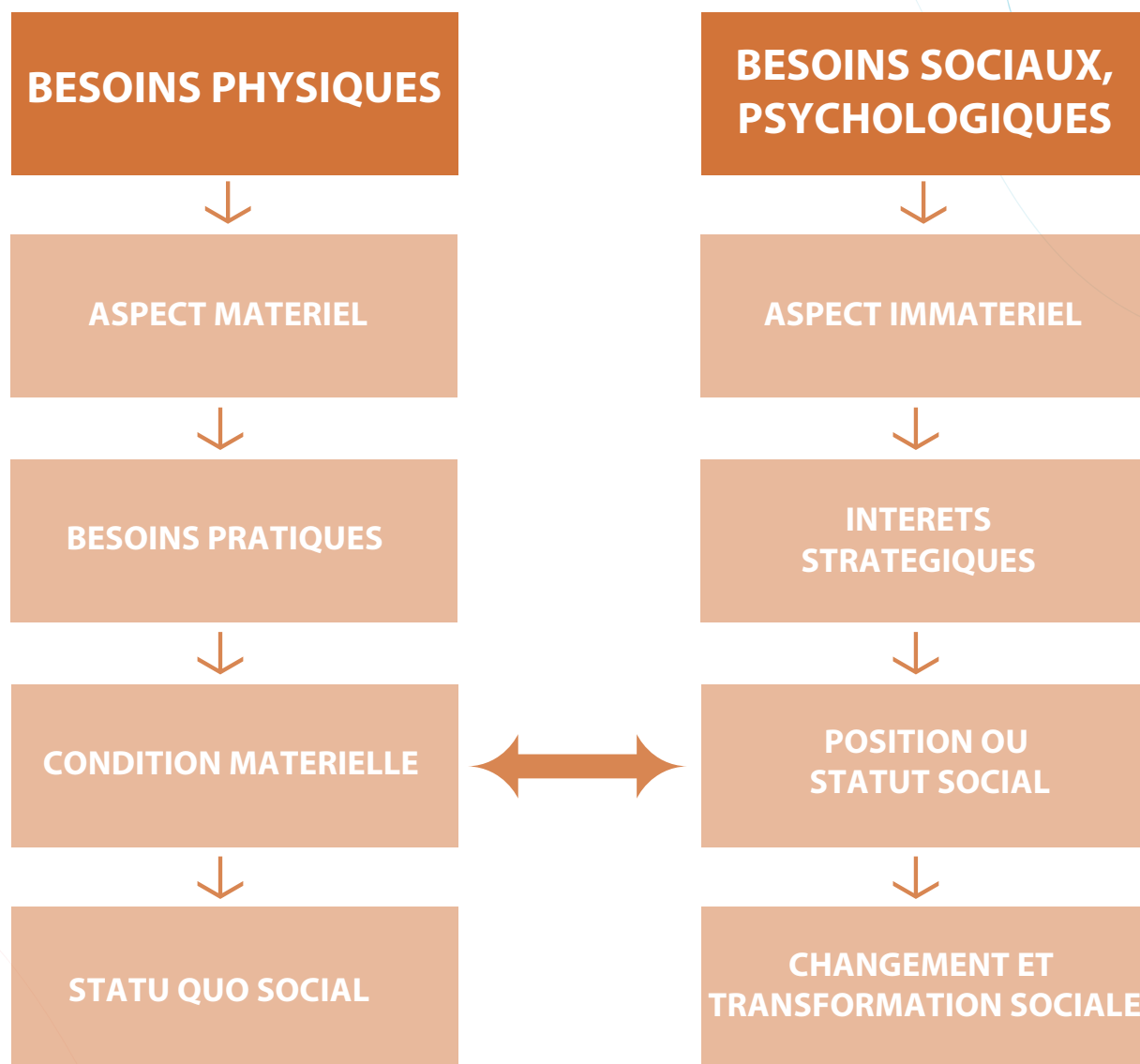
INTERETS STRATEGIQUES

- Sont liés à une position de subordination, d'inégalité, de disparité
- Sont communs à presque tous les hommes et toutes les femmes
- Tendance à être de long terme, non identifiables, car immatériels
- Peuvent être satisfaits par : la sensibilisation, la remise en confiance, l'accompagnement des organisations, la formation, la mobilisation

Leur satisfaction :

- Rend les communautés agents de changement ou les habilite à devenir des catalyseurs de changement
- Peut améliorer le statut, la situation des hommes et des femmes dans la société
- Peut donner du pouvoir aux femmes pour transformer positivement les rapports sociaux

Etape 7 : Pour aborder les notions de « condition » et « position », le facilitateur indique sous forme d'exposé-débat le lien qui existe entre ces 2 notions et les besoins pratiques et intérêts stratégiques.



Etape 8 : Le/la facilitateur/trice donne alors la définition des 2 concepts de condition et de position sur PowerPoint.

CONDITION

La condition touche l'ETAT MATERIEL de la femme et de l'homme, le type de travail qu'elle/il accomplit, ses besoins premiers et ceux de ses enfants : eau potable, soins de santé primaires, alimentation...

Les projets de développement auront des répercussions différentes sur les conditions de vie des femmes et des hommes.

Par exemple : Un projet de diffusion de foyers améliorés peut produire plus d'impacts sur la condition des femmes que celle des hommes. Par ailleurs, un projet de crédit agricole pourra ne modifier que la condition des hommes.

POSITION

La position renvoie à la *POSITION SOCIALE ET ECONOMIQUE* des femmes par rapport à celle des hommes ou d'autres groupes sociaux, et vice versa. Un projet d'approvisionnement en eau potable aura des répercussions positives sur la position des femmes s'il prévoit que les comités de gestion de l'eau seront composés de femmes, que l'on formera des femmes à l'utilisation des pompes et que ce soient des femmes qui feront la vulgarisation et l'éducation sur l'utilisation de l'eau potable et ses bienfaits.

Notes pour le facilitateur

- La distinction entre **besoins pratiques et intérêts stratégiques** offre un cadre conceptuel permettant de saisir les différences entre les besoins pratiques, immédiats des femmes (comme la nourriture, l'habitat, les revenus, les médicaments...) et les intérêts stratégiques à long terme (comme l'éducation, la sensibilisation, la formation aux techniques de *leadership*, l'information...). Il faut reconnaître que la distinction entre ces deux concepts n'est pas absolue. En effet, il faut souvent commencer par les besoins pratiques des femmes ou de toute autre catégorie, avant de s'investir pour ses intérêts stratégiques. Ex : augmenter les revenus de la femme peut représenter la première étape à franchir pour promouvoir son indépendance économique et son autonomie à plus long terme (intérêt stratégique).
- Il est également important de souligner que les uns ne sont pas prioritaires par rapport aux autres.
- Le message important est que **les interventions qui cherchent à promouvoir les intérêts stratégiques conduisent en principe à rééquilibrer les rapports de genre** tandis que les interventions qui se concentrent sur les besoins pratiques ne contribuent pas en principe à modifier ces déséquilibres.
- Ainsi par exemple les femmes des hommes riches du Golfe Arabique ont des conditions de vie nettement supérieures à celles des femmes d'autres pays, mais au niveau de la position sociale elles jouissent encore d'une faible considération.
- Ou encore les immigrés arrivés en Europe ont une position sociale très basse mais dès qu'ils retournent dans leurs pays d'origine, ils jouissent de beaucoup d'estime et de considération.
- Beaucoup d'organisations qui avaient tenté de redresser les déséquilibres en matière de rapports hommes/femmes se sont attelées à planifier des projets visant à répondre aux besoins pratiques des femmes comme l'accès aux ressources, souvent en les surchargeant davantage, et se sont rendus compte plus tard que ces projets maintenaient le statu quo en termes de rapports du genre.
- La roue des besoins a été conceptualisée pour la première fois par des chercheurs sudaméricains qui avaient constaté que malgré une décennie de croissance économique les gens étaient moins épanouis et regrettaient la situation antérieure. Les auteurs n'avaient pas tenu compte des besoins spirituels, et ce sont les chercheurs africains qui ont placé les **besoins spirituels** au centre parce qu'ils pensaient que la croyance des gens constitue la base même de leur existence.
- Une autre démarche méthodologique pouvant être adoptée est de commencer par demander aux participant(e)s d'écrire individuellement sur un carton un seul besoin qu'ils placent en première position parmi tous les besoins humains. Souvent ils pensent aux besoins physiques et le facilitateur peut partir de ça pour engager les débats.

Session I. Egalité et équité

Objectif

Harmoniser la compréhension des concepts d'égalité et d'équité en matière de genre.

Matériel : Flip-chart et crayons marqueurs, PowerPoint

Temps : 20mn

Méthodologie (voir notes pour le facilitateur à la fin de ce sous-chapitre) : Travaux de groupes

Etape 1 : Le/la facilitateur/trice introduit ces deux notions en expliquant qu'elles sont couramment utilisées en matière de genre mais que parfois, elles sont interprétées différemment par les utilisateurs, d'où la nécessité d'harmoniser la compréhension de ces concepts.

Etape 2 : Le/la facilitateur/trice répartit les participant(e)s en groupes pour un partage d'expériences sur les questions suivantes :

- Proposez-nous votre compréhension des concepts d'égalité et d'équité
- Quelles sont les contraintes à leur mise en application ?

Quelles sont les mots équivalents à ces concepts en langue locale ?

Etape 3 : Après échange en groupes, les rapporteurs présentent les résultats.

Etape 4 : Le/la facilitateur/trice part des conclusions des travaux de groupes et fait la synthèse suivante qu'il/elle projette sur PowerPoint pour aider les participant(e)s à intérioriser les 2 concepts :

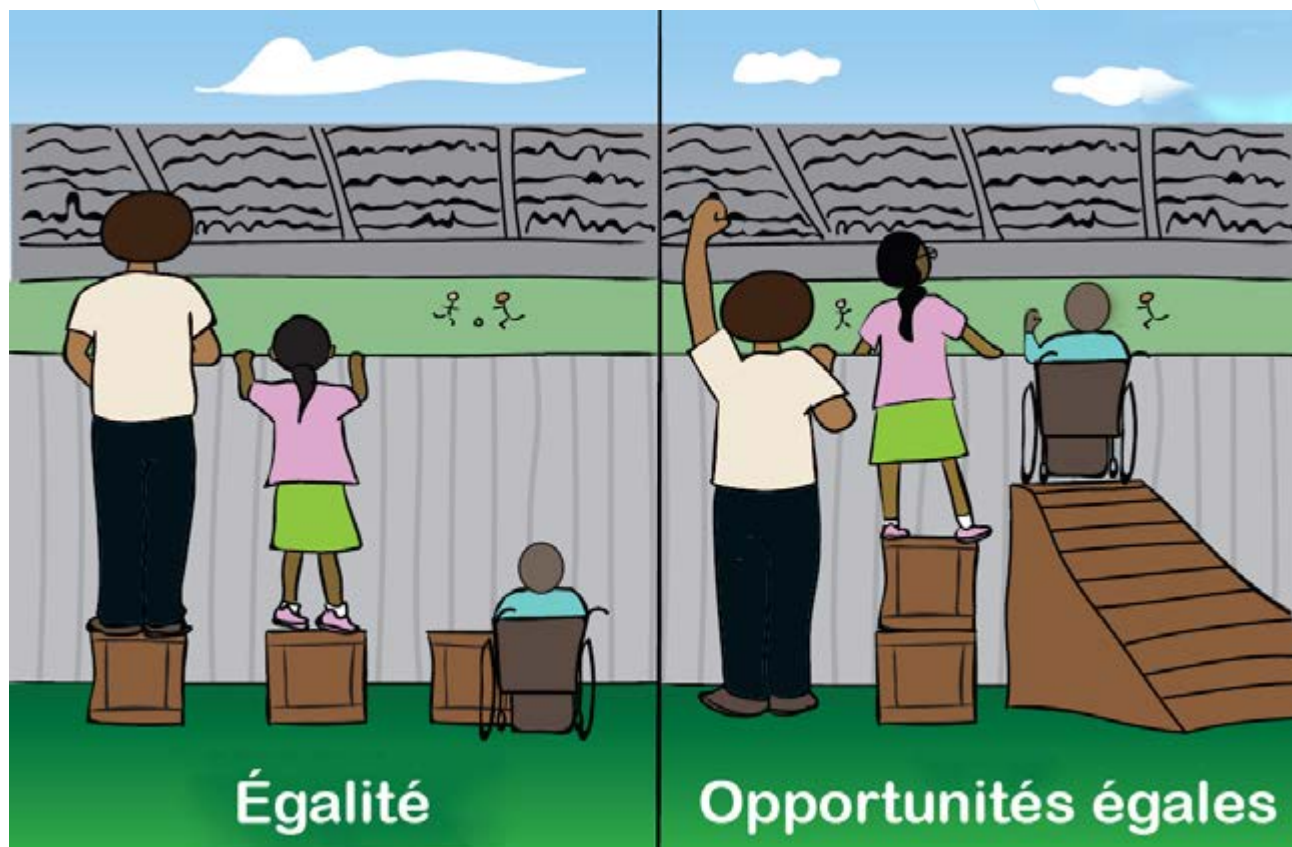
Egalité : L'égalité entre l'homme et la femme ne doit pas être prise d'une manière arithmétique, elle doit être prise sur le plan de l'égalité de droits et de chances devant une même situation.

Mais cette égalité n'a son sens que si elle est accompagnée de la notion d'équité.

En matière d'approche GED, il est question d'égalité de chance et d'équité d'impact. L'égalité fait appel à la notion de droit c'est-à-dire même droit devant une situation donnée.

Equité : Notion de justice sociale en vue d'une harmonie sociale. Parfois les mesures d'équité viennent compléter l'égalité.

Etape 5 : Par la suite, le/la facilitateur/trice fait un rapprochement entre les conclusions des travaux de groupe et la synthèse pour amener les participant(e)s à harmoniser la compréhension des notions **d'égalité et d'équité**, et illustre ces deux notions par des exemples concrets. Il/elle explique en même temps la notion de **complémentarité** qui est une notion réelle sur le plan social et souvent évoquée mais qui est manipulable et cache beaucoup de disparités.



Note pour le facilitateur :

Les deux concepts quoique couramment utilisés sont souvent différemment interprétés car certains interprètent l'égalité de façon mathématique au lieu de la comprendre en termes de droits et de chances. Souvent l'égalité seule ne suffit pas, surtout dans des situations de fortes disparités, et sur la base des spécificités des uns et des autres, il faut **compléter l'égalité par des mesures d'équité**. L'équité tient donc compte des spécificités de chaque catégorie sociale en vue de produire les mêmes impacts pour tout le monde.

Exemples :

- Si on invite le renard et la cigogne à manger dans un même plat, en principe c'est de l'égalité parce que tous les deux ont été invités. Mais si le plat est creux et étroit, on favorisera la cigogne. Cependant, si l'assiette est plate, on favorisera le renard. L'équité voudrait que l'on tienne compte des spécificités buccales de chaque animal et que l'on donne le plat creux à la cigogne et celui plat au renard.
- Dans une famille, tous les enfants ont le droit de manger le pain au petit déjeuner : c'est l'égalité des droits. Mais s'il y a deux enfants dans la famille dont l'un de deux ans et un adolescent de 16 ans, la mère doit partager le morceau de pain en tenant compte des spécificités de chaque enfant : donc l'adolescent aura le gros morceau pour des raisons d'équité et l'impact sera le même puisque tous les deux enfants seront rassasiés.
- Dans un programme d'alphabétisation par exemple, où il y a des femmes dont certaines portent des enfants au dos et des hommes, les femmes portant des enfants sont obligées de sortir chaque fois qu'ils pleurent tandis que les autres continuent à étudier. A la fin les résultats de ces femmes ne seront pas bons parce qu'elles n'auront pas en réalité suivi la totalité des leçons. Pour des raisons d'équité, il faudra prévoir un système de gardiennage des enfants pendant les formations.

Il faut terminer la session en demandant aux participant(e)s de réagir par rapport à la mise en application de ces concepts : qu'est-ce qui est faisable pour atteindre cette égalité et cette équité ?

Session J. Genre et exclusion sociale

Objectif

Faire une analyse de la discrimination liée au genre et comprendre comment elle s'établit dans le temps

Temps : 1 heure

Matériel

- Flip-chart et crayons marqueurs
- PowerPoint portant le schéma de l'exclusion sociale

Méthodologie (voir notes pour le facilitateur à la fin de ce sous-chapitre) : Echange d'expériences

Etape 1 : Le/la facilitateur/trice invite les participant(e)s à échanger en groupe sur leurs expériences personnelles et donner des cas où ils auraient été auteurs d'une **discrimination** liée au genre ou alors auraient été victimes d'une discrimination. Pour chaque cas, ils donnent les précisions suivantes :

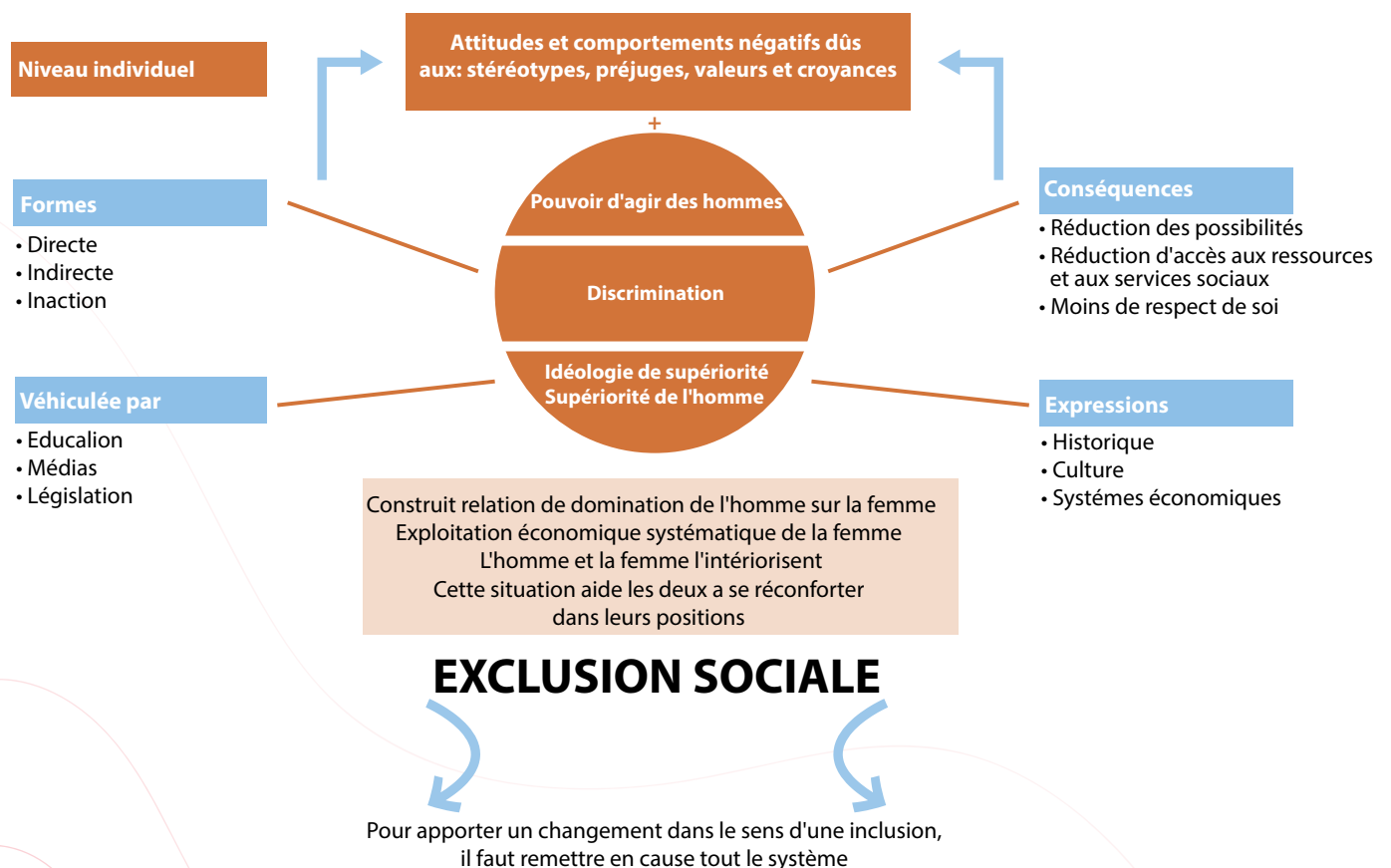
- Les stéréotypes à l'origine de cette discrimination
- Le type de pouvoir utilisé
- Les conséquences de cette discrimination (sentiments éprouvés et privations).

Etape 2 : Les rapporteurs présentent ensuite les résultats en plénière composés de deux ou trois exemples jugés frappants.

Etape 3 : Le/la facilitateur/trice revient sur les exemples donnés en précisant clairement le type de pouvoir à l'origine de la discrimination, les conséquences et les **stéréotypes** que la personne aura copiés au fur et à mesure de la restitution des travaux de groupe.

Etape 4 : Le/la facilitateur/trice projette le schéma suivant (explications du schéma : voir notes à la fin de ce sous-chapitre) illustrant comment se forme l'exclusion sociale en rapport avec le genre :

Analyse de l'exclusion sociale : Rapport homme-femme et exclusion sociale



Etape 5 : Après avoir expliqué tout ce processus, le/la facilitateur/trice donne d'autres exemples courants de discrimination.

Etape 6 : Le/la facilitateur/trice anime la discussion sur l'exclusion sociale : il/elle demande aux participant(e)s d'énumérer les catégories de personnes qui sont souvent victimes d'exclusion et les écrit au fur et à mesure sur le flip-chart. Finalement il/elle montre que tout le monde peut se retrouver à un moment ou un autre **victime d'exclusion**.

Etape 7 : Le/la facilitateur/trice fait alors la synthèse des échanges et tire les conclusions suivantes :

- Il est plus facile de décrire une situation où l'on est victime qu'une situation où l'on est acteur.
- On est tous d'une manière ou d'une autre acteur et victime d'une discrimination.
- On a tous quelque part une parcelle de pouvoir.
- Alors que le système d'exclusion sociale est souvent complexe, la plupart des interventions se centrent à donner des réponses aux conséquences de l'exclusion au lieu d'apporter une réponse globale qui s'adresse aussi bien aux causes qu'aux conséquences et travaille aussi bien sur les systèmes que sur les acteurs et les victimes de l'exclusion.

Notes pour le facilitateur

- La discrimination à l'égard des femmes n'est pas du tout naturelle comme certains ont tendance à le croire, mais c'est le résultat d'un processus d'exclusion sociale qui s'est bâti dans le temps et il faudra beaucoup d'effort pour le changement de cette situation. Le schéma ci-haut proposé pour l'analyse de l'exclusion sociale par rapport aux rapports hommes-femmes s'applique aussi pour d'autres formes de discrimination.
- Il est parfois difficile d'aborder ce thème dans des contextes où les problèmes d'exclusion sociale sont prononcés et avec des participant(e)s peu habitué(e)s à faire des analyses sociales de manière objective. En effet, ce thème risque de susciter des rancœurs et des accusations mutuelles conduisant à des prises de positions. Il revient au facilitateur de gérer les débats en ayant pour objectif de montrer aux participant(e)s comment il se fait que la situation se présente comme telle, que ce n'est pas un fait du hasard.
- Comme il est souvent difficile de témoigner des cas où on a été auteur de la discrimination, il est préférable que le facilitateur commence par donner ses propres expériences avant les échanges en groupes pour les inciter à s'exprimer aisément à leur tour.

Explication du schéma « Exclusion » :

- ▶ Que ce soit au niveau individuel, social ou organisationnel, les gens adoptent des attitudes et comportements négatifs vis-à-vis d'une personne ou d'un groupe de personnes (les femmes en général, les noirs, les blancs, les gens de telle région ou ayant telle profession...) sur la base de préjugés, de stéréotypes ou de valeurs, alors qu'ils ne sont souvent pas vrais et même pas vérifiables.
- ▶ Les personnes ayant intériorisé ces préjugés feront spontanément de la discrimination chaque fois qu'elles auront le pouvoir d'agir. L'influence des stéréotypes, préjugés et croyances est très forte sur les comportements, les attitudes et les prises de décisions.
- ▶ Il y a **quatre formes de discrimination** que l'on peut exercer :
 - La forme directe : quand on pratique la discrimination personnellement.
 - La forme indirecte : quand on n'a pas l'occasion ou le pouvoir d'exercer la discrimination mais on passe par des intermédiaires ou on use de son influence pour qu'il y ait discrimination.
 - La discrimination par inaction : quand on assiste à des pratiques de discrimination et qu'on ne fait rien pour lutter contre ces pratiques, on devient complice en quelque sorte de la discrimination.
 - La victimisation : quand une personne est déjà victime d'une situation discriminatoire et on lui fait subir d'autres discriminations, parfois conséquences de la première. Exemple : une adolescente tombe enceinte, elle est chassée de l'école, et plus tard on lui refusera un emploi ou l'accès aux ressources comme la propriété, le crédit...
- ▶ Les conséquences de la discrimination sont multiples et entre autres on peut citer :
 - La réduction des possibilités : la victime de la discrimination est limitée dans beaucoup de choses, car elle est marginalisée par le reste de la communauté et n'a pas de marge de manœuvre.
 - La réduction d'accès aux ressources et aux services sociaux : la lutte pour la survie dans des contextes d'insuffisance des ressources fait que les gens discriminés sont **marginalisés** dans l'accès aux ressources comme la scolarisation, l'emploi salarié, la terre... et cela a comme conséquence le faible accès aux services sociaux faute de moyens.
 - Le **moindre respect de soi** : la victime de la discrimination est condamnée à la pauvreté et au mépris du reste de la communauté, à la frustration – et à la fin, elle finit par perdre le respect d'elle-même. Certaines personnes ont même tendance à accuser les victimes d'être responsables de leur propre situation, qu'elles ne font pas d'effort pour être comme les autres, et développent plusieurs préjugés et stéréotypes. Tout comme personne ne peut se vouloir du mal, les marginalisés aussi aimeraient être intégrés mais manquent souvent de soutien et d'une voie de sortie de leur situation.

- ▶ Les gens qui pratiquent la discrimination développent une **idéologie de supériorité** (exemple : supériorité de l'homme sur la femme), ils accusent la catégorie discriminée de tous les défauts et de tous les maux et ils ne s'attribuent que des qualités tant morales que physiques. Cette idéologie se perpétue dans le temps et dans l'espace par les mécanismes suivants :
 - L'éducation : au niveau familial ou à l'école – ainsi beaucoup de stéréotypes sont véhiculés par les parents, les enseignants et même les manuels scolaires au cours de toute la phase de socialisation.
 - Les médias : les journalistes font passer des stéréotypes dans leurs messages.
 - La législation : les gens qui élaborent des textes de lois sont influencés par l'organisation de la société et ce qu'ils ont intériorisé en matière de genre, d'où certains textes de lois sont discriminatoires.
 - L'histoire orale ou écrite.
 - La culture : les livres, les films, les comptes, les chansons...
 - Les systèmes économiques : l'exclusion dans l'accès aux ressources est à l'origine de l'exploitation économique, et les plus pauvres sont considérés comme des catégories inférieures alors qu'ils sont souvent victimes de systèmes économiques discriminatoires.
- ▶ Quand tout ce système s'est consolidé dans le temps, le résultat final devient que :
 - Il y a cet état de fait de domination de l'homme sur la femme.
 - L'exploitation économique de la femme est accrue.
 - L'homme et la femme l'intériorisent.
 - Cette situation aide les deux à se reconforter dans leurs positions : l'homme trouve que c'est tout à fait normal qu'il domine la femme et la femme trouve aussi la situation normale parce qu'elle a grandi dans ce système et que tout le monde (y compris les femmes elles-mêmes) contribue à le maintenir et à le perpétuer.

Quand ce système est instauré c'est que l'**EXCLUSION SOCIALE** a pris racine. Il faut alors essayer de changer cette situation, mais pour y parvenir, ce n'est pas facile – d'autant plus qu'il faut remettre en cause tout le système et agir sur les attitudes et comportements, les stéréotypes, les acteurs de la discrimination et même les conséquences, les mentalités... Et ne pas se limiter à traiter des conséquences uniquement.

Comme a dit Edmund Burke, homme politique et philosophe irlandais, « Tout ce qu'il faut pour que le mal triomphe, c'est que les braves gens ne font rien. » On peut paraphraser : **« Pour que la discrimination reste, il suffit que ceux qui ont le pouvoir d'agir ne fassent rien. »**

MODULE 3 : INTEGRATION DES FEMMES DANS LE DEVELOPPEMENT VS. GENRE ET DEVELOPPEMENT

Objectifs :

Analyser les rôles des femmes et des hommes.

Comprendre les notions d'intégration et d'implication des femmes selon l'analyse des rôles.

Temps : 1 heure 30 mn

Etape 1 : Le/la facilitateur/trice utilise les études de cas 1-3 (Qu'est-ce qui est arrivé selon vous ? Et pourquoi ? Quelles améliorations recommandées ?)

Etape 2 : Le/la facilitateur/trice explique au groupe qu'il est essentiel, quand on conçoit et exécute des **projets de développement**, de comprendre les rôles des hommes et des femmes dans un contexte donné. Il est aussi essentiel d'analyser et d'estimer, durant les phases de conception, d'exécution et d'évaluation, l'impact que le projet exerce sur les hommes et sur les femmes. Cette façon d'envisager le développement répond à l'approche « Genre et développement » qui est une approche théorique.

Etape 3 : Le/la facilitateur/trice présente la notion d'Intégration des femmes au développement (IFD) et indique comment elle diffère de celle de Genre et développement (GED). Voir tableau ci-dessous.

IFD ET GED

IFD		GED
Approche	Intégrer les femmes au processus développement	Donner des pouvoirs aux femmes et modifier les rapports inégaux entre F/H
Cible	Femmes	Rapports entre hommes et femmes
Problème	Exclusion des femmes du processus de développement	Rapports inégaux de pouvoir qui empêchent un développement équitable et la pleine participation des femmes
But	Un développement plus équitable et plus performant	Développement équitable et durable Femmes et hommes se partagent le pouvoir et la prise de décision
Stratégies	Projets féminins, composantes femmes, projets intégrés, Augmentation de la productivité et des revenus des femmes	Identifier les besoins à court terme des F/H pour améliorer leurs conditions et prendre des mesures les concernant En même temps s'occuper des intérêts à plus long terme des F/H

Etape 4 : Raisons d'être des stratégies de Genre et développement

- Les stratégies GED donnent aux femmes et aux hommes la possibilité de déterminer leur propre développement, aussi bien individuellement que collectivement.
- Les femmes et les hommes doivent avoir une participation égale pour des raisons de justice.
- Les projets de développement sont plus efficaces quand les femmes et les hommes y participent.
- L'accès des femmes aux ressources et aux possibilités est accru, ainsi que le contrôle qu'elles peuvent exercer.

Etape 5 : Le/la facilitateur/trice élargit la discussion portant sur GED en posant les questions suivantes :

- Quels sont les travaux que font les femmes et les hommes dans votre communauté ?
- Quelles sont les ressources que les femmes et les hommes peuvent obtenir (par exemple. terres, argent, biens, crédit) ?
- Donner des exemples de différences de priorité entre hommes et femmes.
- Quelles sont, dans votre communauté, les personnes qui ont la responsabilité principale de la prise de décision concernant les projets de développement ? Est-ce que tous les membres de la communauté participent aux décisions concernant ces projets ? Pourquoi ou pourquoi pas ?
- Est-ce que le fait de disposer de ce genre d'information au sujet des rôles des femmes et des hommes pourrait aider la population à avoir de meilleurs projets de développement ? Pourquoi ?
- Quand devriez-vous réunir ces informations ?
- Quelles sont certaines difficultés que vous pourriez rencontrer si vous décidez de réunir ces informations ?

Etudes de cas : Femmes et développement

FEUILLE DE TRAVAIL DE L'ETUDE DE CAS NO. 1 (AVEC REPONSES)

Le gouvernement d'un grand pays producteur de café voulait accroître ses exportations de café pour renforcer l'économie nationale. Avec l'aide d'un gros bailleur de fonds international, il a construit des routes de desserte dans 80 pour cent des zones rurales, pour que les producteurs puissent facilement transporter leur café sur les marchés. La production caféière a été stimulée et les revenus des producteurs ont sensiblement augmenté.

- Dans la région, ce sont les femmes qui font les travaux agricoles, aussi bien pour les cultures de rente que pour les cultures de subsistance. Elles se servent d'outils manuels et travaillent de longues heures chaque jour. Les hommes se chargent de vendre le produit des cultures de rente.
- Quatre ans après la construction des routes, ces communautés caféières souffraient d'une profonde malnutrition. Les femmes et les enfants étaient sensiblement plus pauvres. Or, la communauté recevait plus d'argent.
- Quels sont les facteurs qui ont pu contribuer à cet état de choses ?

Sur la base de l'analyse du genre que vous avez effectuée, formulez des recommandations sur la façon de modifier le projet de manière à obtenir un résultat plus positif.

Liste des facteurs ci-dessous:

1. *Les femmes consacraient plus de temps à la culture de rente (café) et moins aux cultures de subsistance, ce qui a entraîné une diminution de l'approvisionnement alimentaire de la communauté.*
2. *Les hommes avaient mis la main sur les revenus supplémentaires que recevait leur ménage. Cet argent ne servait pas à acheter des produits alimentaires.*
3. *Les terres qui étaient consacrées aux cultures de subsistance ont été occupées par des cultures de rente. Comme les femmes avaient moins d'argent pour faire vivre le ménage, le niveau de revenu de la famille a baissé.*
4. *En règle générale, les femmes pouvaient disposer des revenus qu'elles gagnaient, mais n'avaient pas accès aux revenus que les hommes tiraient de la production de café.*

FEUILLE DE TRAVAIL DE L'ETUDE DE CAS NO. 2 (AVEC REPONSES)

Une organisation non gouvernementale (ONG) veut mettre au point une technologie appropriée qui aide à réduire le nombre d'heures que les femmes passent à moudre des grains dans une petite communauté. Après avoir consulté les femmes, elle définit leurs besoins et met au point un petit appareil d'utilisation facile. Elle forme également les femmes à la maintenance de l'appareil et leur fournit des pièces détachées, pour le cas où elles devraient faire des réparations. L'ONG s'attend à ce que les femmes aient désormais plus de temps pour s'impliquer dans des activités de développement communautaire et, en particulier, dans la création de cultures de rente, dont l'initiative revient aux hommes.

- Le projet réussit à réduire le temps que les femmes passent à moudre les grains mais le projet lucratif ne marche pas bien. Les femmes et les hommes ne peuvent se mettre d'accord sur rien.
- Qu'est-ce qui a pu arriver ? Indiquer les raisons possibles.

Sur la base de l'analyse du genre que vous avez effectuée, formulez des recommandations sur la façon de modifier le projet de manière à obtenir un résultat plus positif.

Ci-dessous des exemples de raisons possibles :

1. *Les femmes de la communauté ne participaient normalement pas aux cultures de rente, si bien que les hommes n'ont pas ressenti la nécessité d'un changement de la situation. Les hommes n'ont pas voulu partager leur contrôle des cultures de rente.*
2. *Les hommes n'aiment pas que les femmes puissent effectuer elles-mêmes des réparations.*
3. *On n'a pas fait appel aux hommes lorsqu'il s'est agi de mettre au point l'appareil de broyage ; ils résistent donc à tout ce que les femmes essaient de faire.*
4. *Les femmes participent désormais aux cultures de rente, en plus de leurs propres activités. Elles peuvent être trop occupées pour prendre soin de leurs travaux ménagers/domestiques, ce qui cause des frictions dans le ménage.*

FEUILLE DE TRAVAIL DE L'ETUDE DE CAS NO. 3 (AVEC REPONSES)

Une entreprise d'ingénierie a reçu un contrat pour construire un pont dans une petite communauté. On dit aux ingénieurs qu'ils doivent parler du projet avec la communauté pour s'assurer qu'il répond à ses besoins. On les encourage également à employer la population locale et à lui apprendre divers métiers. L'entreprise a des entretiens avec des représentants locaux et, après de longues négociations, il y a accord sur l'emplacement du pont et le nombre de personnes qui recevront une formation pour sa construction et son entretien. Les ingénieurs et les représentants de l'administration locale sont particulièrement fiers d'avoir réussi à faire participer deux ou trois jeunes femmes à la formation. Le pont finit par être construit. Il relie désormais le village à une route qui conduit à une ville à quelques kilomètres de là.

- Cependant, on observe, après plusieurs semaines, que la plupart des femmes n'empruntent pas la route. Pour franchir le ravin, elles continuent d'emprunter un sentier dangereux. En outre, les femmes à qui on a appris à assurer l'entretien du pont semblent, au bout de quelques mois, perdre tout intérêt à travailler pour le projet.
- Qu'est-ce qui n'a pas marché ? Indiquer vos idées.

Sur la base de l'analyse du genre que vous avez effectuée, formulez des recommandations sur la façon de modifier le projet de manière à obtenir un résultat plus positif.

Ci-dessous des idées sur ce qui n'a pas marché :

1. *L'entreprise n'a eu des entretiens qu'avec des fonctionnaires locaux, et non pas avec des membres de la communauté. La planification s'est faite « de haut en bas », plutôt que « de bas en haut ».*
2. *Les femmes choisies pour participer à la formation n'ont pas été consultées pour savoir si elles s'intéressaient au projet. Elles ont estimé qu'il appartenait aux hommes de construire le pont et d'en assurer l'entretien.*
3. *Les femmes qui travaillaient au projet ont perdu intérêt parce qu'elles participaient uniquement à la formation, et non à la prise de décision.*
4. *Le tracé de la nouvelle route empêche les femmes de poursuivre leurs activités sociales/économiques traditionnelles, par exemple rencontrer des amies, vendre leurs produits aux personnes qui vivent le long du sentier, etc.*

FEUILLE DE TRAVAIL DE L'ETUDE DE CAS NO. 4 (inclusion et exclusion)

Le gouvernement du Burundi a eu un don de la Banque Mondiale pour construire une école primaire mixte (garçons et filles) « TURIHO » en étages à deux niveaux (6 salles en bas et 6 salles en haut) avec un bloc de latrines et un terrain de football. Pendant la récréation les élèves se précipitent vers le bloc de latrines où il y a une longue file d'attente des élèves avant d'aller jouer.

A la fin de la récréation, les élèves se bousculent dans les escaliers pour regagner leurs salles de classe. A cause de leurs handicaps, Ange et Jean se retrouvent projetés dans les escaliers.

Questions de réflexion

En vous référant à votre compréhension de la notion d'inclusion et d'exclusion sociale, relever tous les éléments intrigants dans cette étude de cas.

Si vous étiez chargés de la conception et de la réalisation de cet ouvrage, qu'est-ce que vous pourriez faire pour rendre cette école davantage sensible à l'inclusion (genre et handicap) ?

Quelques idées attendues :

- 1. L'école ne dispose que d'un bloc de latrines alors que c'est une école mixte (filles et garçons). Ceci peut intimider les filles de rester dans la file d'attente avec les garçons.*
- 2. Le concepteur n'a prévu qu'un terrain de football. Le football étant considéré comme un jeu masculin, les filles n'auront pas d'espace pendant la récréation. Même si elles voulaient bien jouer au football, elles auraient du mal à s'imposer étant donné la relation du pouvoir entre les filles et les garçons dans la culture burundaise.*
- 3. La répartition des élèves dans les classes n'a pas tenu compte des élèves vivant avec handicap étant donné qu'ils ont été placés dans des classes en étage.*

FEUILLE DE TRAVAIL DE L'ETUDE DE CAS NO. 5

Activité sur l'exclusion sociale : « vote avec les pieds » (jeu de rôle)

Le facilitateur remet à chacun un bout de papier sur lequel un des personnages suivants est mentionné et demande à chacun(e) de s'imaginer dans la peau de ce personnage. Le/la facilitateur/trice lit les déclarations ci-après, et demande aux participant(e)s de « voter avec les pieds » : en avançant d'un pas s'ils / elles sont d'accord que ça s'applique à leur « personnage » ; si pas d'accord, ils / elles reculent d'un pas et s'ils ou elles ne savent pas, ils restent sur place. Après chaque déclaration, demander aux participant(e)s de dire pourquoi il ou elle a pris cette position pour chaque opinion (d'accord, pas d'accord, ne sait pas).

Personnages :

1. Je suis une fille vivant à Kamaramagambo.
2. Je suis une fille enceinte.
3. Je suis une mère célibataire.
4. Je suis un jeune garçon handicapé.
5. Je suis un homme Mutwa.
6. Je suis veuve sans enfant.
7. Je suis parlementaire.
8. Je suis un homme chef de ménage.
9. Je suis veuve et sans enfant depuis plus d'une année.
10. Je suis un homme directeur d'école.

Déclarations :

- ▶ Ma place est à la maison, je ne dois pas chercher un emploi.
- ▶ J'ai droit à la gratuité des soins.
- ▶ Une mère célibataire ne peut pas donner une éducation de qualité à ses enfants.
- ▶ Il ne faut pas faciliter la réinsertion scolaire des mères célibataires, elles auront une mauvaise influence sur les autres élèves.
- ▶ Investir dans une fille est un gaspillage car elle partira se marier plus tard.
- ▶ Ce n'est pas la peine que j'aille à l'école.
- ▶ Je n'ai pas le droit de participer aux élections collinaires.
- ▶ Je n'ai pas droit à notre propriété.
- ▶ J'ai l'immunité, j'ai la priorité en cas de litige avec mon voisin.

MODULE 4. GENRE ET SANTE SEXUELLE ET REPRODUCTIVE

Objectifs :

- Décrire les facteurs culturels, sociaux, économiques et politiques qui constituent les obstacles à la santé sexuelle et reproductive.
- Expliquer **comment** ces facteurs font obstacle à la santé sexuelle et reproductive.
- Expliquer **pourquoi** la santé sexuelle et reproductive est une question de genre.
- Opérer une différence entre besoins pratiques et intérêts stratégiques en santé sexuelle.

Matériel : Documents pour étude de cas, flip-chart, présentation PowerPoint

Temps : 1 heure 30 mn

Méthodologie : Travaux de groupe, étude de cas, présentation PowerPoint

Note pour le facilitateur

La santé sexuelle et reproductive des femmes est compromise parce que les femmes n'ont pas suffisamment de pouvoir et d'influence et n'ont pas l'égalité d'accès aux soins de santé, à la nutrition, à l'éducation, à l'emploi et aux revenus. La séance examine comment des facteurs culturels, sociaux, économiques et politiques affectent la **santé sexuelle et reproductive des femmes**. A travers une étude de cas, les participant(e)s examinent comment ces facteurs exercent une influence sur une femme durant son cycle de vie. La séance travaille sur la notion de besoins pratiques et d'intérêts stratégiques.

Session A. Facteurs culturels, sociaux, économiques et politiques liés à la santé sexuelle et reproductive

Durée : 30 min

Etape 1 (5 min) : Répartir les participant(e)s en petits groupes.

Distribuer l'étude de cas (voir fin de ce sous-chapitre) « Une vie de fille » et demander à un(e) volontaire d'en faire la lecture.

Etape 2 (10 minutes) : Demander de faire l'exercice suivant :

1. Identifier les **facteurs** qui ont contribué à la mauvaise santé physique et émotive de Belyse. Veiller à réfléchir aux facteurs culturels, sociaux, économiques et politiques qui ont affecté Belyse durant toute sa vie.
2. Préparer un bref résumé de ces facteurs.

Réponses possibles (facteurs) :

Mauvaise nutrition dans la jeunesse ; manque d'accès à l'éducation à cause d'une discrimination sexuelle ; rôle escompté des filles et des femmes ; tradition culturelle de mariage précoce ; analphabétisme ; rôle du mari dans la prise de décision ; préférence pour les fils ; mauvaise éducation sanitaire et soutien médiocre du centre de santé ; manque de participation et de responsabilité du mari à l'égard de la santé reproductive de sa femme, etc.

Etape 3 (15 min) : Demander à un groupe de présenter ses résultats, les autres groupes peuvent compléter.

Session B. Pourquoi la santé sexuelle et reproductive est affectée par la question du genre

Etapes 1-2 : 30 minutes

Etape 1 : Dans les mêmes groupes, demander aux participant(e)s d'effectuer la deuxième partie de l'exercice. Répartir les facteurs indiqués ci-dessus dans les groupes :

Pour chaque facteur :

1. Examiner la façon dont ce facteur contribue à une mauvaise santé reproductive. (La discussion n'est pas nécessairement limitée à l'étude de cas.)
2. Identifier les problèmes de genre liés à ce facteur.

Etape 2 : Demander à un groupe de présenter ses conclusions, les autres complètent. Etablir une liste de problèmes de genre liés à la santé reproductive.

Réponses possibles :

- *La santé reproductive concerne aussi bien les hommes que les femmes.*
- *Les hommes jouent un rôle dominant dans la prise de décision concernant la santé reproductive des femmes (quand avoir des rapports sexuels, utiliser ou ne pas utiliser le planning familial, avoir ou non de multiples partenaires, etc.).*
- *Sur le plan biologique, les femmes risquent davantage d'attraper des IST ou le VIH ; seules les femmes tombent enceintes.*
- *En cas de stérilité dans un couple, on rend les femmes responsables.*
- *Les méthodes de planning familial ont tendance à être fondées sur le genre.*
- *Les prestataires de services de santé reproductive sont habituellement des femmes.*
- *Des pressions socio-culturelles placent les femmes dans une situation relativement désavantagée par rapport aux hommes sur le plan des questions de santé reproductive.*
- *L'inégalité d'accès à l'éducation, à l'emploi et aux revenus rend les femmes tributaires des hommes pour leur survie économique ; cette situation réduit leur pouvoir de prendre des décisions qui affectent leur santé reproductive – décisions concernant le planning familial, l'emploi de préservatifs, le droit de refuser d'avoir des rapports sexuels, etc.*

Besoins pratiques : projets qui portent sur des besoins immédiats tels que santé, planning familial, logement, approvisionnement en eau, assainissement.

Intérêts stratégiques : projets tels que législation prévoyant l'égalité des droits et des chances pour les femmes, l'élimination de pratiques traditionnelles préjudiciables pour les femmes, et de la violence exercée sur les femmes, l'accroissement de la participation des femmes à la prise de décision, l'alphabétisation, l'éducation, etc.

Etapes 3-5 : 30 minutes

Etape 3 : Répartir les participant(e)s en quatre groupes. Demander à la moitié des groupes d'identifier les besoins pratiques de Belyse et les types de projets qui pourraient les concerner. Demander aux autres groupes d'identifier les intérêts stratégiques de Belyse et les types de projets qui pourraient les concerner.

Etape 4 : Demander à un groupe de présenter leurs conclusions sur les besoins pratiques (les autres complètent) et à un autre sur les besoins stratégiques (les autres complètent). Faire ressortir qu'il n'est pas nécessairement « mieux » de s'occuper des intérêts stratégiques que des besoins pratiques. Comme les inégalités entre hommes et femmes peuvent être considérables, il est essentiel, dans certains cas, de s'occuper des besoins pratiques immédiats des femmes avant de pouvoir veiller à leurs intérêts stratégiques à long terme. Cependant, pour que les femmes soient habilitées de façon durable, il faut éventuellement mettre sur pied des programmes qui répondent à leurs intérêts stratégiques.

Etape 5 : Quand le groupe est au complet, se référer à la liste des besoins pratiques et des intérêts stratégiques de Belyse. Parler des rapports qui les lient les uns aux autres. Quels sont les besoins les plus immédiats ? Quels sont les intérêts stratégiques les plus essentiels **qui ont été servis au Burundi ces dernières années** pour l'habilitation ou le renforcement du pouvoir des femmes et qui aboutissent à un changement véritable de situation et de position ? (Faire en sorte de faire le lien avec la réalité du contexte : quels progrès concernant les intérêts stratégiques des femmes ont été réalisés, quels efforts restent à faire ?)

RECAPITULATIF :

BESOINS PRATIQUES ET INTERETS STRATEGIQUES EN SANTE SEXUELLE

Les besoins pratiques sont liés à la condition féminine. On entend par **condition féminine** la situation matérielle des femmes – leur domaine d'expérience immédiate. Si on demande à une femme de décrire son existence, elle décrira très probablement sa condition : le genre de travail qu'elle fait, les besoins qu'elle ressent pour elle-même et pour ses enfants (eau pure, alimentation, éducation), le lieu de résidence, etc.

Les besoins pratiques concernent les nécessités de la vie quotidienne, telles qu'eau, produits, services d'assainissement, et logement. Il n'est pas nécessaire de parler aux gens de ces besoins – ils les identifient généralement eux-mêmes parce qu'ils sont si urgents et si critiques. Les femmes peuvent identifier des besoins pratiques liés à l'alimentation et à l'eau, à la santé et à l'éducation des enfants, et à un accroissement des revenus. Une communauté où les femmes doivent aller loin pour puiser de l'eau a besoin d'un puits. La satisfaction de ce genre de besoins grâce au développement peut prendre un temps relativement bref qui fait intervenir des éléments tels que le matériel (pompes manuelles, dispensaires, système de crédit), des compétences techniques, et une formation.

On peut d'ordinaire répondre aux besoins pratiques sans changer la situation sociale (statut) de la population affectée. On peut améliorer les conditions de vie des pauvres, mais on ne fait pas grand-chose pour améliorer leur position et leur statut dans la société. Les projets qui visent à répondre aux besoins pratiques et à améliorer les conditions de vie préservent et renforcent, en général, les rapports traditionnels entre hommes et femmes.

Les intérêts stratégiques des femmes découlent de leur position de subordination (désavantage) dans la société. On entend ici par position, la situation sociale et économique des femmes par rapport à celle des hommes. On la mesure, par exemple, par les inégalités homme/femme sur le plan des salaires et des possibilités d'emploi, par la participation aux organes législatifs, par la vulnérabilité à la pauvreté et à la violence, et ainsi de suite.

Les intérêts stratégiques ont un caractère à long terme et sont liés à l'amélioration de la position de la population. Il s'agit de mesures visant à augmenter les connaissances et les aptitudes de cette population, à lui donner accès à une protection juridique, et à accorder l'égalité des chances aux divers groupes sociaux. En règle générale, l'accès à des processus de démocratie participative va dans le sens des intérêts stratégiques des pauvres. En particulier, **l'égalité entre les sexes va dans le sens des intérêts stratégiques des femmes**. Le fait de donner aux femmes plus de possibilités, d'augmenter leur accès aux ressources, et d'assurer l'égalité de participation avec les hommes dans la prise de décision va dans le sens des intérêts stratégiques à long terme de la majorité des hommes et des femmes du monde.

ETUDE DE CAS « BELYSE » : UNE VIE DE FILLE

La famille de Belyse avait six enfants – quatre garçons et deux filles. Belyse était le quatrième enfant et la plus jeune fille. Sa famille vivait d'agriculture et de la vente de quelques produits agricoles. Souvent, il n'y avait pas suffisamment de vivres pour nourrir de façon satisfaisante tous les membres de la famille. Comme dans la plupart des familles de sa communauté, les membres de la famille n'arrivaient pas à manger à leur faim. Belyse a grandi lentement, mais la chose était jugée normale.

A l'âge de six ans, Belyse a commencé à aller à l'école. Deux ans après, elle dut s'arrêter, parce qu'il n'y avait pas assez d'argent pour scolariser tous les enfants. Ses deux aînés ont poursuivi leurs études, tandis que Belyse et sa sœur aînée restaient à la maison pour aider leur mère à cultiver la terre, à s'occuper de leurs jeunes frères et à faire d'autres travaux ménagers.

Quand Belyse arriva à l'âge de 12 ans, la situation financière de la famille s'était améliorée. La famille avait appris de nouvelles techniques agricoles et avait augmenté ses ventes. Belyse voulait revenir à l'école, mais son père refusa. L'école était loin, et le long parcours l'inquiétait. Par ailleurs, le père craignait que son retour à l'école à cet âge ne l'expose à une grossesse non désirée. En outre, comme il l'expliqua à sa femme, Belyse allait bientôt se marier – elle n'avait pas besoin d'aller à l'école ni d'être « souillée » avant le mariage. Sa sœur aînée, Claudine, âgée de 17 ans, était mariée depuis deux ans et avait un enfant.

Quand Belyse atteint l'âge de 16 ans, elle épousa Franck et partit vivre dans sa famille. Quatre mois après, elle était enceinte. A 18 ans, elle avait deux filles. Elle était toujours fatiguée, en mauvaise santé, et se sentait souvent seule et déprimée. Bien qu'elle ne sache pas lire, elle avait entendu parler du planning familial et suggéra à Franck d'envisager d'y avoir recours, afin qu'elle puisse se reposer. Franck devint furieux et la battit. Il lui signifia qu'elle ne lui avait pas encore donné de fils et que, de toute façon, le planning familial n'était pas naturel. S'estimant avoir été réprimandée à juste titre pour son comportement hardi et présomptueux, Belyse ne parla plus de la question.

La santé de Belyse continua à se dégrader. Elle fut soignée plusieurs fois au dispensaire pour des démangeaisons et des écoulements des parties génitales. Chaque fois, les infirmières lui ont dit qu'elle devait employer des préservatifs pour empêcher cette maladie. Elles la critiquaient sévèrement parce qu'elle ne s'en servait pas. Mais Belyse savait que seules les prostituées employaient des préservatifs et que Franck refuserait de s'en servir. Le troisième enfant de Belyse fut un fils, ce qui rendit Franck très heureux. Il espère avoir un deuxième et un troisième fils. Entre-temps, Belyse est devenue de plus en plus triste et fatiguée.

MODULE 5 : LA VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE (VBG) ET LA VIOLENCE SEXUELLE BASEE SUR LE GENRE (VSBG)

Objectifs :

- Analyser nos sentiments et attitudes liés à la violence
- Définir et reconnaître les trois types de violence
- Définir la VBG et la VSBG.
- Identifier la relation entre abus de pouvoir et VSBG
- Définir la signification du consentement et sa relation avec la VSBG
- Décrire l'impact du consentement, de l'usage de la force et du pouvoir sur les relations entre les individus
- Identifier les causes et les conséquences des VBG/VSBG

Temps total : 4 heures

Note pour le facilitateur

Certains participant(e)s peuvent considérer les comportements violents mentionnés dans cette session comme normaux et faisant partie de la vie et non comme de la violence. Ce module a pour but de permettre aux participant(e)s de remettre en cause et en fin de compte changer d'idées à propos de ce qu'ils considèrent comme étant de la violence.

Il est demandé aux participant(e)s **d'examiner leurs propres attitudes via-à-vis de la violence**. Toutes les formes de violence constituent une partie intégrante d'un ensemble qui agit aussi bien dans la vie des enfants que des adultes, souvent approuvées tacitement par des pratiques et croyances culturelles qui empêchent toute bonne intervention pour mettre fin à un tel abus.

Le processus de normalisation de la violence, en particulier celle faite contre les femmes et les enfants, et le fait d'assimiler l'agression et la violence à la masculinité peut être réduit de manière efficace s'il est combattu depuis l'enfance. Par exemple, si le harcèlement sexuel pratiqué par les garçons n'est pas correctement combattu par les enseignants et les parents, ils continueront ces comportements et attitudes jusqu'à leur vie adulte. Inversement, si les filles subissent la violence régulièrement durant leur enfance, elles s'y attendront et l'accepteront comme étant normale quand elles seront grandes.

Session A. Définition de la violence basée sur le genre (VBG) et la violence sexuelle basée sur le genre (VSBG)

Méthodologie : PowerPoint

Définitions (pour plus de définitions cf. en annexe : Loi 1.13 du 22 Septembre 2016 portant prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre)

VBG : Selon le Comité de la CEDEF et conformément à la Résolution 48/104 de l'Assemblée générale des Nations Unies, la « violence basée sur le genre (VBG) » est une violence qui s'exerce sur une femme ou sur un homme tout simplement parce qu'elle est une femme ou parce qu'il est un homme. Elle s'adresse donc à une personne sur la base de son genre ou de son sexe et inclut les actes qui infligent un préjudice ou une souffrance physique, mental ou sexuel, la menace de tels actes, la coercition et autres privations de liberté que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée.

Viol : L'agression du corps d'une personne « par une conduite entraînant la pénétration, quelle que soit la moindre, de toute partie du corps de la victime ou de l'auteur d'un organe sexuel, ou de l'ouverture anale ou génitale du corps de la victime ou toute autre partie du corps ... commis par la force ou par la menace de la force ou de la coercition ... ou en tirant parti d'un environnement coercitif ou commis contre une personne incapable de donner son consentement authentique »

Aggression sexuelle : C'est un acte, une tentative, un commentaire ou une avance à caractère sexuel avec ou sans contact physique commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, notamment ceux des enfants une manipulation affective ou un chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une personne à son désir propre par un abus de pouvoir, l'utilisation de la force ou de la contrainte ou sous la menace, implicite ou explicite.

Violence sexuelle : L'OMS définit la violence sexuelle comme « tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel, commentaire ou avances de nature sexuelle, ou actes visant à un trafic ou autrement dirigés contre la sexualité d'une personne utilisant la coercition, commis par une personne indépendamment de sa relation avec la victime, dans tout contexte, y compris, mais s'en s'y limiter, le foyer et le travail ». (OMS, 2002).

Victime : Suggère la passivité plutôt que la résilience ; renforce la stigmatisation mais ce statut est important à des fins légales

Survivant(e) : Droit à l'autonomisation et à l'autodétermination

Session B : Pouvoir, Usage de la Force et Consentement

Méthodologie : Vote avec les pieds, scénarii, travaux de groupe

Temps : 40 min

Activité 1 : POUVOIR (10 mn)

Etape 1 : Utiliser ces points de discussion pour orienter la discussion sur le pouvoir.

- Le/la facilitateur/trice résume à l'oral à l'aide du tableau ci-dessous, les exemples des différents types de pouvoir et des personnes de pouvoir :

	Types de pouvoir	Personnes de pouvoir
Social	Pression des pairs, brimades	Leaders, enseignants, parents
Economique	Contrôle de l'accès aux biens/ services/argent /faveurs	Mari, père, chef de famille
Politique	Applique des lois discriminatoires	Dirigeants élus, Anciens du village
Physique	Force, taille, usage d'armes, contrôle l'accès ou la sécurité	Soldats, police, voleurs, gangs
Basé sur le genre	Valeurs culturelles, structures traditionnelles de la famille	Les hommes sont généralement dans une position dominante
Lié à l'âge	Valeurs culturelles, structures traditionnelles de la famille	Les jeunes ont moins de pouvoir

- Les auteurs de violence peuvent avoir un pouvoir réel ou prétendu.
- Le pouvoir est directement lié au **choix**. Plus on a de pouvoir, plus les choix seront possibles. Moins on a de pouvoir, moins il y a de choix. Les personnes sans pouvoir ont moins de choix et sont de ce fait plus vulnérables.
- La violence basée sur le genre entraîne un abus de pouvoir. Des relations de pouvoir basées sur l'inégalité sont exploitées ou abusées.

Sur la feuille de flip-chart, écrire « Pouvoir » :

- Demander au groupe « Qu'est-ce qui donne du pouvoir à une personne ? » Ecrire les réponses sur la feuille.
- Combien y a-t-il de types de pouvoirs ? Quel genre de personnes possèdent le pouvoir ? Donner quelques exemples de personnes dans le monde, dans la communauté et dans l'école (exemple : dirigeants élus, anciens du village, directeurs d'école) qui ont un pouvoir.
- Qui détient le pouvoir dans les relations entre adultes et enfants ? Ceci est-il basé sur des valeurs culturelles ? Veuillez expliquer s'il vous plaît.
- Toutes les personnes détenant un pouvoir en abusent-elles ? (Non)
- Expliquer que la VSBG relève de l'abus de pouvoir. Que le pouvoir soit réel ou prétendu, la victime de l'abus croit, elle, que le pouvoir est réel.
- Laisser la grande feuille avec le mot « Pouvoir » sur le mur pour qu'elle puisse être vue et être utilisée comme référence

Activité 2 : L'USAGE DE LA FORCE (15 mn)

Etape 1 : Utiliser ces points de discussion pour orienter la discussion sur la force. Renvoyer les participant(e)s à la définition de la force.

- La **force** peut être de nature physique, émotionnelle, sociale ou économique. Elle peut entraîner la coercition ou la pression. La force inclut aussi l'intimidation, les menaces, la persécution ou d'autres formes de pression (se référer aux trois différents types de violence : psychologique, physique et sexuelle). La cible d'une telle violence est contrainte de se comporter comme prévu ou à faire ce qui est demandé par peur des conséquences réelles et préjudiciables.
- La **violence** consiste en l'utilisation de la force physique ou d'autres moyens de coercition comme les menaces, l'incitation ou la promesse d'un avantage à obtenir d'une personne plus faible ou plus vulnérable.
- L'usage de la violence implique le fait d'obliger une personne à faire quelque chose contre sa volonté, en utilisant la force.

Etape 2 : Ecrire « Usage de la force » sur une feuille de flip-chart. Demander quel est le rapport entre l'usage de la force et la violence. Ecrire les réponses sur le papier flip-chart.

Activité 3 : CONSENTEMENT (15 mn)

Etape 1 : Ecrire « Consentement » sur une feuille de flip-chart.

Etape 2 : Demander aux participant(e)s ce que consentement signifie pour eux / elles. Ecrire leurs réponses sur le tableau à feuilles. Discuter de leurs réponses. Demander à quelqu'un de décrire ou d'expliquer les rapports entre violence, pouvoir, usage de la force et consentement (Voir les suggestions ci-dessous) :

Consentement : signifie dire « oui », accepter quelque chose. C'est accepter de faire quelque chose librement sans qu'il y ait de la force, de la fraude, de la tromperie, de la contrainte ou d'autres formes de coercition ou de mauvaise interprétation.

- Les actes d'abus sexuel se passent sans consentement. Même si la personne dit « oui » ce n'est pas un vrai consentement si cela a été dit sous la contrainte ou si l'auteur a utilisé une quelconque force pour obliger la victime à accepter.
- Les enfants ne peuvent jamais donner de consentement à une relation sexuelle avec un adulte. La soumission à la volonté d'un autre comme dans le cas des menaces, de l'usage la force ou de la violence ne constitue pas un consentement.

Etape 3 : Demander aux participant(e)s s'ils/elles peuvent penser à des exemples. Un des exemples les plus courants c'est la relation avec des hommes plus âgés. Soyez sûrs de parler des points suivants :

- Certains adultes ciblent les jeunes qui ont des problèmes économiques. Par exemple, si un homme demande à une fille d'avoir des rapports sexuels avec lui et, en échange, il lui paye ses frais de scolarité, cela est inacceptable parce qu'il est adulte et qu'il profite de la vulnérabilité de la fille parce qu'elle n'a pas d'argent pour payer l'école.

Session C : Violence basée sur le genre et VSBG : identification des causes et conséquences

Méthodologie : travaux de groupe, discussions

Temps : 2 heures

Activité 1

Etape 1 : Expliquer aux participant(e)s que cette activité se concentrera sur les **formes**, les **causes** et les **conséquences** de la VSBG. Cette activité inclura du travail en grand et petits groupes, suivi d'une discussion.

- Orienter l'attention des participant(e)s vers les tableaux intitulés « Violence physique », « Violence émotionnelle / psychologique », « Violence sexuelle » et « Violence économique »
- Expliquer que pour identifier les causes et conséquences de la VSBG, il doit y avoir une compréhension partagée des différentes tactiques utilisées pour causer des préjudices.
- Demander aux participant(e)s d'aider à développer une liste complète de tactiques utilisées pour causer des préjudices.
- Attirer leur attention au tableau intitulé « Violence physique » et leur demander de donner des exemples de violence physique. Procéder au même exercice pour les trois autres tableaux (« Violence émotionnelle/psychologique » ; « Violence sexuelle » ; et « Violence économique »).
- Accorder 10 mn, au total, pour cette partie de la session.

Activité 2 : Discussion en groupe (1 heure)

Etape 1 : Rappeler aux participant(e)s les statistiques qu'ils/elles ont apprises pendant l'exposé d'introduction sur la VSBG. Réitérer le fait que 1 femme sur 3 (et dans certaines régions 1 femme sur 2) sont confrontées à ces formes de violence quotidiennement.

- Expliquer que pour faire face à cette épidémie, nous devons comprendre ce qui cause l'épidémie en premier lieu.
- Demander aux participant(e)s de dessiner le schéma de l'arbre et de l'afficher sur le mur. Expliquez les points suivants :
- Le tronc de l'arbre représente le problème – VSBG (c'est-à-dire les listes qu'ils viennent de créer pendant l'Étape 1.)
- Les racines de l'arbre représentent les causes profondes de la VSBG. Les feuilles de l'arbre représentent les conséquences de la VSBG. Ils /elles devraient les lister.

Partager la définition d'une cause profonde :

- Une **cause profonde** est une norme culturelle ou sociale sous-jacente qui promeut ou autorise la violence contre les femmes. Les normes culturelles et sociales comprennent nos attitudes, nos croyances et nos valeurs, et elles définissent les règles et attentes vis-à-vis de la manière dont les groupes d'individus sont censés agir au sein de la société.

- Aider les participant(e)s à comprendre la différence entre une cause profonde et une **conséquence** en travaillant avec les exemples. Rassembler et mélanger les fiches sur les causes et conséquences (mettez de côté les fiches sur les facteurs favorisants). Tenir une fiche à la fois, la lire à haute voix au groupe, et demander aux participant(e)s de déterminer s'ils/elles croient que l'exemple est une cause ou une conséquence. Les questionner sur les éventuels désaccords. Afficher la fiche sur l'espace qui lui correspond sur l'arbre. Passer en revue toutes les fiches d'exemple.
- Enfin, tenir deux fiches sur les **facteurs favorisants**, et demander aux membres du groupe s'ils/elles croient qu'il s'agit de causes ou de conséquences. Il est probable qu'ils/elles identifient les exemples comme étant des « causes ». Rappelez au groupe que les causes profondes concernent les normes sociales et culturelles. Par conséquent, les exemples peuvent contribuer à des niveaux de VSBG accrus, mais ils ne sont pas la cause du problème. Donnez l'analogie suivante aux participant(e)s pour les aider à saisir les concepts de causes profondes et de facteurs favorisants :

*Pensez à ce dont un **arbre** a besoin pour pousser. Un arbre a besoin d'un climat adapté pour devenir fort et solide. La pluie, les températures et la terre nourrissent un arbre. Dans le cas de l'arbre des VSBG, les facteurs favorisants sont équivalents à la pluie, à la température et à la terre. Les facteurs favorisants alimentent le problème de la VSBG ; ils renforcent l'arbre des VSBG. (UNFPA Guide pédagogique pour les programmes de prise en charge de la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence, 2011, p 16.)*

Étape 2 : Travail en petits groupes / 15 mn

- Répartir les participant(e)s en 3 petits groupes. Distribuez 20 fiches à chaque groupe.
- Expliquer que le petit groupe aura 15 minutes pour identifier au moins 5 causes profondes supplémentaires de VSBG, et 5 conséquences supplémentaires de VSBG (une idée par fiche).
- Les encourager à en identifier davantage s'ils ont le temps.
- Informer les membres du groupe lorsqu'ils leur restent 3 minutes pour cette activité. Leur demander de commencer à afficher leurs causes et conséquences sur les zones correctes du schéma de l'arbre.

Étape 3 : Discussion en grand groupe / 20 mn

- Lire à haute voix les causes profondes et les conséquences qui ont été affichées sur le schéma de l'arbre.
- Noter pour soi-même les fiches qui semblent être placées sur la mauvaise partie de l'arbre (cause profonde vs. conséquence). Se référer au schéma ci-dessous « Arbre des Problèmes sur la Violence Sexuelle et Basée sur le Genre » pour les exemples.
- Noter pour soi-même les fiches qui semblent être fausses ou qui renforcent une attitude négative. (Par exemple, si quelqu'un écrit « Les femmes doivent apprendre quelle est leur place » ou « Les hommes ne peuvent pas contrôler leur colère » comme cause de la VSBG, chercher à discuter et reformuler cette fiche ou la retirer.)
- Demander au grand groupe des commentaires sur les informations qui ont été partagées en utilisant les questions suivantes :

- ▶ Êtes-vous d'accord avec les informations qui ont été partagées ? Pourquoi ou pourquoi pas ? Des rectifications sont-elles nécessaires ?
- ▶ Interroger sur les fiches qui ont semblé mal placées (si personne ne soulève le sujet en réponse à la première question).
- ▶ Interroger sur les fiches qui semblent renforcer des normes négatives (si personne ne soulève le sujet en réponse à la première question). Demander au groupe ce qu'il pense de la / des fiche(s) et tâchez d'obtenir le consensus soit pour retirer soit pour reformuler cette / ces fiche(s).
- ▶ Quelles causes profondes et conséquences sont nouvelles pour vous – des choses que vous n'aviez pas envisagées auparavant ?
- ▶ Pourquoi est-il important d'analyser cette information ?
- ▶ Quelles causes profondes et conséquences vous sentez-vous capables d'aborder (en utilisant vos connaissances et compétences actuelles) ? Vis-à-vis de quelles causes profondes et conséquences vous sentez-vous démuni(e) ?

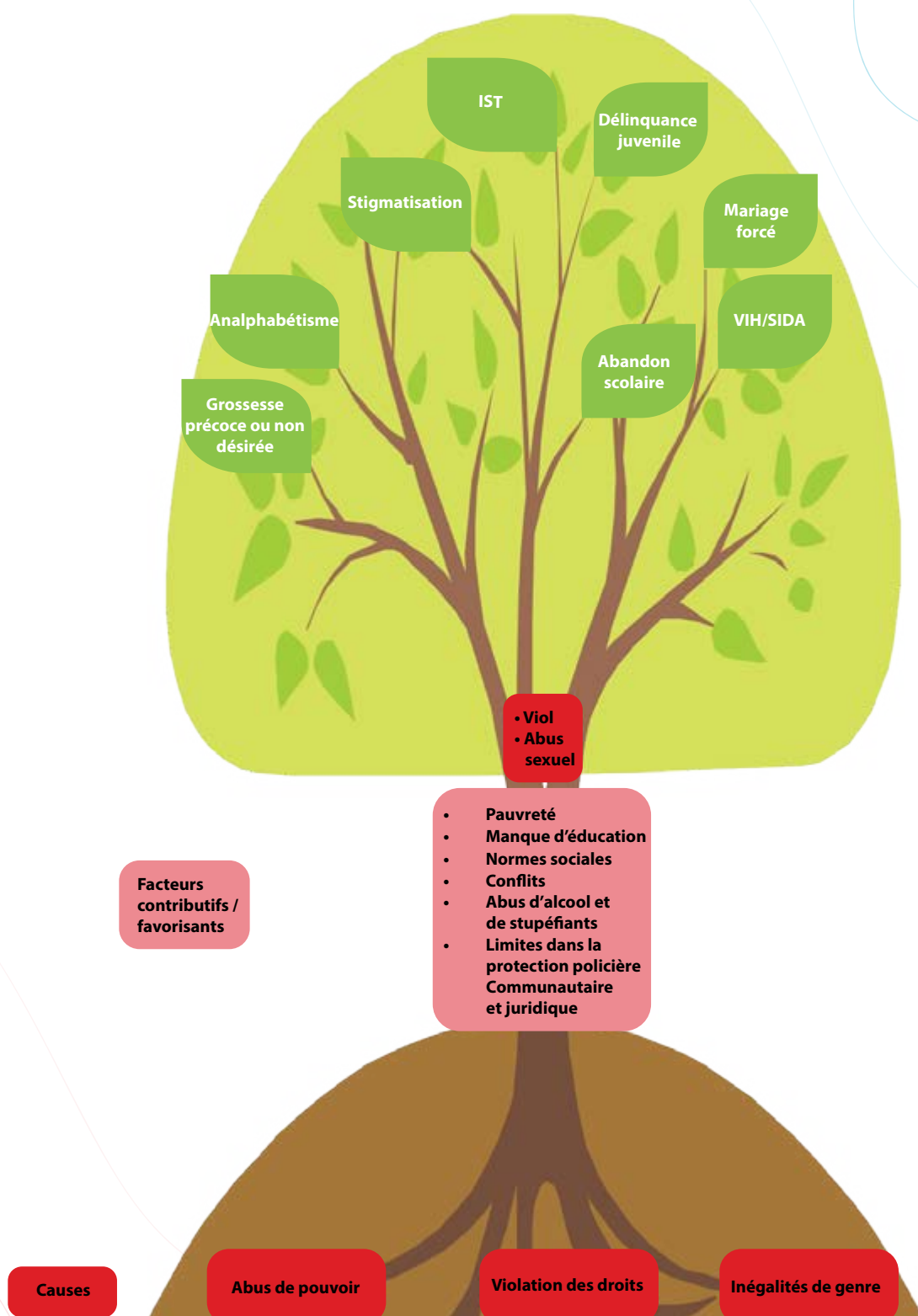
Conclure en transmettant les messages clés suivants :

- La violence sexuelle viole un certain nombre de principes relatifs aux droits de l'homme (vie, liberté et sécurité de la personne, ne pas être soumis à la torture, ni à des peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants).
- L'abus de pouvoir et l'inégalité entre les sexes sont les causes profondes de la VBG. Divers intervenants doivent collaborer pour développer des activités globales de prévention et d'intervention en matière de violence sexuelle. Il n'existe pas de terminologie commune entre les acteurs ? Bien qu'il soit important d'utiliser les mêmes définitions pour répondre aux survivant(e)s. **L'approche centrée sur les survivant(e)s** donne la priorité aux droits, besoins et souhaits du / de la survivant(e).
- Pour prévenir la VSBG, nous devons comprendre les causes profondes et les facteurs contributifs qui mettent les gens en danger.
- Nous devons nous efforcer de changer les normes sociales qui promeuvent et permettent la violence contre les femmes.
- Le changement des normes sociales peut sembler décourageant, et nous pouvons prévoir que cela prendra beaucoup de temps. Néanmoins, au fur et à mesure que vous en apprenez plus sur la question et la manière de soutenir les survivant(e)s, **vous devenez une partie de la solution au problème.** En vous engageant à fournir des services bienveillants et complets aux victimes, vous aidez à créer des espaces plus sûrs pour les victimes.
- Pour développer une réponse appropriée à la violence sexuelle, vous devez comprendre les conséquences possibles de la violence sexuelle.

Violence physique	Violence émotionnelle/ psychologique	Violence économique	Violence sexuelle
1. Frapper 2. Donner des coups de pied 3. Gifler 4. Frapper à coup de poings 5. Empoigner 6. Couper 7. Coincer 8. Tirer par les cheveux 9. Pincer 10. Mordre 11. Tordre le bras 12. Poignarder 13. Frapper avec des objets 14. Priver ou refuser des besoins élémentaires (nourriture, eau, médicaments, hébergement, transport) 15. Contraindre à utiliser des drogues ou de l'alcool 16. Étrangler	1. Intimider 2. Menacer de violence physique envers soi-même, la victime et/ou sa famille/ses amis 3. Isoler la victime de son réseau de soutien 4. Porter atteinte aux/compromettre les relations personnelles de la victime 5. Harcèlement 6. Répandre des mensonges à propos de la victime 7. Insulter 8. Humilier/critiquer 9. Troubler la victime (susciter la confusion chez la victime par rapport à ce qui se passe réellement) 10. Susciter la peur 11. Culpabiliser (faire croire à la victime qu'elle est responsable de l'abus) 12. Envahir l'intimité 13. Priver de ou refuser des besoins élémentaires (nourriture, eau, médicaments, hébergement, transport) 14. Priver d'éducation ou de travail	1. Priver une personne de son revenu 2. Empêcher une personne de travailler 3. Priver une personne d'éducation 4. Contrôler les dépenses d'une personne 5. Priver une personne des besoins de base 6. Contrôler comment une personne dépense son argent	1. Critiquer les performances sexuelles 2. Rapport sexuel forcé (viol vaginal, oral, ou anal) 3. Attouchements ou avances sexuelles non désirés 4. Contrôler la santé sexuelle et reproductive de la victime 5. Compromettre les méthodes de planification familiale de la victime 6. Prostitution forcée 7. Attaquer les parties sexuelles du corps 8. Rapports sexuels en dehors de la relation intime 9. Accuser la victime d'infidélité 10. Priver de relations sexuelles/d'affection 11. Grossesse forcée

Causes profondes	Conséquences
• Inégalité de genre – relations de pouvoir inégales entre les maris et les femmes. • Rôles rigides en termes de genre. • Les hommes veulent dominer les femmes et utilisent la force pour maintenir leur contrôle. • L'inégalité permet aux hommes de traiter leurs épouses avec mépris – cela entraîne la violence. • Les femmes ne sont pas respectées et reconnues par la société – elles sont stigmatisées. • Les hommes pensent qu'il est acceptable d'exprimer de la colère par le biais de la violence physique ou émotionnelle. • Les femmes sont perçues comme étant inférieures/soumises aux hommes – cela les rend vulnérables aux abus. • Le caractère rigide et inéquitable des normes liées au genre. • La violence comme forme de punition acceptée par les institutions étatiques. • Les femmes sont conditionnées pour être soumises à leurs pères, à leurs maris et à leurs fils. • L'opinion courante consistant à croire que la violence physique des maris à l'égard de leurs épouses est acceptable – une forme de « discipline ». • L'acceptation sociale de la violence et/ou du comportement agressif. • Le pouvoir et le contrôle sont valorisés.	États de Santé • Asthme • Infections de la vessie/des reins • Maladies circulatoires • Maladies cardiovasculaires • Fibromyalgie • Syndrome du côlon irritable • Douleurs chroniques • Troubles du système nerveux central • Troubles gastro-intestinaux • Maladie articulaire • Migraines/maux de tête Problèmes de santé reproductive • Troubles gynécologiques • Maladie pelvienne inflammatoire • Dysfonctionnement sexuel • IST & VIH/SIDA • Soins prénatals tardifs, ou absence de soins prénatals • Grossesse non désirée • Accouchement compliqué Psychologique • Anxiété • Dépression • Trouble de stress post-traumatique • Pensées suicidaires • Faible estime de soi • Incapacité à faire confiance aux autres • Crainte de l'intimité • Détachement émotionnel • Troubles du sommeil • Flashbacks • Cauchemars Social • Accès restreint aux services • Relation tendue avec les prestataires de santé et les employeurs • Isolement par rapport aux réseaux de soutien • Vie sans abri

Exemple d'arbre à problèmes : VSBG



Scénarii liés au pouvoir, à l'usage de la force et au consentement

Scénario 1 : Mariam

Mariam est issue d'une famille musulmane très conservatrice. Elle a 16 ans et travaille très bien à l'école. Elle a toujours rêvé de devenir médecin, et ses professeurs lui ont parlé d'opportunités de bourse si elle continue à bien travailler. Elle a décidé de dire à son père qu'elle compte demander une bourse pour aller étudier à l'étranger. Le même jour qu'elle revient à la maison pour parler à son père, il lui dit qu'il voudrait la marier à un homme très riche habitant la colline voisine, et qu'elle doit arrêter ses études. Mariam n'a jamais rencontré l'homme et elle ne souhaite pas se marier, mais elle respecte son père et a été élevée dans l'obéissance de ses parents. Bien qu'elle soit très triste, elle accepte de se marier à l'homme et est obligée d'abandonner l'école.

Questions

- Mariam a-t-elle donné son consentement pour le mariage ?
- Y a-t-il eu usage de la force dans cette histoire ?
- Qui détient le pouvoir dans cette situation ?
- Quel genre de pouvoir le père détient-il ?
- Quel genre de pouvoir détient la fille ?
- Quel est le rapport entre pouvoir et choix dans cet exemple ?
- Quels conseils donneriez-vous à Mariam ?
- Quels conseils donneriez-vous au père ?
- Cela arrive-t-il dans votre communauté ?

Scénario 2 : Muriel

Je m'appelle Muriel. Je suis très bien dans toutes les matières à l'école. Certains de mes professeurs m'ont dit que si je continue comme ça et que je ne régresse pas, je pourrais avoir une bourse et aller à l'université dans la capitale.

Lorsque j'en ai parlé à mon père et à mes oncles, ils se sont moqués de moi et ont dit « Pourquoi une fille irait-elle à l'université si tout ce qu'elle doit faire en fin de compte un jour est de se marier et de devenir mère ? » Je voudrais me marier et avoir des enfants, mais après l'université. J'ai dit à mon maître que je voulais aller à la classe supérieure de math parce que celle dans laquelle j'étais était trop facile pour moi. Il m'a dit que ce n'était pas une bonne idée parce que j'étais une fille et il ajouta « Les filles sont nulles en maths ; tu dois juste prendre des cours de cuisine ». Je n'ai pas compris pourquoi une fille ne pourrait pas prendre des cours de maths plus avancés ou d'aller à l'université. Cela me rend très triste de penser que je devrais un jour quitter l'école avant d'avoir terminé mes études. N'est-il pas possible d'être à la fois une bonne épouse et mère et d'aller à l'université ?

Questions

- Y a-t-il eu usage de la force dans cette histoire ?
- Qui détient le pouvoir dans cette situation ?
- Quel genre de pouvoir le père détient-il ?
- Quel genre de pouvoir l'enseignant détient-il ?
- Quel genre de pouvoir détient la fille ?
- Quel est le rapport entre pouvoir et choix dans cet exemple ?
- Quels conseils donneriez-vous à la fille ?
- Quels conseils donneriez-vous au père ?
- Cela arrive-t-il dans votre communauté ?

Scénario 3 : Anna

Je m'appelle Anna. Ma matière préférée ce sont les maths. Mon professeur de maths s'intéresse à moi parce que je suis vraiment élégante. Mardi passé, mon professeur m'a proposé un cours particulier si j'acceptai de lui porter son cartable à la maison. Honnêtement, je n'étais pas très à l'aise avec ça mais je ne voulais vraiment pas que le professeur de ma matière préférée se fâche contre moi, et j'ai accepté.

Le premier jour, il me remercia, mais de manière inappropriée, caressa ma poitrine au moment où je quittais sa cour. J'étais soulagée que cela se termine et que je n'ai plus à le faire. Le lendemain, mercredi, le professeur me demanda encore de lui porter son cartable à la maison. J'acceptai, mais cette fois-ci il insista pour que j'entre chez lui. Quand je refusai, il commença à me traiter d'impolie et d'ingrate pour avoir refusé une boisson fraîche. Il était si en colère que je finis par accepter. Une fois à l'intérieur, le professeur me tira vers son lit et se jeta sur moi. J'essayais de me débattre mais il me dit que j'étais une fille bête et menaça de me faire échouer si je criais ou si je le racontais cela à quelqu'un. Après cela je courus pour rentrer à la maison, avec l'envie de vomir et meurtrie. Je me sentais si bête et je me disais que ce qui était arrivé était ma faute. Le lendemain à l'école, tous mes amis se sont moqués de moi en m'appelant la copine du professeur. Je songe à quitter l'école et à aller vivre avec ma tante dans une autre commune.

Questions

- Y a-t-il eu usage de la force dans cette histoire ?
- Qui détient le pouvoir dans cette situation ?
- Quel genre de pouvoir l'enseignant détient-il ?
- Quel genre de pouvoir détient la fille ?
- Quel est le rapport entre pouvoir et choix dans cet exemple ?
- Quels conseils donneriez-vous à la fille ?
- Quels conseils donneriez-vous à l'enseignant ?
- Cela arrive-t-il dans votre communauté ?

Scénario 4 : Christella

Pascal est un garçon plus âgé qui vient d'une famille aisée. Il a rencontré Christella un jour alors qu'elle rentrait de l'école et ils sortent ensemble depuis un mois. Un après-midi, il dit à Christella combien il l'aime. Ils commencent à s'embrasser, et Pascal commence à toucher Christella sous son chemisier. Mais ensuite Christella s'arrête et dit qu'elle ne veut pas aller plus loin. Pascal est furieux. Il lui dit : « j'ai passé ce dernier mois avec toi, et tu me le dois. » Il fait pression sur elle pour qu'elle change d'avis. Il essaie d'abord de la séduire, ensuite il lui crie dessus par frustration. Il commence à la tirer fortement, et la pousse à terre. Ensuite il la force à avoir un rapport sexuel, alors même qu'elle n'arrête pas de dire : « Non, arrête ! »

Questions

- Christella doit-elle un rapport sexuel à Pascal ? Pourquoi ou pourquoi pas ?
- S'agit-il d'une forme de VSBG ? Pourquoi ou pourquoi pas ?
- Comment les normes liées au genre ont-elles contribué à cette situation, d'après vous ?
- La situation serait-elle différente si Pascal et Christella étaient mariés ? Pourquoi ou pourquoi pas ?

MODULE 6 : LA VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE ET LE SOUTIEN COMMUNAUTAIRE

Objectifs :

- Amener les participant(e)s à développer des mécanismes de prévention des violences en communauté
- Les amener à se familiariser avec les principes de la réponse à la VSBG
- Être en mesure d'offrir un **soutien de première ligne** à un(e) survivant(e) de VSBG et référer vers les services compétents et adaptés
- Identifier les causes et les conséquences des VBG /VSBG

Méthodologie : Travaux de groupe, discussions et jeux de rôle

Matériel : Flip-chart, marqueurs, rouleau de corde (pour représenter la victime – voir Exercice « Dénonciation et référence »)

Temps total : 6 h15 min

Note au facilitateur :

Ce module vient compléter les modules précédents en cherchant à renforcer les compétences des participant(e)s sur **la prévention et la réponse aux VBG en communauté**. Le/la facilitateur/trice devra toujours avoir à l'esprit de faire le lien avec les sessions précédentes tout au long de la séance pour faciliter la participation et la compréhension de tous/toutes. Il est donc nécessaire, en particulier pour la session A, d'avoir affiché au mur tous les résultats des activités des modules précédents.

Session A : Elaboration des mécanismes de prévention des violences (en communauté et en milieu scolaire) en identifiant les victimes et les auteurs

Importance des mécanismes : La prévention et la lutte contre la violence sexiste sont directement liées à la protection des droits de l'homme. Le bien-être des membres de la communauté devrait être une quête permanente.

Il est donc nécessaire d'identifier des acteurs, des décideurs/influenceurs qui pourraient aider à mettre sur pied **un système efficace d'alerte** pour prévenir les VBG/VSBG dans la communauté.

Temps : 1 heure

Note : Il est possible de ne faire qu'un seul groupe avec les groupes 3 et 4. Le/la facilitateur/trice donne un travail de groupe pour amener les participant(e)s à identifier les acteurs (victimes, auteurs, autres acteurs) et les mécanismes communautaires de prévention. On peut utiliser le schéma 1 à la fin de ce module.

- 1er groupe : Mécanismes de prévention des violences sexuelles dans les écoles
- 2e groupe : Mécanismes de prévention des violences sexuelles en communauté
- 3e groupe : Mécanismes de prévention des VBG sur les filles dans la famille
- 4e groupe : Mécanismes de prévention des violences domestiques

Session B : Principes de la réponse aux VSBG

- Activités ayant pour but de prévenir les violences (communauté, milieu scolaire)
- Activités ayant pour but d'encourager la dénonciation et la prise en charge des VSBG
- Interventions avec compassion en vue de la résolution de la crise

Temps : 1 heure

Méthodologie : présentation PowerPoint et discussion en plénière environ 10 minutes pour chaque principe et quizz 10 minutes

Principe 1 : Ne pas nuire

- Les fournisseurs de services sont éthiquement obligés d'examiner si leurs actions peuvent causer des dommages.
- Le/la survivant(e) ne devrait jamais être amené(e) à se sentir jugé(e) ou coupable soit pour la violence ou la réponse. Par exemple, dire que le port de mini-jupe est une incitation aux violences sexuelles pourraient susciter un sentiment de culpabilité chez la survivante.

Demander aux participant(e)s d'autres exemples :

- La sécurité actuelle et future des survivant(e)s doit être considérée.
- Les capacités des prestataires devraient être renforcées avant qu'ils interagissent avec les survivant(e)s (pour assurer des services sans stigmatisation).

Principe 2 : Promouvoir les droits humains

Les libertés et dignités sont intrinsèques à l'être humain :

- Droit à la vie
- Droit à l'égalité et à la non-discrimination
- Droit de jouir du meilleur état de santé
- Droit à la protection contre la torture et les traitements cruels, inhumains et dégradants.

Souligner qu'il y a des choses basiques auxquelles tout individu a droit en tant qu'être humain indépendamment de son sexe ou genre : le respect des droits de chaque personne que nous servons est fondamental.

Principe 3 : Approche centrée sur le/la survivant(e)

Ce principe exige de :

- Retourner le pouvoir et le contrôle au/à la survivant(e)
- Respecter les besoins du/de la survivant(e), ses droits et désirs
- Fournir toutes les informations pertinentes sur les droits et les options du/de la survivant(e)
- Rappelez-vous que la réponse de chaque personne à la violence est différente, tout comme ce dont elle a besoin
- Reconnaître que chaque personne a un mélange unique de forces, faiblesses, et des mécanismes d'adaptation.

Le choix du/de la survivant(e) et son autonomie à faire des choix pour lui/elle-même est très important. Chaque personne a sa façon à elle de comprendre ce qui lui est arrivé et d'y faire face par la suite. Nous devons respecter le/la survivant(e) et l'aider à accéder à l'information sur ses droits et options. Ensuite, il/elle fera ses propres choix sur ce qui devrait se passer.

Principe 4 : Auto-détermination

Ce que le/la survivant(e) décide, peut ne pas être ce que vous auriez décidé : ce n'est pas grave ! Conformément à l'approche centrée sur le/la client(e), ils/elles ont **le droit de faire des choix éclairés au sujet de leur vie**. Ces choix peuvent impliquer le refus du recours aux services juridiques, au soutien communautaire, ou la décision de rester dans une relation abusive. Les actions en justice pourraient être coûteuses, le/la client(e) a le droit de ne pas, par exemple, engager un procès contre l'auteur (son bourreau). Il est impossible de prévoir ce qui pourrait se produire dans une pareille situation. De plus, on ne peut pas forcer une victime à aller à l'hôpital ou à quitter un conjoint violent.

Principe 5 : Protection de la vie privée, de la confidentialité et du consentement éclairé

- Les mécanismes de protection de la vie privée et la confidentialité doivent être mises en place et assurées avant que le/la survivant(e) ne dénonce la violence.
- Un cadre privé et discret installé pour la consultation.
- Le consentement écrit est nécessaire pour partager l'information sur le/la survivant(e) avec des personnes externes.
- Des politiques claires sur le partage interne des informations sont nécessaires.
- Discuter avec le/la survivant(e) de la confidentialité.

Rappel : La confidentialité est... le partage de l'information du/de la client(e) uniquement avec d'autres qui ont besoin de la connaître afin de fournir une assistance, comme l'a demandé et accepté le/la client(e).

Le consentement éclairé

Quiz : Demander aux participant(e)s laquelle de ces phrases est une information éclairée et pourquoi ?

A : Si vous prenez cette pilule, votre mal de tête disparaîtra.

B : Si vous prenez cette pilule, votre mal de tête disparaîtra. Cependant, vous pouvez ressentir des douleurs à l'estomac comme un effet secondaire.

► Le **consentement** n'a pas eu lieu si un accord est obtenu par :

- L'utilisation de menaces, la force ou d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, manipulation, tromperie, fausse déclaration ou information incomplète.
- L'utilisation d'une menace de refuser une prestation à laquelle la personne a déjà droit.
- Une promesse faite à la personne de fournir une prestation.

Session C : Composantes du paquet minimum de services communautaires pour la prise en charge des VBG /VSBG

Temps total : 2h

Préalables

- Identifier les membres d'un réseau de réaction dans la communauté
- Démontrer des moyens de faire une orientation appropriée en VBG/VSBG.
- Démontrer des moyens de faire un rapport sur un incident de VBG/VSBG.
- Mettre en place une stratégie pour obtenir l'aide ou l'encouragement nécessaire pour rapporter un incident de VSBG.

Activité 1 (30 min) : Les trois types de réponses à la VBG/VSBG

Etape 1 : Dessiner un grand cercle au centre du papier flip-chart (voir schéma 2 à la fin de ce module). En haut du grand cercle, écrire « **Réponse** ». Demander aux participant(e)s ce que signifie pour eux/elles « réponse » dans le contexte du rôle de l'acteur communautaire. Expliquer que les membres de la communauté qui ont subi la violence auront besoin d'une grande variété de soutiens ; les participant(e)s auront besoin d'élaborer un plan et un réseau de réponse dans le but de soutenir les personnes qui viennent à eux/elles.

Etape 2 : Dessiner un autre cercle à l'intérieur du grand cercle qui dit « **Soutien de 1ère ligne** ». Demander aux participant(e)s ce que signifie pour eux soutien de première ligne.

Etape 3 : Dessiner un autre petit cercle dans le grand cercle « Réponse ». Dans ce cercle, écrire « **Dénonciation** ». Demander aux participant(e)s ce qu'ils/elles entendent par « dénonciation ». Expliquer que dans le système de réponse élargi, il est nécessaire de dénoncer pour bénéficier d'un soutien et faire en sorte que l'auteur soit tenu comptable de ses actions à travers des poursuites criminelles, des enquêtes publiques, des programmes de compensation, des actions civiles, des arrangements au niveau communautaire ou des systèmes juridiques coutumiers.

Etape 4 : Dessiner un autre petit cercle dans le grand cercle « Réponse ». Dans ce cercle, écrire « **Référence** ». Demander aux participant(e)s ce qu'ils/elles entendent par « référence ». Expliquer que dans le système de référence, les acteurs communautaires dirigent ou orientent les survivant(e)s vers le service dont ils/elles ont besoin, tel que le soutien et l'assistance émotionnels, les services et traitements médicaux, et l'aide juridique pour les victimes et leurs familles. **Inciter les participant(e)s à nommer les centres de prise en charge et structures de 1ère ligne près de chez eux.**

Note au facilitateur : Réagir à la violence basée sur le genre signifie aider la victime ; assurer la sécurité de la jeune personne qui a vécu le mauvais traitement ; et tenir l'auteur responsable par des poursuites criminelles, des enquêtes publiques, des programmes de compensation, des arrangements au niveau communautaire ou des systèmes judiciaires coutumiers. Tous ces cercles à l'intérieur de « Réponse » sont importants.

Activité 2 (30 minutes) : La dénonciation

Etape 1 : Dessiner un cercle au centre du tableau et écrire « **Victime** » dans le cercle. Dessiner au moins 10 à 15 flèches partant du cercle. Expliquez que pour cette activité, les participant(e)s vont se concentrer sur la dénonciation. Expliquer que pour dénoncer un incident de VBG/VSBG, la victime doit savoir où le faire.

Etape 2 : Demander aux participant(e)s en tant que victimes où ils/elles pourraient dénoncer un incident de VBG/VSBG. Ils/elles doivent identifier tous les membres à l'intérieur de la communauté.

Etape 4 : Demander au groupe d'identifier chaque membre de ce réseau, un par un et d'identifier ses forces et ses faiblesses possibles.

Etape 5 : Demander aux participant(e)s pourquoi il est important d'identifier les forces et faiblesses potentielles d'un point du **réseau de dénonciation**.

- Expliquer aux participant(e)s que la dénonciation peut être risquée et terrifiante. Ce n'est pas facile d'approcher certaines personnes qui figurent sur la liste. Que faire si un point du réseau de dénonciation est intimidant ou que les gens ont peur des représailles pour avoir fait une dénonciation ? Que peut faire un acteur communautaire pour aider la victime ?
- Expliquer que les acteurs communautaires ne peuvent pas faire ce travail tous seuls. Ils/elles ont besoin de s'entraider et d'être aidé(e)s par les autres membres de la communauté (autres points de référence et du réseau de dénonciation).
- Expliquer que souvent les survivant(e)s veulent faire un rapport et savent qu'ils/elles doivent le faire, mais des **barrières** les empêchent de le faire. Demander aux participant(e)s quelles sont pour eux/elles les barrières les plus courantes qui peuvent empêcher de dénoncer. Demander aux participant(e)s de mentionner quelque chose qui est difficile à traiter (exemple ; peur de représailles, perte de travail). Décrire cette barrière (une ligne verticale) sur le flip-chart. Sur le côté gauche de cette barrière, écrire « **Survivant(e)** » et sur le côté droit de la barrière écrire « **Rapport** ». Demander aux participant(e)s de réfléchir ensemble sur les moyens que l'acteur communautaire peut utiliser pour passer de l'autre côté de la barrière et encourager la dénonciation. Noter les stratégies proposées sur le flip-chart (Créer un plus grand soutien communautaire pour la dénonciation en soulignant son importance avec l'association locale ou le comité de gestion locale, assurer une plus grande protection à ceux qui ont le courage de dénoncer en obtenant le soutien de membres influents de la communauté...).

Activité 3 (20 minutes) : La référence

Etape 1 : Revisiter les cercles sur le flip-chart et rappeler aux participant(e)s la réponse appelée « Référence ».

Etape 2 : Dessiner un cercle et au moins 15 à 20 flèches supplémentaires partant du cercle. Demander aux participant(e)s de s'approcher encore du flip-chart et ensemble, identifier tous les points dans la communauté et en dehors de la communauté vers lesquels ils/elles peuvent orienter un(e) survivant(e) pour un soutien supplémentaire. Accorder peu de temps aux participant(e)s pour discuter et écrire sur le tableau. Informer les participant(e)s qu'à côté de chaque point de référence ils écriront le titre d'une personne, le lieu où on peut la trouver et le but pour lequel cette personne peut accepter la référence. Ils/elles écriront ces informations sur le point de référence au bout de chaque flèche (point) qui part du corps du/de la survivant(e).

Activité 4 (1h) : Diversifier la réponse

Etape 1 : Informer les participant(e)s que vous allez les conduire à travers un scénario de VSBG pour illustrer ce que peut être la dénonciation et la référence pour un(e) survivant(e).

Etape 2 : Demander aux participant(e)s de faire et de porter des étiquettes comportant les différents « points de réponse » des activités précédentes jusqu'à ce que tous les points de réponse soient présentés par les acteurs/participant(e)s. S'il y a plus de participant(e)s que de points de réponse certain(e)s participant(e)s peuvent être observateurs/trices.

Etape 3 : Demander à tout(e)s les participant(e)s qui portent des étiquettes de points de réponse de s'asseoir en cercle. Mettre les chaises côte à côte. Demander aux observateurs/trices de se tenir debout en dehors du cercle.

Etape 4 : Demander à un(e) participante d'être volontaire pour jouer le rôle de l'enseignant(e) pour une fille de 12 ans. Donner à un(e) participant(e) une deuxième étiquette qui dit « Soutien de première ligne » parce que ceci constitue une des trois catégories d'un système de réponse. Expliquer aux participant(e)s que le/la participant(e) soutien de première ligne va maintenant se mettre en activité et va engager les deux autres catégories du système de réponse :

Dénonciation et référence

Etape 5 : Demander au **soutien de 1ère ligne** de se mettre debout près du cercle (en dehors) et de tenir le rouleau de corde.

Expliquer que la corde représente la fille de 12 ans qui a été violée par un homme qui l'attendait quand elle allait à l'école.

Demander au/à la participant(e) de tenir le bout de la corde et de jeter le rouleau de corde (En s'assurant de ne pas lâcher le bout) vers un **point ressource** choisi (Suivre les instructions de l'Etape 6 pour dire au/à la participant(e) où jeter ensuite le rouleau).

Etape 6 (voir la note au facilitateur plus bas) : Demander au **point ressource** qui reçoit le rouleau de corde d'enrouler la corde autour de son doigt et ensuite de jeter le rouleau au point ressource suivant qui a été désigné, et ainsi de suite.

Lire l'histoire de l'élève :

- L'enseignant va avec la fille à la police pour déclarer le crime.
- La police demande d'en parler à l'école.
- L'enseignant oriente la fille vers le Directeur de l'école.
- Le Directeur renvoie la fille à l'hôpital et ne fait pas de déclaration.
- La fille voit la sage-femme à l'hôpital : celle-ci lui demande de raconter son histoire au docteur.
- La sage-femme fait entrer le docteur qui demande encore à la fille de lui raconter son histoire.
- Le docteur traite la fille et appelle les parents.
- La fille raconte à ses parents ce qui est arrivé.
- Les parents conduisent la fille chez le Guide religieux.
- Le Guide religieux contacte le directeur qui ne peut pas se souvenir des détails, donc la fille raconte encore son histoire.

- Le Directeur appelle la police.
- Les policiers sont occupés par un autre cas et ils demandent à la fille et à ses parents de revenir plus tard.
- Les parents vont voir le sage du village.
- Le Chef de colline demande à la fille de raconter son histoire.
- Le Chef de colline revient avec la fille et ses parents à la police.
- La police entend son histoire et écrit un rapport.
- Le docteur rencontre les parents, la fille et la police pour discuter d'un meilleur traitement et de preuve.
- Le Chef de colline rassemble la communauté pour des actions complémentaires.

Note au facilitateur : Lorsque vous désignez un point ressource, assurez-vous que « l'acteur du point ressource » est en train de jeter le rouleau de corde au point ressource tel que désigné. Arrêter l'activité lorsque chaque point ressource aura participé à au moins deux échanges. Il y aura une grande toile de corde au centre du cercle, avec chaque point ressource tenant des parties de la corde. Demander aux points ressource de se tenir debout, de laisser tomber la toile de corde sur le sol devant eux, de reculer et de s'asseoir. Assurez-vous que la toile de corde est à un endroit où tous les participant(e)s peuvent voir le désordre flou. Rappeler aux participant(e)s que c'est leur rôle de réduire les souffrances durant le processus de réaction.

Questions à débattre

1. Que voyez-vous au milieu du cercle ?
2. Ceci a-t-il servi à la fille ? Pourquoi ? Pourquoi pas ?
3. Combien de fois la fille a-t-elle répété son histoire ?
4. Même si une fille à une haute estime de soi ou est très tenace, comment pourrait-elle se sentir en répétant sans cesse une telle histoire traumatisante ?
5. Qu'est-ce qui aurait pu être fait pour éviter de faire cette toile de corde compliquée ?
6. Quel rôle les participant(e)s peuvent-ils jouer pour minimiser cette toile compliquée ?
7. En tant que point ressource, combien de fois chaque participant(e) s'est-il/-elle adressé à cette fille ? Existe-t-il une manière qui aurait pu faire d'eux un point ressource plus efficace pour cette fille ?
8. Demander aux participant(e)s de se mettre par deux et de réfléchir à des moyens qui auraient permis à l'enseignant(e) de cette fille de minimiser le désordre chaotique que le processus de réaction est devenu. Demander aux participant(e)s de partager et d'écrire leurs idées sur le flip-chart.
9. Rappeler aux participant(e)s leur rôle de réduction du chaos de la dénonciation et de la référence.

Récapitulatif Session C : Paquets de services communautaires pour les victimes de VBG/ VSBG

Accueillir : Cadre approprié, Sourire, Empathie, Recueil de la plainte

Accompagner :

- Première écoute et suivi des cas
- Focalisation sur le problème
- Focalisation sur les manifestations émotionnelles (peur, tristesse, joie, honte, colère)
Focalisation sur les pensées
- Focalisation sur les manifestations corporelles des émotions : douleurs locales (estomac, céphalées), gorge nouée, tremblements, sueurs, pleurs, rires, sourire.

Orienter : Travail en réseau, Référence

- Réponse de première ligne : écoute active, transmission des messages clés, fourniture d'informations et de références, planification de la sécurité, documentation.
- Structures et formations de soutien : Ces composantes ne sont pas des services, mais plutôt des structures/systèmes/formations que la communauté devrait mettre en place pour fournir efficacement les services décrits plus haut.

Session D : Mise en place d'un système de référence efficace et principes d'une bonne documentation des VBG

Temps total : 1h15

Référence :

Etape 1 (45 minutes) : Former quatre groupes de travail autour des thèmes suivants :

- Importance du système de référence : services disponibles pour les survivant(e)s
- Mise en place d'un réseau de référence efficace
- Maintenir un réseau de référence efficace
- Défis d'établir et de maintenir un réseau efficace.

Etape 2 : Faire une présentation PowerPoint de la session et par la suite, un brainstorming sur les leçons apprises et recommandations.

Etape 3 (30 minutes) : Présentation PowerPoint des principes d'une bonne surveillance et documentation

- Surveiller nécessite la connaissance des droits et la compréhension des lois aussi bien pour les cas que pour le suivi de la situation.
- Surveiller implique tous les éléments que nous analysons et documentons.

Techniques de surveillance :

- Déclaration libre et volontaire par la victime
- Reportage des cas par une tierce personne
- Veille ou suivi
- Dépistage des violences.

Définition de la documentation :

La documentation : C'est l'ensemble des opérations, des méthodes, des techniques qui facilitent :

- La collecte
- Le traitement permanent et systématique de l'information
- Le stockage
- La circulation des documents et de l'information.

Le but est la surveillance, le rapportage, la dénonciation et le plaidoyer pour le changement de politiques ou des normes sociales.

La documentation est un processus, c'est-à-dire un système qui obéit à une action respectueuse et progressive.

Une bonne documentation requiert :

Précision : C'est un élément qui fait la différence entre une allégation et un fait et assure la crédibilité. Il est donc important de :

1. Vérifier la fiabilité des sources
2. Faire une évaluation indépendante de l'information si possible
3. Vérifier si possible les informations recueillies
4. Comparer les violations avec d'autres cas de violations documentés.
5. Accéder aux preuves et aux témoins lorsque c'est possible.

Confidentialité : *Maintien du secret des informations. Ce terme revêt le sens de secret lorsqu'on parle par exemple d'un entretien confidentiel. C'est un droit fondamental de l'homme (droit au respect de la vie privée) mais susceptible de limitation: patient(e)s mineur(e)s ou incapables, équipe soignante.*

Mots contraires : trahison, médisance, diffamation, dénigrement

- Tout n'est pas bon à dire, on peut faire mal, très mal avec des propos que l'on tient sur quelqu'un ou sa condition. Des propos tenus sur quelqu'un peuvent conduire son entourage ou la population à lui administrer des souffrances et même à lui donner la mort.
- Gestion de la confidentialité : La confidentialité est pensée, construite et évolutive. C'est pourquoi, certaines disciplines ont érigé en devoir sacré **l'obligation de s'imposer le silence** sur les informations auxquelles on peut avoir accès à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.
- Le fondement d'une politique de santé publique : la rupture de la confidentialité n'encouragera pas la dénonciation des VSBG et limitera donc la prise en charge.

Impartialité : Il est très important de ne pas discriminer, quelle que soit la victime. L'impartialité implique la neutralité et pourrait avoir des significations différentes pour différentes personnes (non-discrimination, neutralité, sans préjugés). Il est important :

- D'être crédible
- D'avoir une bonne réputation.

Effizienz et efficacité : La documentation devrait permettre d'atteindre le but ou l'objectif visé – c'est à dire produire un effet dans un temps réduit :

- Utiliser des codes pour identifier les survivant(e)s sans les nommer.
- Protocole d'accord/consentement pour utiliser les noms propres et les photos des survivant(e)s.
- Pour bien documenter, il est important de connaître les lois et le contexte local.
- Mettre en place un système d'archivage et de sécurisation des outils de documentation.
- Connaissance des droits humains.

Session E : Mécanismes de sécurisation des survivant(e)s et des acteurs communautaires

Temps : 60 min

Etape 1 (15 min) : Faire une présentation PowerPoint sur la sécurisation

Définitions des concepts

Sécurité : *absence de risque ou de nuisance résultant de violence ou d'autres actes volontaires*

Défense : *ensemble de mesures d'intervention visant la sauvegarde des droits d'une personne*

Menace : *possibilité de porter atteinte à l'intégrité physique, morale ou aux biens d'une personne par un acte délibéré et souvent violent. Types de menace :*

- *Le ciblage (menace de mort, menace directe et indirecte)*
- *Les menaces d'agression (criminelle ordinaire)*
- *Les menaces contingentes (menaces présentes dans les zones à risque)*

Risque : *toute situation d'insécurité ou de vulnérabilité pouvant conduire à une menace*

Vulnérabilité : *degré d'exposition qui entraîne des dommages en cas de menace. Elle est contextuelle et dépend également du type d'activité*

Capacité : *ce sont les forces et les ressources dont un groupe peut disposer pour mettre en place un niveau de sécurité raisonnable. (Formation à des questions de sécurité, travail en équipe, mise en place de bons réseaux d'alerte entre acteurs...)*

Règles de protection

- Le travail de l'animateur/trice communautaire (AC) doit être objectif (pas juger, ne démontrer que les faits).
- Maîtriser son travail ainsi que le contexte local où il intervient.
- Donner des informations sur la nature et la légitimité de son travail.
- Multiplier des alliances pour le travail en synergie.
- Elaborer une stratégie de sécurité globale.
- Analyser les forces et faiblesses en présence (force de soutien et force d'opposition).

- Activer une communication permanente avec les autorités et autres acteurs.
- Activer une sécurité numérique ou sonore (téléphone, signaux sonores).
- Faire une évaluation du niveau de sécurité de chaque site d'intervention.
- Savoir gérer son stress.

Etape 2 (30 minutes) : Travaux de groupe sur l'élaboration d'un plan de sécurité en communauté. Lister dans la colonne de gauche les **différents acteurs communautaires**.

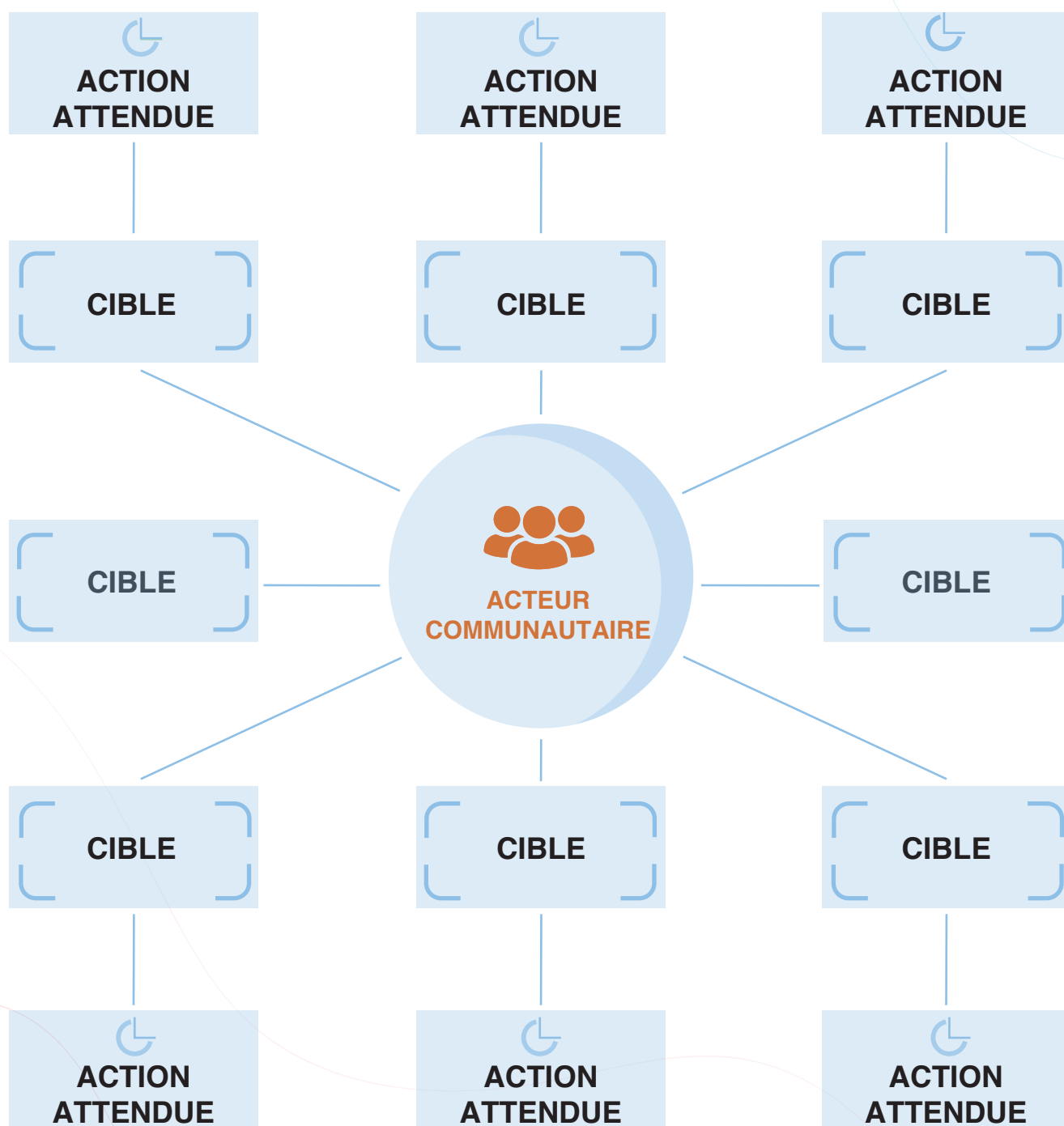
Note au facilitateur : pour faciliter la compréhension des participant(e)s et assurer des réponses pratiques, il est possible de fusionner les colonnes « Stratégie de protection » et « Stratégie de défense ». (Voir aussi schémas et fiche de référence en fin de chapitre.)

Acteurs	Rôle	Qui menace	Comment	Vulnérabilité (lieu, activité...)	Stratégie de protection	Stratégie de défense	Capacité
Acteurs communautaires							
Survivant(e)							

Etape 3 : Identification des mécanismes de protection existants

Local	National	International

SCHEMA 1 : ILLUSTRATION POUR LA CONSTRUCTION DES MECANISMES DE PREVENTION DES VBG/VSBG



SCHEMA 2 : ILLUSTRATION DES TYPES DE REPONSE

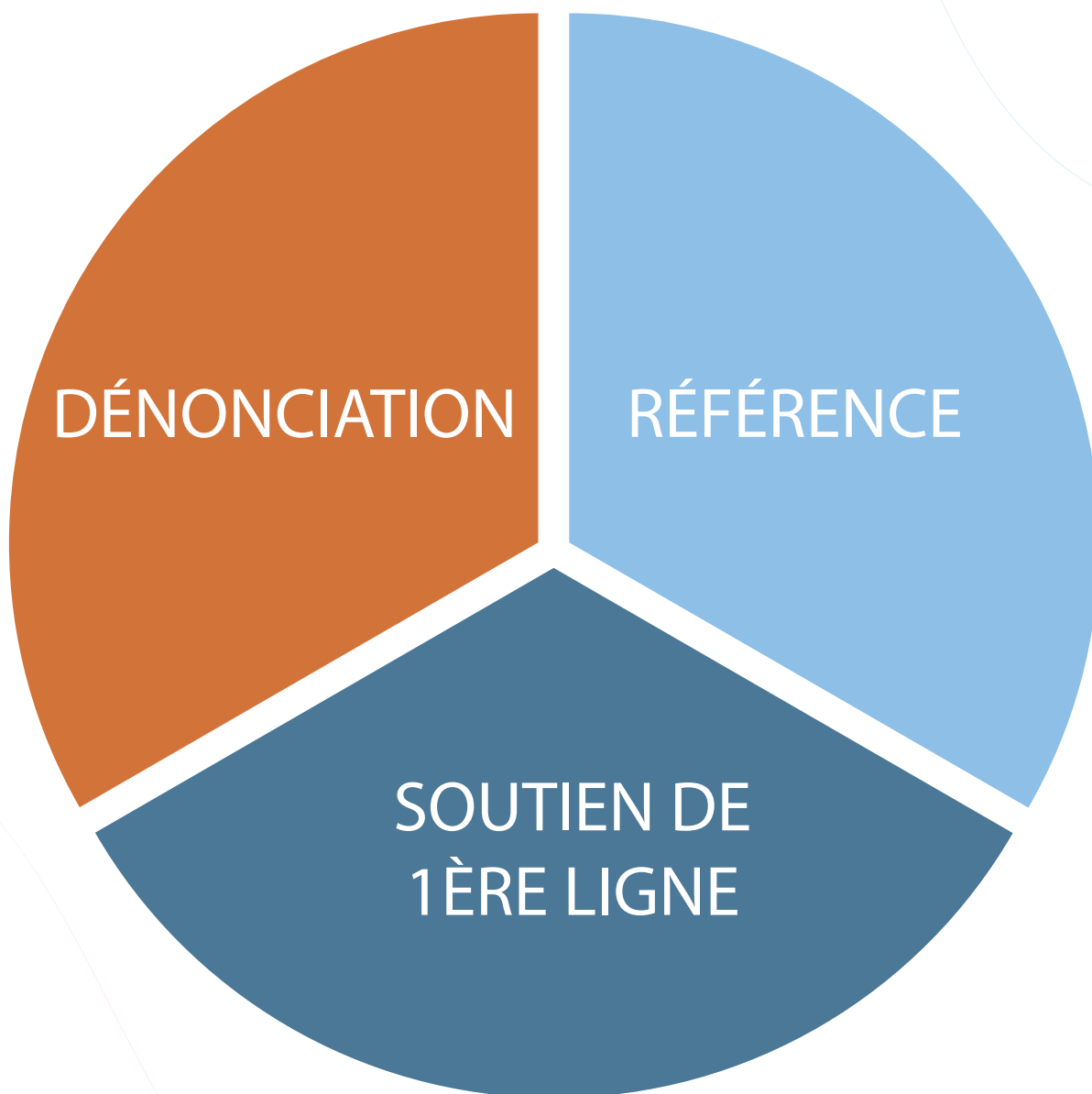


ILLUSTRATION POUR DENONCIATION ET REFERENCE

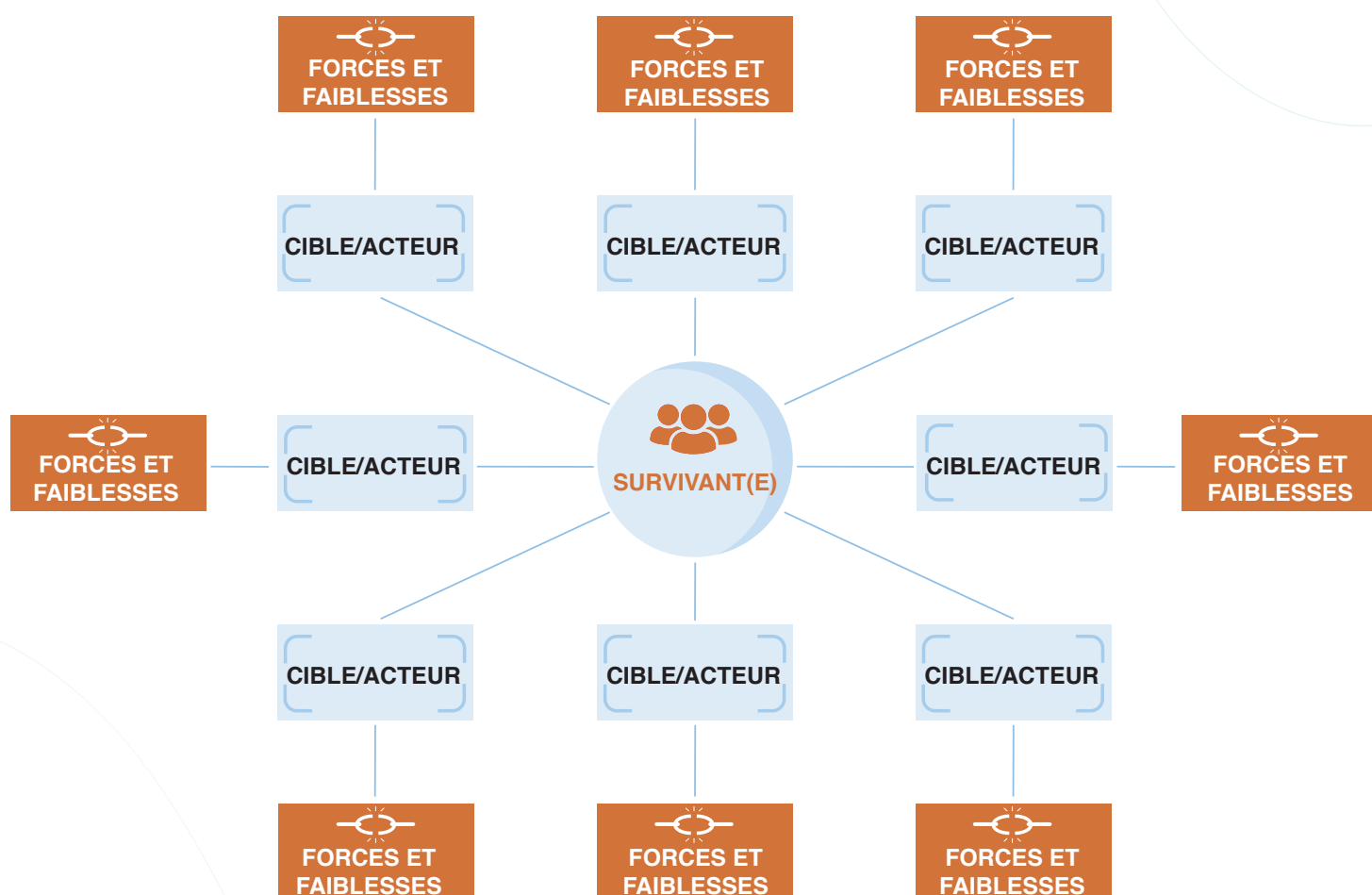


ILLUSTRATION D'UNE FICHE DE REFERENCE ET DE CONTRE-REFERENCE

Code du/de la survivant(e).....

Référence

Survivant(e)/référé(e) de :

Motif de la référence :

Survivant(e)/référé(e) à :

Date : Heure :

Prise en charge reçue :

.....

.....

.....

Cachet Nom et signature du/de la référant(e)

Contre référence

Date.....

.....

Survivant(e) contre-référé(e) de :

.....

Prise en charge complémentaire reçue :

.....

.....

.....

Remarques :

.....

Cachet Nom et signature du/de la référant(e)

ANNEXES

Annexe 1 : Références bibliographiques

- Centre for Development and Population Activities (CEDPA), 1997. Manuel de formation en genre et développement.
- Comité permanent inter organisations, 2015. Lignes directrices pour l'intégration des interventions de lutte contre la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire : Réduire les risques, promouvoir la résilience et faciliter le rétablissement.
- Human Rights Education Associates (HREA), 2008. Version simplifiée de la Déclaration universelle des droits de l'homme.
- KANDANGA M. Josée (Association de coopération et de recherche pour le développement / composante genre et exclusion sociale), 2002. Manuel de formation en genre et développement.
- Médecins du Monde, 2010. Prévention et réponse aux violences liées au genre : Guide méthodologique.
- Ministère Burundais de la Santé Publique et de la Lutte Contre le SIDA, 2016. Guide de formation sur la prise en charge intégrée des victimes de violences sexuelles et basées sur le genre.
- Moffat Linda, 1991. Two halves make a whole: balancing gender relations in development. Canadian Council for International co-operation.
- Organisation Mondiale de la Santé, 2012. Comprendre et lutter contre la violence à l'égard des femmes.
- Parker, Rani, 1993. Another Point of View: A manual on gender analysis training for grassroots workers. New York : UNIFEM. (Anglais)
- RESPOND Project, 2014. Integration of family planning and intimate partner violence services: A prototype for adaptation. Trainer's guide. New York : Engender Health.
- UNFPA, 2011. Curriculum guide for managing gender-based violence programmes in humanitarian settings. [En français, Guide pédagogique pour les programmes de prise en charge de la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence]
- Urdang S. (1993). Course Material: Gender and Development Training Workshop, United Nations Development Programme.
- USAID, DOORWAYS II, 2009. Manuel de formation du conseiller en développement communautaire : La prévention et la réaction face à la violence basée sur le genre en milieu scolaire.
- Ward Jean et al., 2006. Broken Bodies, Broken Dreams : Violence contre les femmes exposées. IRIN.

Webographie

- [ELSA-BoiteAOutilsGenre-versionweb2.pdf](https://plateforme-elsa.org/wp-content/uploads/2022/01/BOITE-A-OUTIL-GENRE-VIH-Plateforme-ELSA-2022.pdf)
<https://plateforme-elsa.org/wp-content/uploads/2022/01/BOITE-A-OUTIL-GENRE-VIH-Plateforme-ELSA-2022.pdf>

Annexe 2 : Questionnaire d'auto-évaluation

Auto-évaluation des connaissances et des compétences des participant(e)s

Numéro de participant(e) : _____ (Veuillez-vous souvenir de ce numéro pour le posttest)

Profession : _____

Sexe :

- ☐ Féminin
- ☐ Masculin
- ☐ Préfère ne pas le révéler

Entourer la réponse qui convient pour indiquer si l'auto-évaluation a lieu avant ou après la formation : PRÉ ☐ POST ☐

VRAI / FAUX : Indiquer si la déclaration est vraie ou fausse en cochant la case.

1. Les normes de genre sont des rôles et des responsabilités assignées aux femmes et aux hommes par la société.
☐ Vrai ☐ Faux
2. L'iniquité de genre est une cause profonde de la violence sexuelle et basée sur le genre (VSBG).
☐ Vrai ☐ Faux
3. La violence sexuelle et basée sur le genre arrive très rarement.
☐ Vrai ☐ Faux
4. La violence sexuelle et basée sur le genre peut avoir un impact sur la santé physique et mentale d'une cliente, ainsi que sur sa santé sexuelle et reproductive.
☐ Vrai ☐ Faux
5. Promouvoir l'éducation de la femme constitue la stratégie la plus importante pour toute la communauté
☐ Vrai ☐ Faux
6. Les hommes et les femmes ont la même capacité de participer aux activités de développement
☐ Vrai ☐ Faux
7. Là où il y a l'égalité, il doit toujours y avoir de l'équité
☐ Vrai ☐ Faux
8. L'analyse genre doit être fait uniquement à la fin du projet
☐ Vrai ☐ Faux

9. La planification de la sécurité avec une cliente qui subit de la VSBG est une stratégie utilisée pour redonner à une victime de violence domestique un sentiment de pouvoir et de contrôle.
- ☐ Vrai ☐ Faux
10. La prévention contre la grossesse et le VIH d'une victime de violence sexuelle se fait dans les 120 heures.
- ☐ Vrai ☐ Faux

D'ACCORD / PAS D'ACCORD. Indiquez si vous êtes d'accord ou si vous n'êtes pas d'accord avec les déclarations suivantes :

11. Ce sont les femmes qui sont chargées de l'entretien du ménage et les hommes de la survie de la famille
- ☐ D'accord ☐ Pas d'accord
12. Seuls les garçons doivent hériter de leurs parents
- ☐ D'accord ☐ Pas d'accord
13. La femme a le droit de connaître et d'utiliser les ressources de la famille au même rang que son mari
- ☐ D'accord ☐ Pas d'accord
14. Les femmes doivent faire les travaux ménagers et les hommes doivent chercher de quoi faire survivre la famille
- ☐ D'accord ☐ Pas d'accord
15. Une personne vivant avec un handicap est fragile et ne doit rien faire
- ☐ D'accord ☐ Pas d'accord
16. Les femmes qui restent dans des relations abusives sont faibles.
- ☐ D'accord ☐ Pas d'accord
17. La violence domestique est une question privée qui doit être discutée entre un homme et une femme (mari / femme, petit-ami / petite-amie, partenaires intimes).
- ☐ D'accord ☐ Pas d'accord
18. Les femmes jouent un rôle pour mettre leurs partenaires en colère et les rendre jaloux, ce qui contribue à la cause de la VSBG.
- ☐ D'accord ☐ Pas d'accord
19. En cas de VSBG, il faut traiter la question entre les membres des deux familles pour amener la victime dans la structure de soins
- ☐ D'accord ☐ Pas d'accord

CHOIX MULTIPLES

Indiquez la/les réponse(s) la/les plus adaptée(s) en cochant la case.

20. Les causes profondes de la violence domestique sont :

- ☐ Le stress et la frustration
- ☐ L'abus de stupéfiants, d'alcool ou d'autres drogues
- ☐ Le pouvoir et le contrôle
- ☐ Les problèmes de santé mentale

21. Quels sont les types de violences ? Donnez au moins deux exemples pour chaque type

22. Parmi les actions suivantes, laquelle n'est pas une action que vous devriez prendre face à une victime de VSBG ?

- ☐ Lui interdire de porter plainte et lui dire de garder la question en famille
- ☐ Encourager la victime à aller dans une structure de soins le plus rapidement possible
- ☐ Avoir de la compassion et l'aider à surmonter le stress

CORRECTION : Questionnaire d'auto-évaluation

Auto-évaluation des connaissances et des compétences des participant(e)s

Numéro de participant(e) : _____ (Veuillez-vous souvenir de ce numéro pour le posttest)

Profession : _____

Sexe :

- ☐ Féminin
- ☐ Masculin
- ☐ Préfère ne pas le révéler

Entourer la réponse qui convient pour indiquer si l'auto-évaluation a lieu avant ou après la formation : PRÉ ☐ POST ☐

VRAI / FAUX : Indiquer si la déclaration est vraie ou fausse en cochant la case.

1. Les normes de genre sont des rôles et des responsabilités assignées aux femmes et aux hommes par la société. **1pts**
☒ Vrai ☐ Faux
2. L'iniquité de genre est une cause profonde de la violence sexuelle et basée sur le genre (VSBG). **1pts**
☒ Vrai ☐ Faux
3. La violence sexuelle et basée sur le genre arrive très rarement. **1pts**
☐ Vrai ☒ Faux
4. La violence sexuelle et basée sur le genre peut avoir un impact sur la santé physique et mentale d'une cliente, ainsi que sur sa santé sexuelle et reproductive. **1pts**
☒ Vrai ☐ Faux
5. Promouvoir l'éducation de la femme constitue la stratégie la plus importante pour toute la communauté
☒ Vrai ☐ Faux
6. Les hommes et les femmes ont la même capacité de participer aux activités de développement **1pts**
☒ Vrai ☐ Faux
7. Là où il y a l'égalité, il doit toujours y avoir de l'équité **1pts**
☒ Vrai ☐ Faux
8. L'analyse genre doit être fait uniquement à la fin du projet **1pts**
☐ Vrai ☒ Faux

9. La planification de la sécurité avec une cliente qui subit de la VSBG est une stratégie utilisée pour redonner à une victime de violence domestique un sentiment de pouvoir et de contrôle. **1pts**
☒ Vrai ☐ Faux
10. La prévention contre la grossesse et le VIH d'une victime de violence sexuelle se fait dans les 120 heures. **1pts**
☐ Vrai ☒ Faux

D'ACCORD / PAS D'ACCORD. Indiquez si vous êtes d'accord ou si vous n'êtes pas d'accord avec les déclarations suivantes : **1pts**

11. Ce sont les femmes qui sont chargées de l'entretien du ménage et les hommes de la survie de la famille **1pts**
☐ D'accord ☒ Pas d'accord
12. Seuls les garçons doivent hériter de leurs parents **1pts**
☐ D'accord ☒ Pas d'accord
13. La femme a le droit de connaître et d'utiliser les ressources de la famille au même rang que son mari **1pts**
☒ D'accord ☐ Pas d'accord
14. Les femmes doivent faire les travaux ménagers et les hommes doivent chercher de quoi faire survivre la famille **1pts**
☐ D'accord ☒ Pas d'accord
15. Une personne vivant avec un handicap est fragile et ne doit rien faire **1pts**
☐ D'accord ☒ Pas d'accord
16. Les femmes qui restent dans des relations abusives sont faibles. **1pts**
☐ D'accord ☒ Pas d'accord
17. La violence domestique est une question privée qui doit être discutée entre un homme et une femme (mari / femme, petit-ami / petite-amie, partenaires intimes). **1pts**
☐ D'accord ☒ Pas d'accord
18. Les femmes jouent un rôle pour mettre leurs partenaires en colère et les rendre jaloux, ce qui contribue à la cause de la VSBG. **1pts**
☐ D'accord ☒ Pas d'accord
19. En cas de VSBG, il faut traiter la question entre les membres des deux familles pour amener la victime dans la structure de soins **1pts**
☐ D'accord ☒ Pas d'accord

CHOIX MULTIPLES

Indiquez la /les réponse(s) la/les plus adaptée(s) en cochant la case.

20. Les causes profondes de la violence domestique sont : **1pts**

- ☐ Le stress et la frustration
- ☐ L'abus de stupéfiants, d'alcool ou d'autres drogues
- ☒ Le pouvoir et le contrôle
- ☐ Les problèmes de santé mentale

21. Quels sont les types de violences ? Donnez au moins deux exemples pour chaque type **4pts (0,5pts par type (donc 2 pts pour les types et 2pts pour les exemples (0,25pts par exemple)**

- ☐ Violence physique (ex : frapper, mordre, ...etc.)
- ☐ Violence psychologique (ex : injure, intimidation, ...etc.)
- ☐ Violence sexuelle (prostitution forcée, attouchements, etc.)
- ☐ Violence économique (priver une personne de son revenu, empêcher une personne de travailler, ...etc.)

(VOIR LE TABLEAU DES EXEMPLES page 63)

22. Parmi les actions suivantes, laquelle n'est pas une action que vous devriez prendre face à une victime de VSBG ?

- ☒ Lui interdire de porter plainte et lui dire de garder la question en famille
- ☐ Encourager la victime à aller dans une structure de soins le plus rapidement possible
- ☐ Avoir de la compassion et l'aider à surmonter le stress

Annexe 3 : Loi N° 1/13 du 22 septembre 2016 portant prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**LOI N°1/13 DU 22 SEPTEMBRE 2016 PORTANT PREVENTION, PROTECTION
DES VICTIMES ET REPRESSION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu le décret-loi n°1/029 du 28 juillet 1989 portant ratification de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, adoptée à Banjul en janvier 1981 ;

Vu le Décret-loi n°1/009 du 14 mars 1990 approuvant l'adhésion de la république du Burundi au Pacte International relatif aux droits civils et politiques, adopté à New York 16 décembre 1966 ;

Vu le Décret-loi n°1/008 du 14 mars 1990 approuvant l'adhésion de la république du Burundi au Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels adoptée à New York 16 décembre 1966 ;

Vu le Décret-loi n°1/32 du 16 août 1990 portant Ratification de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, adoptée le 20 novembre 1989 ;

Vu le décret-loi n°1/006 du 04 avril 1991 portant ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adopté à New York, le 18 décembre 1979 ;

7

16/1

Vu le décret-loi n°1/46 du 31 décembre 1992 portant adhésion à la convention sur les droits politiques de la femme, adoptée à New York, le 20 décembre 1952 ;

Vu le décret-loi n°1/47 du 31 décembre 1992 portant ratification de la Convention contre la torture et les traitements cruels inhumains ou dégradants, adoptée à New- York, le 10 décembre 1984 ;

Vu la loi n°1/024 du 28 avril 1993 portant réforme du Code des personnes et de la famille ;

Vu Loi n°1/005 du 16 juin 2000 portant adhésion de la République du Burundi à la Convention sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies, le 26 novembre 1968 ;

Vu la loi n° 1/ 023 du 31 décembre 2004 portant création, organisation, missions et fonctionnement de la Police nationale ;

Vu la loi n°1/08 du 17 mars 2005 portant Code de l'organisation et de la compétence judiciaires ;

Vu la loi n°1/05 du 22 avril 2009 portant révision du Code pénal, telle que modifiée à ce jour ;

Vu la loi n°1/10 du 3 Avril 2013 portant révision du Code de procédure pénale ;

Vu la loi n°1/28 du 29 octobre 2014 portant prévention et répression de la traite des personnes et protection des victimes de la traite ;

Le Conseil des Ministres ayant délibéré ;

L'Assemblée Nationale et le Sénat ayant adopté ;

PROMULGUE :



CHAPITRE I. DES DISPOSITIONS GENERALES

Section 1 : Du champ d'application

Article 1 : Sans préjudice des dispositions pertinentes du Code pénal et du Code de procédure pénale, la présente loi a pour objet la prévention, la protection et la répression des violences basées sur le genre.

Section 2 : Des définitions

Article 2 : Au sens de la présente loi, sauf lorsque la législation pénale en définit autrement, on entend par :

- a) **violence basée sur le genre** : tout acte de violence dirigé contre une personne en raison de son sexe et causant ou pouvant causer un préjudice ou une souffrance physique, sexuelle, économique, psychologique ou affective, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ;
- b) **genre** : concept socioculturel qui réfère aux rôles, comportements, attitudes, droits et devoirs associés aux hommes et aux femmes, leur assignés par la société et la culture ;
- c) **union libre** (appelée ugucikiza ou ugucikira) : On parle de l'union libre « Ugucikiza ou ugucikira » lorsqu'un homme et une femme vivent maritalement sans être unis par les liens du mariage. L'union libre « Ugucikiza ou ugucikira » se distingue du mariage par le fait que le mariage a été célébré suivant les formes prescrites par la loi et dans le respect des conditions imposées par elle ;
- d) **esclavage sexuel** : le fait d'acheter, de vendre ou de prêter une personne et de la contraindre à accomplir un ou plusieurs actes de nature sexuelle.
- e) **violence à l'égard des femmes** : tout acte de violence dirigé contre le sexe féminin causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou privée ;

- f) **violenxe sexuelle** : un acte, une tentative, un commentaire ou une avance à caractère sexuel avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, notamment ceux des enfants, une manipulation affective ou un chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une personne à un désir propre par un abus de pouvoir, l'utilisation de la force ou de la contrainte ou sous la menace implicite ou explicite ;
- g) **mutilation sexuelle** : le fait de couper certaines parties des organes génitaux à des fins non médicales ;
- h) **viol** : Tout acte à caractère sexuel, de quelque nature qu'il soit et de quelque moyen que ce soit, commis par une personne sur une autre non consentante ;
- i) **viol conjugal** : le viol conjugal est réalisé lorsqu'un rapport sexuel est imposé par l'agresseur à sa victime, s'ils sont unis par les liens du mariage ;
- j) **exhibition sexuelle** : acte qui consiste à dévoiler en public ses parties intimes ou des actes sexuels ;
- k) **sodomie** : Une pratique sexuelle qui peut s'exercer tant sur l'homme que sur la femme et qui consiste à faire la pénétration anale ;
- l) **union forcée** : Union conclue sans le consentement de l'un des partenaires ;
- m) **inceste** : Relation sexuelle entre parents en ligne descendante et ascendante tel que défini dans le Code des Personnes de la Famille, entre frères et sœurs, entre le parâtre ou la marâtre et le descendant de son conjoint, entre adoptant et adopté ;
- n) **harcèlement sexuel** : Toute forme de comportement non désiré, verbal, non-verbal ou physique, à caractère sexuel, qu'il ait lieu entre égaux ou dans le cadre d'une hiérarchie; le fait d'user à l'encontre d'autrui d'ordres, de menaces ou de contrainte physique ou psychologique, ou de pressions graves, dans le but d'obtenir des faveurs de nature sexuelle, en abusant de l'autorité conférée par ses fonctions ;
- o) **prostitution forcée** : Le fait de profiter de la vulnérabilité d'une personne et le contraindre à accomplir des actes de nature sexuelle contre un avantage pécuniaire ou de toute autre nature jusqu'à en devenir une habitude et source de revenu ;
- p) **proxénétisme** : Activité illicite tendant à tirer profit de la prostitution d'autrui ou à la favoriser ;

- q) **avortement forcé** : Le fait de pratiquer un avortement non thérapeutique chez une femme ou une fille sans son accord préalable et déclaré ;
- r) **concubinage** : le fait qu'un homme marié légalement vit avec un ou plusieurs femmes comme épouses en dehors ou au sein du foyer conjugal ;
- s) **violences économiques** : le refus à l'un des conjoints d'accéder aux ressources familiales ou d'exercer un emploi ;
- t) **violences psychologiques et affectives** : des actes d'intimidation, de menaces, d'injures, des remarques désobligeantes à l'égard du conjoint ;
- u) **grossesse forcée** : le fait de rendre enceinte une fille et / ou femme de force ;
- v) **pédophilie** : Attirance sexuelle des hommes ou des femmes par de très jeunes enfants visant l'acte sexuel ;
- w) **pratiques traditionnelles préjudiciables au genre** : Actes tirés des usages et des coutumes qui portent atteinte au genre notamment :
- **Le lévirat** : une coutume qui consiste à imposer à une veuve d'épouser son beau-frère ou son beau-père ;
 - **« Gukanda (umuvyeyi) »** : Une forme de viol conjugal tolérée par la culture qui consiste dans le fait qu'un homme force sa femme à avoir des rapports intimes avec lui après l'accouchement avant que celle-ci ne soit rétablie ;
 - **Union multiple** : Vivre en unions libres avec plusieurs partenaires à la fois ;
 - **« Guteka ibuye rigasha »** : pratique culturelle qui consiste, pour un homme, à forcer sa femme ou sa fille d'avoir des rapports sexuels avec un guérisseur traditionnel pour que le remède prescrit ait ses effets escomptés ;
 - **« Gukazanura »** : pratique coutumière qui reconnaît à un homme le droit de faire préalablement des rapports sexuels avec sa belle-fille le jour du mariage de son fils ;
- x) **violences domestiques** : tous les actes de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique qui surviennent au sein de la famille ou du foyer ;

- y) **relations extraconjugales (appelées « kurenga ibigo »)** : relations d'ordre sexuel parallèles à la relation du couple légal en dehors ou au sein du toit familial de façon ponctuelle ;
- z) **attentat à la pudeur** : tout acte à caractère sexuel contraire aux mœurs burundaises exercé intentionnellement et directement sur une personne ;
- aa) **mariage forcé** : union conclue sans le consentement des époux ou de l'un d'entre eux ;
- bb) **mariage précoce** : Le fait de marier une personne alors qu'elle n'a pas encore l'âge légal de contracter un mariage, la capacité biologique, physique, et psychologique ;
- cc) **rapt** : forme de mariage forcé qui consiste à enlever une fille pour l'épouser de force ;
- dd) **exploitation sexuelle** : consiste en l'assujettissement sexuel des femmes et des hommes de par l'abus de leur sexualité ou la violation de leur intégrité physique, qui manifeste une volonté de puissance et de domination axée sur l'assouvissement des appétits, le profit financier ou la promotion personnelle ou collective ;
- ee) **stérilisation forcée** : Le fait de priver de force une personne de la capacité biologique de se reproduire.

CHAPITRE II. DE LA PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE.

Article 3 : Le Gouvernement formule et met en œuvre une politique nationale genre.

Article 4 : Le Gouvernement présente à l'Assemblée nationale, au cours de sa première session ordinaire, un rapport qui rend compte de la mise en œuvre de sa politique nationale genre spécialement en matière de lutte contre les violences basées sur le genre.

Article 5 : Le Gouvernement prend toutes les mesures nécessaires de sensibilisation pour modifier les schémas et modèles de comportement socioculturel de l'homme et de la femme, en vue de parvenir à l'élimination des pratiques coutumières ou de tout autre type qui sont fondés sur l'idée de l'infériorité ou de la supériorité de l'un ou l'autre sexe ou d'un rôle stéréotypé de l'homme ou de la femme.




Article 6 : Il est interdit de menacer une personne, de la priver de ses droits en vue d'exercer sur elle tout acte de violence basée sur le genre.

Article 7 : Les conjoints jouissent des droits égaux notamment en matière de santé de reproduction et de planning familial, et des biens du ménage.

Article 8 : Tout parent ou toute autre personne en charge de l'enfant a l'obligation de réserver un traitement égalitaire aux garçons et aux filles dans tous les aspects de la vie dès le bas âge et est tenu de le protéger contre toute situation susceptible de l'exposer à la violence basée sur le genre.

Article 9 : Les Ministères ayant l'enseignement dans leurs attributions adoptent des mesures et des stratégies nécessaires pour que dans les programmes de formation soit incluse la formation spécifique sur le genre.

Ils prennent toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'égal accès à l'éducation aux filles et aux garçons et veillent à ce que soient éliminés dans les supports pédagogiques les stéréotypes sexistes ou discriminatoires.

Article 10 : Le Gouvernement et les collectivités locales doivent prévoir un vaste programme de formation complémentaire et continue à l'intention des professionnels qui interviennent en matière d'égalité de genre et de lutte contre les violences basées sur le genre.

Article 11 : Il est créé au sein de chaque poste de police une unité spécialisée ou un point focal des Violences Basées sur le Genre bénéficiant de l'appui technique d'un psychologue et / ou d'un assistant social adopté sous réserve d'approbation du Ministère de la sécurité publique.

Article 12 : Le Conseil national de la communication veille à ce que les programmes des médias ne contiennent aucune incitation à la discrimination et aux Violences Basées sur le Genre notamment en évitant les représentations dégradantes et vexatoires des rapports hommes- femmes.




CHAPITRE III. DE LA PROTECTION DES VICTIMES DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE.

Article 13 : Le Gouvernement promeut à travers les structures sociales, sanitaires, juridiques et éducatives, la détection précoce des cas de Violences Basées sur le Genre et la prise en charge intégrée des victimes.

Dans tous les cas de violences basées sur le genre, les instances judiciaires sont tenues de requérir, auprès des structures sanitaires compétentes, une expertise médicale, des tests de dépistage de VIH/SIDA et toute autre infection sexuellement transmissible sur la victime et son auteur, afin de pouvoir évaluer avec exactitude l'étendue du préjudice subi.

Néanmoins, toutes les dépenses engagées par l'Etat seront remboursées par le coupable une fois le jugement rendu.

Article 14 : L'employé victime de Violences Basées sur le Genre dans ou hors de l'entreprise a droit, sur sa demande et après avis conforme du médecin, à la réduction temporaire ou à la réorganisation de son temps de travail, à une mutation géographique, à une affectation dans un autre établissement, à la suspension de son contrat de travail et à la démission sans préavis.

A l'expiration de la suspension de son contrat de travail, l'employé retrouve son précédent emploi.

Article 15 : Les absences ou le non respect des horaires de travail liés aux Violences Basées sur le Genre ne peuvent être justifiés que par une décision médicale.

L'employeur doit en être informé dans un délai de soixante douze heures.

L'employé bénéficie d'une garantie de rémunération pendant ces absences.

Article 16 : L'école publique ou privée doit prévoir la scolarisation immédiate, dans les sections similaires ou connexes, des élèves victimes de Violences Basées sur le Genre et obligés de changer de résidence ou d'école.

Doivent être également pris en compte, les enfants affectés par un changement de résidence provoqué par des actes de Violences Basées sur le Genre à l'encontre de l'un de ses parents.




Article 17 : Les responsables des établissements scolaires et académiques doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour prendre en charge les écoliers, élèves et étudiants qui sont victimes des violences basées sur le genre.

Article 18 : Les directeurs d'écoles ont l'obligation de faire respecter le droit à l'éducation des mères célibataires et prendre les dispositions qui s'imposent pour les protéger contre la stigmatisation et l'exclusion sociale de la part des éducateurs, enseignants, professeurs ainsi que leurs condisciples.

Article 19 : L'Etat crée des structures d'accueil et des centres d'hébergement qui s'occupent de la victime dès les premiers instants des faits et la protègent contre l'agresseur en attendant la solution adéquate de son problème par l'autorité habilitée.

Article 20 : Dès leur arrivée dans les structures d'accueil, les victimes des Violences Basées sur le Genre bénéficient des services sociaux d'urgence. Ces structures sont organisées de façon à répondre aux besoins urgents et à apporter un soutien permanent et pluridisciplinaire durable par des réponses holistiques aux victimes notamment médicale, psychosociale, juridique, judiciaire et leur réinsertion sociale.

Article 21 : Les voisins directs d'une victime des Violences Basées sur le Genre et les responsables administratifs ont l'obligation d'intervenir dès qu'ils ont l'information et de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la secourir et la protéger contre la continuation de l'acte sous peine de se voir sanctionner conformément au Code pénal.

Article 22 : Sous réserve d'autres dispositions légales y relatives, la preuve ou le témoignage relatif à la violence basée sur le genre est fourni devant les instances judiciaires par tout intéressé qui en détient l'information.

Le témoignage présenté par les enfants, les autres personnes vivant en famille et par les voisins, est pris en considération.

Article 23 : Le règlement à l'amiable des affaires de Violences Basées sur le Genre est pris pour complicité à l'acte de violence. Il est passible de la même peine que celle prévue pour cette infraction ou ce fait.

Quiconque tente de faire obstruction à des enquêtes ayant pour objet la poursuite de telles infractions, actes ou faits est puni de la même peine que celle prévue pour cette infraction, cet acte ou ce fait.

Si l'auteur de cette obstruction est un agent administratif, une autorité administrative, judiciaire ou policière, la peine est portée au double.

En matière de faits, d'infraction ou de violence basée sur le genre prévus par la présente loi, la récidive est puni du double de la peine prévue pour cette infraction.

CHAPITRE IV. DE LA REPRESSION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE.

Article 24 : L'union libre est interdite sur tout le territoire burundais.

Article 25 : En l'absence de dénonciation ou de plainte par la victime ou toute autre personne, dès que le Procureur a connaissance d'une infraction basée sur le genre, le principe de la saisine d'office est de stricte application.

Lorsque le Procureur classe sans suite une affaire relative aux violences basées sur le genre, il en avise, dans un délai de deux semaines, par écrit le plaignant, la victime et l'inculpé.

Article 26 : Pour toute infraction relative aux violences basées sur le genre, le fait que la victime et l'auteur jouissent d'une relation domestique est retenu comme une circonstance aggravante.

Article 27 : Toute personne coupable de viol conjugal tel que défini à l'article 2 litera i) est punie d'une servitude pénale de quinze jours à trente jours et d'une amende de dix mille à cinquante mille francs burundais ou d'une de ces peines seulement.

Article 28 : Doter des parquets de la République des magistrats instructeurs spécialisés sur les Violences Basées sur le Genre.

Il est créé une chambre spécialisée sur les Violences Basées sur le Genre au sein de chaque Tribunal de grande instance.

Dans le cadre des actions de procédures liées aux Violences Basées sur le Genre, l'intimité des victimes et des témoins est protégé en particulier leurs données personnelles, celle de leurs descendants et tout autre personne qui serait sous leur garde. Le Ministère Public est tenu de prendre des mesures particulières pour leur protection physique.




Article 29 : Toute association régulièrement déclarée depuis deux ans à la date des faits se proposant par des statuts la lutte contre les Violences Basées sur le Genre ou toute autre atteinte volontaire à la vie et à l'intégrité de la personne ou destructions, dégradations réprimées par les dispositions pertinentes du Code pénal y relatives, peut se joindre à la victime des faits ou porter plainte en lieu et place de cette dernière.

Néanmoins, l'association ne sera recevable dans sa plainte que si elle justifie avoir reçu l'accord de la victime ou, si celle-ci est mineur ou un interdit, celui du tuteur ou de son curateur.

Article 30 : L'Etat veille à ce que les victimes aient droit à une assistance juridique et à une aide judiciaire.

Article 31 : Toute personne coupable d'un arrangement à l'amiable est punie d'une servitude pénale de cinq ans à dix ans et d'une amende de cinquante mille à cent mille francs burundais.

Article 32 : Toute personne coupable d'un acte d'attentat à la pudeur, tel que défini à l'article 2 litera 2) de la présente loi, est punie conformément aux articles relatifs à l'attentat à la pudeur contenus dans le Code pénal.

Article 33 : Est puni conformément aux articles 554 à 562 du Code pénal relatifs au viol :

- le fait que le beau- père force sa belle-fille à avoir des rapports sexuels d'abord avec lui le jour même du mariage de son fils ;
- le fait que le beau- père force sa belle-fille à avoir des rapports sexuels avec lui ;
- le fait de forcer une personne à avoir des rapports sexuels avec un guérisseur traditionnel pour que le remède prescrit ait les effets escomptés.

Article 34 : Toute personne reconnue coupable d'esclavage sexuel tel que défini à l'article 2 est punie d'une servitude pénale à perpétuité et une ou des peines complémentaires prévues à l'article 60 du Code pénal.

La peine est portée au double en cas de récidive.




Article 35 : Toute personne reconnue coupable d'une exploitation sexuelle telle que définie à l'article 2 est punie d'une servitude pénale de cinq à dix ans.
La peine est portée de quinze à trente ans si la victime est un mineur ou un élève.

Article 36 : La stérilisation forcée d'un conjoint comme définie à l'article 2 est punie d'une servitude pénale de deux à dix ans.

Article 37 : Tout acte de mutilation sexuelle d'une personne tel que défini à l'article 2 est puni conformément aux articles 222 et 223 du Code pénal.

Article 38 : Est punie de trois mois à cinq ans de servitude pénale et d'une amende de cinquante mille à cent mille francs toute personne qui enlève une fille pour se marier avec elle ou la marier avec une autre personne.
La régularisation de la situation matrimoniale n'exonère pas le présumé auteur et son complice de leur responsabilité pénale.

Article 39 : Est punie d'une servitude pénale de trois mois à deux ans et d'une amende de cinquante mille à cent mille francs burundais toute personne qui se rend coupable d'une union forcée telle que défini à l'article 2.

Une telle union est nulle conformément aux dispositions pertinentes du Code des Personnes et de la Famille pour absence de consentement de la victime.

Les poursuites de l'infraction de mariage forcé ne peuvent être exercées que sur plainte de la victime ou toute autre personne intéressée.

Sont punis des mêmes peines :

- le fait d'imposer à une veuve d'épouser son beau-frère ou son beau-père ;
- le fait d'imposer à une fille d'épouser le mari de sa sœur décédée.

Article 40 : Sans préjudice des dispositions du Code pénal relatives au viol, toute personne coupable d'un acte de pédophilie est punie d'une servitude pénale à perpétuité.

Article 41 : Toute personne coupable des relations extraconjugales appelées « ukurenga ibigo » est punie d'une servitude pénale d'un mois à une année et d'une amende de cent mille à deux cent mille francs burundais.

La peine est portée au quadruple lorsque les relations extraconjugales appelées « ukurenga ibigo » sont entretenues dans la maison conjugale.

Article 42 : Toute personne coupable d'une union libre appelée « ugucikiza ou ugucikira » est punie d'une servitude pénale d'un mois à trois mois et d'une amende de cent mille à deux cent mille francs burundais.

Article 43 : Toute personne reconnue coupable de l'inceste est punie conformément à l'article 532 du Code pénal.

Article 44 : Est punie de cinq ans à dix ans de servitude pénale et d'une amende de deux cent mille à cinq cent mille francs burundais, un parent, un tuteur ou tout autre personne qui favorise une union maritale d'un enfant qui n'a pas encore atteint l'âge légal.

Article 45 : Les peines prévues à l'article précédent seront applicables à toute personne qui fait office d'intermédiaire, à un titre quelconque, entre les personnes se livrant habituellement à la prostitution et les individus qui exploitent ou rémunèrent la prostitution d'autrui.

Article 46 : Toute personne reconnue coupable de proxénétisme tel que défini à l'article 2 de la présente loi, est punie conformément aux articles 542 à 543 du Code pénal.

Article 47 : Tout acte d'intimidation ayant pour but l'abandon d'une procédure judiciaire concernant les Violences Basées sur le Genre est punissable d'une servitude pénale de dix ans et d'une amende de cinquante mille à cent mille francs burundais.

Article 48 : La peine de la disposition précédente sera portée à une servitude de quinze à vingt ans et d'une amende de cinq cent mille à un million de francs burundais si le coupable est un éducateur qui a posé ces actes à l'égard de son écolier ou de son élève quel que soit son sexe.

Article 49 : Toute personne coupable de violences psychologiques et affectives comme défini à l'article 2 est punie d'une servitude pénale d'un mois à deux ans et d'une amende de cinquante mille à cent mille francs burundais.

Article 50 : Toute personne coupable de violences économiques comme définies à l'article 2 est punie d'une amende de vingt à cent mille francs, sans préjudice d'une réparation civile.




Article 51 : Toute personne coupable du délaissement de son enfant par le simple fait qu'il est un garçon ou une fille, qui le harcèle ou exerce des sévices sur son partenaire à cause de cet enfant, est punie conformément aux articles 512 à 525 du Code pénal.

Toute personne coupable du délaissement d'un enfant à sa charge à cause du sexe de ce dernier est passible des peines prévues à l'alinéa précédent.

Article 52 : Tout employeur qui viole les droits d'une personne consacrés par le Code du travail et ses différents textes d'application en raison de son sexe, sera puni d'une amende de cinq cent mille à un million de francs burundais, sans préjudice d'une réparation civile.

Article 53 : Est puni d'une servitude pénale de douze à quinze ans et d'une amende de cent mille à cinq cent mille francs toute personne dépositaire de l'autorité publique, chargée d'une mission de service public, investie d'un mandat public, tout agent de l'ordre judiciaire, tout juge, tout officier du Ministère Public ou de la police judiciaire qui aura, implicitement ou explicitement, exigé ou fait subir des actes de nature sexuelle afin de poser ou s'abstenir de poser un acte qui relève de ses attributions.

Article 54 : La qualité officielle de l'auteur d'une infraction relative aux Violences Basées sur le Genre ne peut en aucun cas l'exonérer de la responsabilité ni constituer une cause de la diminution de la peine.

Article 55 : L'ordre hiérarchique ou le commandement d'une autorité légitime civile ou militaire n'exonère nullement l'auteur d'une infraction relative aux Violences Basées sur le Genre de sa responsabilité.

Article 56 : Toute personne reconnue coupable d'avoir faussement accusé une autre personne d'avoir commis une infraction de violence basée sur le genre prévue par la présente loi est punie conformément aux dispositions légales pénales en vigueur.

Article 57 : Tous les autres faits de Violences Basées sur le Genre non spécifiquement prévus par la présente loi sont punis conformément à la législation en vigueur.

Article 58 : La victime de la violence basée sur le genre et toute autre personne affectée a le droit de saisir les juridictions compétentes pour dommages et intérêts.

Article 59 : Toute personne qui fait obstacle au conjoint survivant de jouir des biens du ménage est punie d'une servitude pénale d'un an à trois ans et d'une amende de cinquante mille à cent mille francs burundais.

Article 60 : Quiconque incite à la violence basée sur le genre par habillement indécent, les images à caractère pornographiques ou belliqueux, les gestes inhumains (les paroles, écrits, danses, jeux) et autres faits allant dans le même sens est puni d'une servitude pénale de six mois à trois ans et d'une amende de cinquante mille à cent mille francs ou d'une de ces peines seulement. Cette peine est portée au double si la victime est un mineur.

CHAPITRE V. DES DISPOSITIONS FINALES

Article 61: Les infractions prévues par la présente loi sont inamnistiables et imprescriptibles en ce qui concerne tant l'action publique que la peine. Celle-ci est également incompressible et non gracieable.

Article 62 : Toutes dispositions antérieures contraires à la présente loi sont abrogées.

Article 63 : La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

Fait à Bujumbura, le 29 septembre 2016

Pierre NKURUNZIZA.-

[Signature]
28.9.2016

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX

Aimée-Laurentine KANYANA.



Annexe 4 : Programme de la formation des animateurs scolaires en genre, prévention et prise en charge des VSBG au niveau communautaire

Modules / Sessions	Objectifs / Compétences visées	Thèmes	Méthodologie et outils pédagogiques	Heures	Durée	Formateur(s)
JOUR 1 : Lundi						
Introduction et vue d'ensemble	A la fin de cette séance, les participants seront capables de : 1. Expliquer les objectifs de cette formation 2. Enoncer des attentes par rapport à l'atelier 3. Programme de la formation	A. Ouverture (intro+covid) : 10 mn B. Présentations : 30 mn C. Attentes des participants et objectifs de l'atelier : 30 mn D. Vue générale de l'agenda de l'atelier : 10 mn E. Mise en place des comités : 10 mn F. Présentation du cadre politique et légal autour des VSBG au Burundi : 30 mn	Interviews Communications individuelles Travaux et discussion de groupe Présentation en plénière	8h30-10h30	2h00	
Pause-café : 10h30-11h00						
Harmonisation de la compréhension de concepts afférents au genre	Auto-évaluation : Pré-test A la fin de cette session, les participants seront capables de : - Identifier les phénomènes qui leur permettent de comprendre leur existence d'homme ou de femme - S'intéresser aux questions homme-femme Faire la différence entre le sexe et le genre	Pré-test : 45 minutes A. Postulats et jugements : 30 min B. Genre et Proverbes : 45 min C. Caractéristiques Hommes-Femmes : 30 mn	Jeux de rôle Travaux et discussion de groupe	A: 11h-11h30 B: 11h30-12h15 C: 12h15-12h45 D: 12h45-13h30	2h30	

Pause-déjeuner : 13h30-14h30					
2. Harmonisation de la compréhension de concepts afférents au genre (suite)	Reconnaître les variables qui influencent l'équilibre de l'équation homme/femme (EQHOF) - Définir l'équation homme / femme et les concepts qui s'y rattachent	D : Distinction entre Genre et Sexe : 45 mn E : Notion de triple rôle : 40 mn	Travaux et discussion de groupe Documents : Schéma des caractéristiques Sexe et Genre Fiches : triple des rôles, Accès – Contrôle, Participation – Pouvoir	E : 14h-30-15h10 F : 15h10-15h40	1h25
Evaluation J1					
Jour 2 : Mardi					
Récapitulatif de la 1ère journée	1. Permettre aux participants de fixer les notions acquises	Lecture du rapport de la journée : 30 mn	Bloc-notes Stylo	8h30-9h	30 min Rapporteurs J1
Pause – café : 9h-9h30					
2. Harmonisation de la compréhension de concepts afférents au genre (suite)	4. Comprendre les mécanismes de construction sociale des inégalités de genres	F : Accès - Contrôle : 30 mn G : Participation – Pouvoir : 1h30 H : Besoins pratiques et intérêt stratégique : 1h30 I : Egalité-Equité : 20 mn J : Genre et exclusion sociale : 1 heure	Jeu de rôle Travaux et discussion de groupe Présentation PowerPoint	F : 9h30-10h G : 10h30-11h00 H : 11h-12h30 I : 12h40-13h00 J : 13h-14h	5 h

Pause-déjeuner : 14h00-15h00					
3. Intégration des femmes dans le développement vs. Genre et développement	A la fin de cette séance, les participants seront capables de : 1. Comprendre ce qu'est un projet sensible au genre.	Intégration des femmes dans le développement vs. Genre et développement : 1h30	Méthodologie : Etudes de cas Activité de réflexion : cas de l'école primaire « Turiho » Jeu de rôle « Vote avec les pieds » Travaux et discussion de groupe	15h-16h30	1h30
Evaluation J2					
Jour 3 : Mercredi					
Récapitulatif de la 2e journée	1. Permettre aux participants de fixer les notions acquises	Lecture du rapport de la journée : 30 mn	Bloc-notes Stylo	8h30-9h	30 min Rapporteurs J2
Pause – café : 9 H 00 – 9 H 30					
4. Genre et santé sexuelle et reproductive	A la fin de cette séance, les participants seront capables de : 1. Décrire les facteurs culturels, sociaux, économiques et politiques qui contribuent à une santé reproductive médiocre 2. Expliquer comment ces facteurs font obstacle à la santé reproductive 3. Expliquer pourquoi la santé reproductive est affectée par les questions de genre 4. Opérer une différence entre besoins pratiques et intérêts stratégiques	A. Facteurs culturels, sociaux, économiques et politiques liés à la santé reproductive : 30 mn B. Pourquoi la santé sexuelle et reproductive est affectée par les questions de genre : 60 mn	Méthodologie : Activité de réflexion Présentation Travaux et discussion de groupe Discussion en plénière Etude de cas Film : « Sayumwe yazize iki » Documents : Matrice d'analyse selon le genre Etude de cas : une vie de fille Besoins pratiques et intérêts stratégiques	A : 9h00-9h30 B : 9h30-10h30	1h30

5. VBG et VSBG	A la fin de cette séance, les participants seront capables de : 1. Analyser leurs propres sentiments et attitudes liés à la violence. 2. Définir violence et reconnaître les quatre types de violence : psychologique, sexuelle, physique et économique. 3. Pouvoir, usage de la force et consentement 4. Définir la VSBG, les facteurs favorisants, l'impact sur les jeunes et les différentes options	A. Définir la violence : 25 minutes B. Pouvoir, force et consentement, analyse des scénarios et impact sur les relations entre individus : 1h50 C. (étapes 1-2). VBG et VSBG causes et conséquences : 1h10	Méthodologie : Activité de réflexion Présentation Travaux et discussion de groupe Etudes de cas Jeux de rôle sur la gestion des cas Documents : Définitions de la violence et VSBG Feuille d'information sur les types de violence Feuille d'information sur la VSBG Scénarios sur les types de violence Scénarios liés au pouvoir, à la force et au consentement	10h30-13h30	3 Heures 00mn	
Pause – déjeuner : 13H30 – 14 H30						
5. VBG et VSBG		C. VBG et VSBG causes et conséquences (suite : étapes 3-4) : 45 min	Méthodologie : Idem	A :14h30-15h15		
Evaluation J3						

Jour 4 : Jeudi

Récapitulatif de la 3e journée	1. Permettre aux participants de fixer les notions acquises	Lecture du rapport de la journée : 30 mn	Bloc-notes Stylo	8h30-9h	30 min	Rapporteurs J3
Pause – café : 9 H 00 – 9 H 30						
6. VBG et le soutien communautaire	A la fin de cette séance, les participants seront capables de : 1. Développer des mécanismes de prévention aux violences 2. Se familiariser avec les principes de la réponse à la VSBG	A. Elaboration des mécanismes de prévention des violences (en communauté et en milieu scolaire) en identifier les acteurs : 1h B. Principes de la réponse aux VSBG 1h C. Composantes du paquet minimum de services communautaires pour la prise en charge des VBG : 2h	Méthodologie : Présentation PowerPoint Travaux et discussion de groupe Jeux de rôle	A : 9h30-10h30 B : 10h30-11h30 C : 11h30-13h30	4h00	
Pause-déjeuner 13h30-14h30						
6. VBG et le soutien communautaire (suite)	3. Être en mesure d'offrir un soutien de première ligne à un(e) survivant(e) de VSBG et référer vers les services compétents et adaptés	D. Mise en place et maintien d'un système de référence et principes d'une bonne documentation : 1h15	Méthodologie : Travaux de groupe Présentation PowerPoint	D : 14h30-15h45	1h15	
Evaluation J4						

Jour 5 : Vendredi						
Récapitulatif de la 4e journée	1. Permettre aux participants de fixer les notions acquises	Lecture du rapport de la journée : 30 mn	Bloc-notes Stylo	8h30-9h	30 min	Rapporteurs J4
Pause – café : 9 H 00 – 9 H 30						
6. VBG et le soutien communautaire (suite et fin)	3. Être en mesure d'offrir un soutien de première ligne à un(e) survivant(e) de VSBG et référer vers les services compétents et adaptés	E. Mécanismes de sécurisation des survivant(e)s et des acteurs communautaires : 1h	Présentation PowerPoint Travaux et discussion de groupe	E : 9h30-10h30	1h	
		Post-test : 1h Plan d'action individuel : engagement à faire (des actions post formation) Evaluation finale : appréciation de la formation	Passation du post-test Correction Annonce comparative des résultats des 2 auto-évaluations	10h30-11h30 11h30-12h30 12h30-13h	3h	
Clôture et pause-déjeuner 13h45-15h45						

Annexe 5 : Liste des participants aux sessions de pré-test du document

1. Equipe de coordination du prétest du document

N°	NOM ET PRENOM	INSTITUTION
1	Dr Ndacayisaba Ananie	PNSR
2	Dr Toyi Salvator	BPS Gitega
3	Dr Nzigirabarya Onesphore	BDS Gitega
4	Dr Ntahombaye Osias	PNSR
5	Dr Nitunga Nicolas	MDPS Mwaro
6	Dr Nzoyisaba Emile	MCD Kibumbu
7	Dr Ndereyimana Nazaire	MCD Fota
8	Barandagiye Omer	DPE Mwaro
9	Dr Ntakarutimana Evode	MCD Muramvya
10	Dr Ndayikeza Polycarpe	MDPS Muramvya
11	Dr Manirambona Samuel	MCD Kiganda
12	Gateretse Appolinaire	DPE Mwaro
13	Ntakarutimana Jacqueline	DPE Muramvya
14	Ndagijimana Benjamin	DPE Muramvya
15	Muzomwiza Janvier	DCE Rutegama
16	Ntakarutimana Ezéchiel	DCE Muramvya
17	Ndayisaba Juvénal	DCE Mbuye
18	Ngerageze Noella	DCE Bukeye

2. Equipe de prétest du document

N°	NOM ET PRENOM	INSTITUTION
1	Nzitonda Laetitia	GIZ/Santé
2	Nzobonimpa Jean Bosco	PNSR
3	Bahumba Jean Berchimans	BDS GITEGA
4	Nkeshimana Emma	CDFC GITEGA
5	Ndayihimbaze Blaise	GFA/GIZ/Santé
6	Dr Nzeyimana Sylvie	Centre Humura
7	Nsengiyumva Laurence	FVS
8	Hakizimana Philbert	PNSR
9	Ndayisenga Nestor	BPS Muramvya
10	Nshimirimana Frederic	BDS Muramvya
11	Nahimana Dorothee	CDFC Muramvya
12	Habonimana Hermès	BDS Kiganda
13	Ntungwanayo Nanette	PNSR
14	Niciteretse Antoinette	GFA/GIZ SDSR
15	Cimana Pierre	GFA/GIZ SDSR
16	Twagirimana Laetitia	MSNDHG
17	Ndayizeye Primitive	Mukenyezi Menya, Pool Formateur VSBG Medica
18	Niyongere Dédith	RENAJES
19	NSENGIYUMVA Pamphile	ABES
20	Mayondo Consolate	Pool Formateur MM
21	Ndikuriyo Sylvie	CDFC Mwaro
22	Nizirazana Théogène	BPS Mwaro
23	Bankamwabo Pierre Claver	DS Fota
24	Mfurayimana Fidélité	Nturengaho
25	Kanyange Marie Claire	SYM

